L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1626 - VENDREDI 23 AVRIL 2021 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Une filière très active

En Côte-d'Or, le beau défi du lait !



Même si le département ne figure pas en tête de liste des régions laitières françaises, il abrite un certain nombre de producteurs, sur des races différentes. Si leurs contextes de travail sont divers, le point commun qui les réunit, c'est l'exigence et la recherche constante d'amélioration, notamment lorsqu'ils sont impliqués dans une filière AOP. Découvrez cette semaine, sur deux pages, un aperçu détaillé de la filière.

Pages 04 et 05.

Côte d'Or

› Fête du bœuf à Créancey

Les belles retrouvailles



Nièvre

› Marchés aux bestiaux et crise sanitaire

Des ajustements nécessaires



Yonne

› Lutter contre le gel

Les viticulteurs se lèvent la nuit







ETA
La Vallée Channy
58150 Garchy

ÉPANDAGE LIQUIDE
- épandage pour prairies et céréales
- enfouisseur à dents pour travail du sol

ÉPANDAGE SOLIDE
- compost, fumier
- calcaire, scories...

Jean-Baptiste Mourlon
07 88 58 29 82

Sommaire

Côte d'Or

04-05 • Zoom sur les races laitières : Elles font le lait en Côte-d'Or
06 • Interview : « *La valeur ajoutée agricole doit rester sur les territoires* »
07 • Animaux de boucherie : Les belles retrouvailles

Nièvre

08 • Crise sanitaire : Des ajustements nécessaires pour les marchés aux bestiaux
09 • Enseignement professionnel : Le Lycée Cœur de Nièvre se dote d'un nouvel outil
10 • Pédicure bovin : « *Le bien-être animal est au cœur du métier* »
11 • Herpèsvirose équine : « *Il n'y a pas lieu de s'affoler* »

Yonne

12 • Lutter contre le gel : Ces viticulteurs qui se lèvent la nuit
13 • UPVY : Produire du colza en préservant la qualité de l'eau, c'est évidemment possible
14 • Agriculteurs en difficulté : Des dispositifs d'aide pour les exploitants fragilisés
15 • CerFrance : Une convention pour favoriser la conversion à l'agriculture biologique

Région

16 • Alimentation : La viande, élément d'équilibre
17 • Des JA régionaux en quête d'espoir

Filières

18-20 • Cultures Plantes de services : Quels bénéfices en attendre ?
21 • Cultures Soja : Sécuriser son rendement grâce à la densité de peuplement

Infos Services

22 • Économie et gestion
23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne

1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Côte d'Or

La FDSEA salue un soutien indéfectible de la part du Département

Les membres du bureau de la FDSEA de Côte-d'Or sont allés à la rencontre du Conseil départemental, en début de semaine à Dijon.



Photo CD21

Lors des échanges à l'Hôtel du Département.

C'était une première depuis son élection en décembre. Le nouveau bureau de la FDSEA de Côte-d'Or s'est rendu lundi dans les locaux du Conseil départemental afin d'aborder les différents dossiers de conjoncture avec François Sauvadet. Le président du Département a réaffirmé son soutien à la profession agricole en rappelant l'ensemble des mesures mises en place (dont des nouvelles, voir encadré). Fabrice Genin, président de la FDSEA, a remercié le Conseil départemental pour son soutien indéfectible en cette période difficile pour les exploitants agricoles : « *Le Département œuvre, tout comme nous, pour la création de valeur ajoutée sur le territoire. Nous avons besoin de cet acteur pour nous en sortir et aller de l'avant. Il peut nous être très utile dans le dossier de la gestion de l'eau, notamment. Le Département soutient historiquement de nombreuses actions agricoles, il donne son maximum suivant ses possibilités, il faut le saluer* ».

Le gel a bien entendu alimenté les discussions. Fabrice Genin revient ici sur ce nouvel aléa : « *d'énormes dégâts sont observés en viticulture et en arboriculture. Pour les grandes cultures, nous en saurons davantage très prochainement. Les impacts du gel sont déjà perceptibles dans le colza et la moutarde, nous craignons aussi des séquelles dans les champs de blé et d'orge qui étaient les plus développés* ».

AG

Mesures récemment prises

• 190 000 euros de subventions sont attribués dans le cadre du financement des actions de l'accord-cadre agricole avec la Chambre, complétés de 100 000 euros pour l'organisation de la Ferme Côte-d'Or.
• Organisation d'un « *Forum des opportunités agricoles* » à l'automne afin de favoriser la rencontre entre les entreprises et les agriculteurs en quête de nouveaux marchés.
• Le Département entre au capital de la SCIC-SA « *Manger Bio* », à hauteur de 20 parts d'un montant unitaire de 100 euros.
• Le Département dépose sa candidature pour la reconnaissance au niveau national du Plan alimentaire territorial départemental (PATD). Cette reconnaissance permettra l'accès à de nouveaux financements et pourrait être accompagnée d'une aide de l'État à hauteur de 80 000 euros.
• Création d'un Conseil départemental de l'alimentation, coprésidé avec la Chambre d'agriculture
• Le Département met en place une bonification de 20 % à 40 % des aides pour la récupération des eaux de pluie. Ce soutien est majoré de 10 % supplémentaires pour les JA

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES

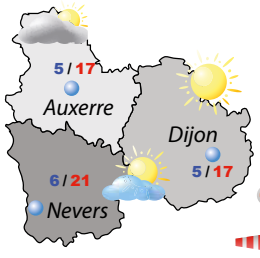
MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

AGATE météo

Vendredi 23 Avril



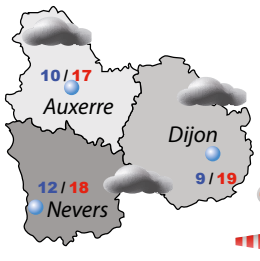
Beau temps
Le soleil sera présent et accompagné de quelques nuages localement.

T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 15 à 18°C

Vents : Est 20 km/h

Saint Georges
Soleil : 06h45 - 20h54
Lune : 16h05 - 05h35

Samedi 24 Avril



Couvert
Un ciel couvert s'annonce pour ce samedi. Les vents seront faibles.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 16 à 18°C

Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Saint Fidèle
Soleil : 06h43 - 20h55
Lune : 17h25 - 05h58

Dimanche 25 Avril



Menaçant
Le ciel restera menaçant tout au long de la journée. Les vents resteront faibles.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 18 à 21°C

Vents : Est 10 km/h

Saint Marc
Soleil : 06h42 - 20h57
Lune : 18h48 - 06h19

Prévisions à 7 jours

Lundi 26 Avril au Mercredi 28 Avril
De nombreuses précipitations parfois accompagnées d'orages en perspective.
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 8 à 10°C T° maxi : 16 à 18°C

Du Jeudi 29 Avril au Dimanche 2 Mai
Les précipitations persisteront et resteront accompagnées de quelques orages.
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 6 à 8°C T° maxi : 19 à 21°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Tribune

Quel est le projet de la France pour son élevage bovin viande ?

Le groupe des éleveurs de races à viande du Grand Massif Central, qui fédère des professionnels de vingt-deux départements (dont la Saône-et-Loire, la Côte-d'Or, l'Yonne et la Nièvre) pose clairement la question de l'avenir de la filière dans cette tribune.



Voilà la question que tous les éleveurs du Berceau des races à viande se posent, à l'heure des arbitrages sur la répartition des aides directes de la Politique agricole commune pour les prochaines années. Ce Gouvernement sera-t-il celui qui détruira le troupeau bovin allaitant français, l'un des principaux fleurons de notre agriculture, l'un des piliers de notre souveraineté alimentaire, l'un des moteurs incontournables du dynamisme de nos territoires ? Alors que ni l'État, ni les éleveurs n'ont, à ce jour, réussi à contraindre les acteurs de la filière viande bovine à concrétiser leurs engagements collectifs pris dans le cadre des États généraux de l'alimentation (Égalim) en matière de répartition de la valeur, le ministre de l'Agriculture pourrait baisser, drastiquement, les aides couplées au cheptel de bovin viande. Comment ? En transformant l'actuelle *« Aide couplée à la vache allaitante »* - dont dépend entièrement la survie de nos exploitations - en une *« Aide à l'UGB Bovine »* diluée au sein d'une enveloppe globale regroupant UGB bovins laitiers et allaitants.

« On engraisse déjà en France ! »

Quelle est, vraiment, l'ambition d'une telle mesure ? Elle ne peut pas être, comme l'affirment plusieurs élus de la majorité, une manière d'encourager l'engraissement et de *« relocaliser »* cette activité sur nos territoires. Au contraire, selon les simulations réalisées par la profession sur la base des données transmises par les services du ministère, ce sont les élevages dits naisseurs-engraisseurs qui seront les plus pénalisés, avec des baisses d'environ 40 % de leurs aides couplées ! Certains annoncent vouloir faire de cette nouvelle *« Aide à l'UGB Bovine »* un levier pour réduire nos exportations de broutards vers l'Italie. Mais savent-ils seulement que nous engraissons déjà 600 000 jeunes bovins en France, dont la moitié part à l'export, faute de débouchés sur notre marché, puisque les consommateurs français consomment principalement des viandes issues de la voie femelle ?

La priorité ne devrait-elle pas être mise sur la recherche de nouveaux débouchés rémunérateurs pour ces animaux déjà engraissés en France, alors que leurs détenteurs sont, tout comme leurs collègues spécialisés *« naisseurs »*, dans une situation d'extrême précarité ?

Quelle logique économique, sociale, territoriale, peut-il bien y avoir derrière cette volonté d'amener encore plus d'animaux, demain, sur un marché qui ne parvient pas, aujourd'hui, à valoriser les produits et professionnels déjà en place ?

De même, quelle logique économique, sociale, territoriale, peut-il bien y avoir derrière cette nouvelle obsession à condamner les exports de nos broutards vers l'Italie, alors même que ce marché est demandeur de nos animaux en raison de leur excellente génétique et parce qu'ils proviennent d'un modèle d'élevage herbager et durable, que le monde entier nous envie ? Certes, nous payons les frais de la mauvaise organisation des opérateurs censés valoriser nos animaux sur ce marché italien : mais la demande est là ! Elle a même progressé en 2019 et 2020. Alors, quel intérêt y a-t-il à créer un nouveau problème structurel à notre secteur, qui a déjà bien des défis à relever par ailleurs ?

Les vraies questions à se poser

Avec cette suppression de l'Aide couplée à la vache allaitante au profit d'une Aide à l'UGB Bovine, n'assistons-nous pas là aux limites d'une vision de l'agriculture purement technocratique ? Nous, éleveurs, pensons qu'au commencement d'une réforme de la PAC devrait se poser la question du modèle agricole à encourager, du revenu des agriculteurs les plus fragiles à protéger, de la concordance entre productions à encourager et présence de débouchés, des *« services »* environnementaux et territoriaux à préserver. Or, ces considérations semblent étrangères à l'actuelle réflexion du ministère sur la révision des aides couplées. Derrière cette nouvelle *« Aide couplée à l'UGB »* il n'y a pas de cohérence, pas de projet, pas d'incitation à la production, donc aucun cap en faveur de notre souveraineté alimentaire. Il n'y a pas de préservation de notre modèle d'élevage herbager, donc aucun cap vers plus de durabilité. Il n'y a pas de volonté de sécuriser les exploitations les plus en difficulté, donc aucune garantie d'éviter les drames humains, sociaux, territoriaux qui s'annoncent avec la disparition du cheptel de bovins allaitants. Mais un sursaut est encore possible. Nous voulons continuer de nous battre et de croire, encore, en un avenir meilleur pour notre beau métier. Avec cette certitude : cet avenir ne sera possible sans le maintien, à leur niveau actuel, de nos aides couplées.

Berceau des races à viande du Grand Massif Central

en bref

Patrimoine La marque « Dijon » ne sera pas déposée en Chine

Le syndicat des fabricants du cassis de Dijon, composé des maisons Gabriel Boudier, Briottet, Lejay-Lagoute et l'Héritier-Guyot, s'est réjouie d'une décision rendue par l'administration chinoise accédant à sa demande et invalidant une tentative de dépôt en Chine de la marque « Dijon ». Le syndicat menait depuis près de deux ans une action pour protéger cette marque à l'international, et notamment en Chine, *« où celle-ci était menacée »*, rappelle le communiqué. Dès juillet 2019, l'Inao avait averti le syndicat du dépôt, en cours, de la marque Dijon en français et en chinois, par une entreprise de vins et spiritueux chinois, dans la classe correspondant à ces produits. *« Cette démarche menaçait directement l'Indication géographique "Cassis de Dijon" »*, indique le syndicat, *« cela questionnait plus globalement la protection et l'usage commercial du nom Dijon en France et dans le monde »*. Le syndicat avait saisi, aux côtés de l'Inao, le China National Intellectual Property Administration, équivalent de l'Institut national de la propriété intellectuelle (Inpi) en France, afin de former opposition à ce dépôt.

Loi climat Le Gouvernement autorise les drones pour les contrôles ICPE et Iota.

Par un amendement au projet de loi Climat déposé par le gouvernement et adopté le 17 avril, les députés ont autorisé les agents chargés de certains contrôles environnementaux des exploitations agricoles à procéder *« au moyen de caméras et capteurs installés sur des aéronefs circulant sans personne à bord et opérés par un télépilote, à la captation, l'enregistrement et la transmission d'images ainsi que de données physiques ou chimiques »*. Sont concernés par cette mesure les contrôles des ICPE (Installations classées pour l'environnement) et Iota (Installations, ouvrages, travaux ou activités ayant une incidence sur l'eau). *« Les images obtenues dans ce cadre pourront également permettre, sur réquisition judiciaire permettant de les verser à la procédure pénale, la poursuite des infractions pénales crées par les articles 67 et 68 »*, précise le Gouvernement. Ces articles créent les nouveaux délits généraux de pollution, dits *« écocides »*, dans le cas de pollutions graves et intentionnelles. Les sanctions, pouvant atteindre un million d'euros d'amende et cinq ans d'emprisonnement, ne sont toutefois pas applicables dans le cas où les rejets respectent les seuils fixés par l'autorité administrative.

Gel La FNSEA salue la réactivité du Gouvernement face aux premières urgences

La FNSEA s'est réjouie de la *« mobilisation rapide et forte du Gouvernement »* quelques heures après que Jean Castex a annoncé, le 17 avril, un milliard d'euros d'aides pour les producteurs affectés par le gel. Cela permettra *« de faire face aux premières urgences et d'être en capacité de donner de la visibilité aux agriculteurs touchés »*, a salué le syndicat majoritaire dans un communiqué. En déplacement dans l'Hérault, le Premier ministre a annoncé une *« année blanche »* de cotisations sociales, des dégrèvements de Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) et des mesures d'activité partielle, donnant ainsi satisfaction à la FNSEA. Il a aussi annoncé la création d'un fonds de soutien exceptionnel. De plus, il a annoncé *« le doublement de l'enveloppe du plan de relance dédiée à la protection contre les aléas climatiques »* et a demandé *« d'accélérer les travaux de réforme de l'assurance récolte »*. Une mention dont s'est félicitée la FNSEA qui attend impatiemment qu'aboutisse la refonte du système de gestion des risques. Le syndicat d'exploitants estime que les pertes dues au gel des 15 derniers jours atteindront *« plus de trois milliards d'euros »*. De son côté, dans un communiqué du 19 avril, l'Association générale de la production viticole (AGPV) a également salué la réponse gouvernementale, soulignant que *« ce gel aura des conséquences lourdes qu'il faudra savoir accompagner dans le temps au-delà des quelques semaines d'émotion de ce printemps »*.

Promotion Dans l'espace, Thomas Pesquet mettra en avant l'agriculture et l'alimentation

« Il y a beaucoup de messages à faire passer concernant l'agriculture et l'alimentation par rapport à notre expérience à bord », souligne l'astronaute Thomas Pesquet, interrogé par Agra Presse lors d'une conférence de presse le 19 avril, à quelques jours de son départ pour la station spatiale internationale (ISS). Production durable, lutte contre le gaspillage et le suremballage : *« Tout comme la Terre, la station spatiale a des ressources limitées, et elle évolue dans un environnement extrême. Il s'agit de faire marcher ce système le plus longtemps possible »*, détaille l'astronaute. Thomas Pesquet a décollé à bord du Crew-Dragon de Space X le 22 avril. *« Les agences spatiales, comme l'Esa, le Cnes, la Nasa, ont été précurseurs dans la lutte en faveur de l'environnement. C'est parce que nous avons envoyé des satellites dans l'espace que nous avons pu comprendre les phénomènes climatiques »*, souligne l'astronaute. Thomas Pesquet a également dévoilé à cette occasion le menu qu'il emportera à bord de la station internationale, composé de plats préparés par le chef Thierry Marx et par Servair, comprenant bœuf bourguignon, risotto d'épeautre, crêpe Suzette et tarte amandine aux poires. *« C'est une cuisine traditionnelle, comme à la maison. Le confinement est passé par là »*, sourit l'astronaute.



Nouveau concessionnaire

MALECOT POIRIER AGRI

• 58 Saint Loup	03 86 26 24 49
• 58 Varennes Vauzelles	03 86 71 62 90
• 58 St. Hilaire	03 86 76 16 87
• 18 Crézancy	02 48 79 02 30
• 89 Ligny le Chatel	03 86 47 43 62

Nos agents font notre force
Ets Bourgeat - 58 Varzy - Ets Huygen 89 Béon - Hydroméca 45 Thou

MERLO



Zoom sur les races laitières

Elles font le lait en Côte-d'Or

Le département compte quatre races laitières, chacune représentée par un syndicat. Petit tour d'horizon en compagnie de leur président respectif.

Montbéliarde L'omniprésente

En chiffres

La Montbéliarde est présente dans 55 élevages en Côte-d'Or, aucune autre laitière ne fait mieux dans le département. D'après Alysé, les troupeaux comptent en moyenne 77 vaches. Quelques caractéristiques sur les exploitations concernées : 15 % sont équipées d'un robot de traite, 9 % sont en agriculture biologique et 18 % appartiennent à la filière AOP Époisses. La production de la dernière campagne s'élève à 7 142 litres par vache, avec un TB à 41,3 et un TP à 33,5. Le taux cellulaire s'élève à 302 000.

Commentaires

Michel Payot préside le syndicat Montbéliard depuis 2016. L'éleveur d'Étrochey livre son analyse : *« La Montbéliarde est une très bonne race mixte, avec notamment une belle valorisation bouchère des veaux et des réformes ainsi qu'un lait fromager riche en matières grasses et en protéines. Notre race est répertoriée dans le cahier des charges de l'AOP Époisses comme la Brune et la Simmental, c'est un gage de qualité et de valorisation pour les élevages adhérents. La Montbéliarde se prête très bien au bio car elle conserve un bon potentiel de production. Le taux cellulaire dépasse la barre des 300 000 : c'est un problème lié au milieu et à l'augmentation de la taille des troupeaux, sur lequel nous nous penchons sérieusement. La Montbéliarde a considérablement progressé sur le plan génétique ces dernières années, je pense notamment à la production laitière, à la conformation, aux mamelles… Elle va continuer sur cette lancée grâce à la génomique, déjà utilisée par environ deux tiers des éleveurs. Notre défi futur – et même présent – est d'aller encore plus loin dans l'autonomie fourragère. Le changement climatique nous perturbe. Nos élevages tentent de s'adapter et travaillent de plus en plus avec des cultures fourragères, au détriment du maïs qui est très gourmand en eau ».*

Le syndicat

La mission du syndicat Montbéliard a considérablement évolué ces dernières années, comme l'indique Michel Payot : *« notre structure n'a plus la même vocation qu'avant. À l'origine, elle faisait le lien entre les éleveurs, la coopérative d'insémination et l'organisme de sélection. Nous avions notre mot à dire sur le choix des taureaux, mais la génomique est arrivée. Seuls, il n'est plus possible de réaliser un plan d'accouplement. Notre syndicat s'attache désormais à réunir les éleveurs sur des thématiques bien ciblées, toujours en lien avec la génétique, dans l'idée de faire progresser nos exploitations respectives. Nos adhérents prennent un malin plaisir à se retrouver tous ensemble lors de nos journées de travail. Un rajeunissement important de notre conseil d'administration est à relever : lors de notre rendez-vous du 12 mars, nous avons accueilli Baptiste Jacquet (Riel-les-Eaux), Romain Legros (Beaumont-sur-Vingeanne) et Pierrick Verne (Saint-Symphorien-sur-Saône), c'est une énorme satisfaction. Nos jeunes viennent de toute la Côte-d'Or et apportent du dynamisme à notre syndicat ».*



Michel Payot, président du syndicat montbéliard.

L'exploitation

Michel Payot est l'un des quatre associés du Gaec du Mont Lassois. La dernière édition de Terres de Bourgogne a présenté la diversification mise en place il y a dix ans sur cette ferme du Châtillonnais. Celle-ci transforme un tiers des 600 000 litres produits par les 80 vaches Montbéliardes du troupeau. Les produits laitiers du Gaec du Mont Lassois sont écoulés dans très nombreux points de vente, aux quatre coins du département. Le passage en agriculture biologique en 2016 a multiplié les débouchés.

Prim'Holstein La spécialiste

En chiffres

La Prim'Holstein est une race très productive, qui domine une fois encore le classement côte-d'orien. Une moyenne de 7 765 litres de lait par vache a été enregistrée lors de la dernière campagne. Cette race laitière par excellence est présente dans 39 élevages du département. Chaque troupeau est composé en moyenne de 82 vaches. Le TB et le TP sont respectivement à 39,8 et 32,4. La Prim'Holstein domine également le classement du plus fort taux cellulaire, à 342 000. Alysé indique que 23 % de ces exploitations sont robotisées, 13 % ont franchi le cap du bio.

Commentaires

Benoît Pech, président du syndicat Prim'Holstein, évoque les caractéristiques de la race qu'il élève à Saint-Seine-sur-Vingeanne : *« Sa grande spécialité est bel et bien la production, notre vache est même largement en tête au niveau national. Elle représente 65 % du cheptel laitier français et produit à elle seule 80 % du lait dans l'hexagone. En contrepartie, la Prim'Holstein est un peu moins performante dans les taux, c'est certain. Nous sommes toutefois en nette amélioration depuis plusieurs années, la génétique nous permet de réaliser d'intéressants progrès et cela risque de continuer. Un autre point nous rend optimistes : plusieurs paramètres de l'Isu ont été très récemment modifiés pour travailler davantage la morphologie et la longévité. Nos vaches vont devenir plus solides, avec aussi des améliorations dans la locomotion qui devraient diminuer l'impact de la maladie de Mortellaro. Le taux cellulaire est lui aussi un gros problème sur certaines exploitations, où les bâtiments sont souvent chargés. Ce paramètre impacte le revenu des éleveurs. Là encore, nous portons de nombreux espoirs en la génétique, les nouvelles générations de vaches sont très prometteuses ».*

Le syndicat

Benoît Pech a été élu à la tête du syndicat en 2018 en succédant à l'indétrônable Guy Buntz. *« Guy a occupé ce poste pendant 18 ans, nous l'avons tous remercié pour sa grande implication. C'est une grande fierté pour moi de présider ce syndicat car j'ai toujours aimé la Prim'Holstein »*, commente le jeune éleveur. L'organisme a vocation à promouvoir et développer la race à robe pie noire en Côte-d'Or. *« Notre rôle consiste aussi à rassembler les éleveurs à l'occasion de notre assemblée et lors de diverses manifestations »*, ajoute le président. Des sorties à thème sont notamment organisées chaque année, hors période covid : *« nous nous associons à chaque fois au syndicat Montbéliard. L'an passé, nous avions prévu de nous rendre dans l'Ain pour visiter une exploitation qui brille en concours, qui présente régulièrement des taureaux en station, qui travaille dans la transformation et qui a fait le choix de la méthanisation. Ce déplacement a été annulé et ce sera encore le cas cette année, à cause de la crise sanitaire ».* Les éleveurs de Prim'Holstein devaient se rendre à la fête départementale de l'agriculture organisée par le canton de Saint-Seine-l'Abbaye : *« des concours laitiers étaient programmés mais l'évènement n'a pas pu se dérouler, c'est dommage. Nous étions pourtant motivés. Historiquement, il est vrai que nous sortons assez peu en concours. Nous ne sommes pas dans le berceau de la race et il n'est jamais trop évident de préparer des bêtes pour ce genre d'évènement qui prend beaucoup de temps. C'était l'occasion ».*



Benoît et Élisa Pech, avec Herbe et Madisson.

L'exploitation

Benoît Pech a repris la ferme de ses grands-parents en 2011. Ce producteur laitier de 31 ans élève une cinquantaine de vaches Prim'Holstein pour une production annuelle d'environ 450 000 litres. Son épouse Tiffany l'a rejoint dès 2012 mais continue de travailler à l'extérieur : *« la conjoncture ne lui permet pas de rester à temps plein sur l'exploitation, d'autant que nous avions pas mal investi à l'époque, notamment dans notre bâtiment. Tiffany m'aide notamment dans le travail administratif, qui est de plus en plus conséquent. Nous nous sommes lancés dans une diversification en 2017 avec la transformation d'une partie de notre lait en glaces fermières, mais nous avons fait une pause dans cette activité. Il est compliqué d'investir dans un atelier de transformation. Avec la crise sanitaire, il aurait été difficile de travailler puisque 90 % de nos ventes se faisaient sur des marchés… ».* Benoît et Tiffany Pech ont réfléchi, un temps, à une conversion en agriculture biologique : *« nous voulions savoir si cette orientation pouvait être intéressante pour nous. Nous avons réalisé les études nécessaires. Financièrement parlant, il s'avère que nous n'avons rien à gagner… En effet, même si le lait était mieux valorisé, il faudrait consacrer beaucoup trop de cultures de vente à l'alimentation de nos animaux. De plus, notre laiterie met le frein sur le bio car le marché ne se développe pas aussi vite que prévu ».*

Simmental La polyvalente


Michel Menestrier, avec une très belle Simmental issue du troupeau de Sylvain Aubry.

En chiffres

La Simmental est une race mixte par excellence. Ses 7 185 litres de lait par vache et par an sont couplés à un TB de 40,3 et un TP de 34. Son taux cellulaire est le moins élevé du département (235 000). Parmi les 22 exploitations qui élèvent des Simmental en Côte-d'Or, près d'une sur deux (41 %) travaille en AOP époisses, 14 % ont également fait le choix de l'agriculture biologique. Les troupeaux Simmental sont les moins garnis du département avec une moyenne de 67 vaches.

Commentaires

Un brin chauvin, Michel Menestrier décrit la Simmental comme la *« meilleure des races »*: *« C'est incontestablement la plus équilibrée, elle fait du lait et de la viande, ses taux sont toujours bons. Ses fonctionnels sont un autre atout. Cette vache s'adapte très bien au bio ainsi qu'à la traite robotisée »*. Les faibles effectifs de la Simmental en Côte-d'Or s'expliquent par des raisons historiques datant de l'après-guerre, selon le président du syndicat Simmental: *« je pense effectivement que cette race – très développée en Allemagne – a souffert des évènements du passé. Nous n'avons pas toujours été très réactifs pour nous inspirer des progrès génétiques d'outre-Rhin. Nous sommes en train de combler nos lacunes. Une chose m'a marqué il y a quelques semaines, lors de la vente du troupeau de Sylvain Aubry à Jours-les-Baigneux: plusieurs producteurs d'autres races n'ont pas hésité à se procurer plusieurs vaches Simmental… C'est de bon augure pour la suite »*.

Le syndicat

Michel Menestrier liste les intérêts multiples du syndicat qu'il préside depuis deux ans, en ayant justement succédé à Sylvain Aubry: *« il est très utile pour créer de l'émulation et rassembler. Mais depuis l'apparition du coronavirus, les occasions de nous rassembler ont été annulées, c'est dommage. Nous avons toutefois organisé une visite d'exploitation courant janvier, à l'EARL Girardot à Dampierre-en-Montagne. La majorité de nos adhérents étaient présents… Cette rencontre a démontré le besoin que nous avions de nous retrouver dans ce contexte si particulier »*. Le syndicat Simmental encourage les éleveurs à participer à des concours, la génétique de Côte-d'Or se distingue d'ailleurs très régulièrement dans ce type d'évènement. Michel Menestrier aborde ensuite les enjeux de la race: *« notre syndicat met en avant nos propositions à l'échelon national. Nous devons concentrer tous nos efforts sur le génotypage (mâles et femelles) pour continuer à progresser. S'adapter aux besoins de la jeune génération est aussi essentiel. Les logettes et les robots sont de plus en plus nombreux: les vaches doivent avoir de bons aplombs et toujours de bonnes mamelles. Le défi de l'autonomie fourragère, non spécifique à notre race, a aussi toute son importance »*.

L'exploitation

Michel Menestrier élève 75 Simmental à Villy-en-Auxois, avec une production annuelle moyenne de 7 500 kg de lait par vache. Le Côte-d'orien de 55 ans travaille en filière époisses depuis la création de l'AOP en 2001. Cette orientation lui permet de mieux valoriser sa production: *« je n'ai pas encore les chiffres définitifs de cette campagne mais le prix des 1 000 litres devrait tourner autour de 415 euros en comptant les bonus, y compris les primes d'été. La plus-value est certaine, mais celle-ci mériterait d'être plus conséquente, au vu des contraintes et des frais supplémentaires liés au respect du cahier des charges de la filière. À titre d'exemple, la prime de lait d'été est difficile à obtenir avec le climat que nous avons ces dernières années. Nous devons produire 23 % de notre litrage en juillet, août et septembre, ainsi que 8,5 % en octobre pour prétendre à une plus-value de 40 euros les 1 000 litres. En AOP époisses, nous devons être autonomes à au moins 85 % de la ration »*. De leur propre volonté, les éleveurs de l'AOP se sont engagés – il y a déjà une dizaine d'années – à produire du lait non OGM: *« la prime qui nous est accordée a longtemps été de 4,50 euros les 1 000 litres, elle vient de passer à 9 euros. C'est mieux mais pas encore suffisant. J'ai en effet le sentiment que nos efforts ne sont pas récompensés, il s'agit pourtant d'un argument de vente pour les industriels. À titre de comparaison, certains conventionnels consacrent parfois 15 euros à cette prime »*. Michel Menestrier est également sur le territoire de l'IGP Soumaintrain: *« nous avons la double appellation mais il n'y a aucune valorisation supplémentaire, là non plus »*.

Brune La rustique


Mickaël Clerget, éleveur à Courcelles-Frémoy.

En chiffres

Trente-six exploitations côte-d'oriennes sont spécialisées en race Brune, les cheptels comptent en moyenne 83 laitières.
La production annuelle atteint 7 667 litres par vache lors de la dernière campagne, avec un TB à 41,7 et un TP à 35,2. Le taux cellulaire est de 281 000. Alysé informe que 42 % des exploitations sont équipées d'au moins un robot de traite, 5,5 % ont fait le choix de l'agriculture biologique. À noter également que 31 % des cheptels produisent pour la filière AOP Époisses.

Commentaires

« La rusticité et la docilité font partie des principales qualités de la vache Brune », mentionne Mickaël Clerget, président du syndicat brun, *« cette race laitière adaptée au climat montagnard et à la chaleur fait des taux et du lait de qualité utilisé pour la fabrication fromagère. Beaucoup d'exploitations sont robotisées. Cela montre deux choses: nous manquons de main-d'œuvre et les éleveurs n'ont pas envie d'arrêter la production. Les effectifs par exploitation arrivent en tête par rapport aux autres races: j'y vois également un signe positif. Les gens sont contents de la Brune »*.

Le syndicat

Mickaël Clerget préside le syndicat brun depuis une quinzaine d'années: *« notre structure rassemble les éleveurs, elle assure la promotion de la race, motive tout le monde et entretient une belle solidarité entre nous. Notre grand rendez-vous annuel est sans conteste le concours interrégional de Châtillon-sur-Seine. La nouvelle vient de tomber: l'édition 2021 est annulée… L'esprit familial de la Brune est coupé dans son élan à cause de la pandémie. Nous réfléchissons à l'organisation d'un petit événement qui pourrait être une vente d'animaux, qui serait assurée aux mêmes dates par Brune Expansion. La mise en place d'un dispositif d'achat à distance permettrait de limiter les concentrations de personnes, les déplacements et les contacts. Nous pourrions aussi tenir les assemblées du syndicat, de Brune Expansion et de la Fédération Gen Brune par la même occasion. Une décision sera prise très prochainement »*. Le syndicat côte-d'orien est adhérent à Gen Brune depuis la création de cette fédération il y a trois ans. Celle-ci comprend également les syndicats de la Haute-Marne, des Hauts de France, ainsi que des départements historiques de la zone Eurogénétique quelque peu élargie. La présidence de Gen Brune est assurée par Alain Terrillon, éleveur côte-d'orien domicilié à Griselles.

L'exploitation

Mickaël Clerget élève 160 vaches avec sa compagne Linda Sureau à Courcelles-Frémoy. Leur troupeau est composé de Brunes, bien sûr, mais aussi d'un tiers de Prim'Holstein. Le Gaec Sureau-Clerget a franchi le cap du bio il y a peu. La première année de production s'est soldée sur une belle valorisation avec un prix de base moyen de 470 euros/1 000 litres. Un gain supplémentaire de 20 euros/t a même été décroché grâce à la qualité du lait.
Le prix de l'aliment, proche de 600 euros la tonne, ne permet aucun écart. Le passage en bio a engendré une baisse de la production, mais celle-ci tend à remonter avec les efforts des éleveurs. Ces derniers ont totalement arrêté les grandes cultures, pour se consacrer exclusivement au défi de l'autonomie fourragère.
Le maïs n'est plus cultivé sur la ferme, les méteils sont dorénavant privilégiés avec notamment du triticale de l'avoine et du pois fourrager. Les mélanges graminées/légumineuses les mieux adaptés à leurs terres sont sans cesse recherchés.

Ça commence à baisser

Une diminution de la production laitière est observée depuis trois ans à l'échelle du département, comme l'indique Jean-François Dessolin, conseiller à Alysé: *« La production s'est longtemps maintenue au-dessus des 100 millions de litres et ce, malgré une baisse légère mais continue du nombre de cheptels. Ce n'est plus le cas. Les 180 éleveurs côte-d'oriens produisent désormais 92 millions de litres par an »*. Les quatre vaches présentées dans cette double page produisent l'immense majorité de ces 92 millions de litres. Pour l'anecdote, deux autres races laitières sont recensées dans le département, comme poursuit le conseiller: *« une ou deux Jersiaises sont parfois présentes dans plusieurs troupeaux. La Ferme de la Guette à Recey-sur-Ource comptait même une centaine de vaches Jersiaises avant d'arrêter la production laitière il y a quelques années. Le département compte également un troupeau en race Abondance à Saint-Martin-du-Mont. Patrick Duthu en élève une bonne cinquantaine »*. Jean-François Dessolin dresse également un petit état des lieux sur les différentes laiteries du département: *« trois transforment le lait sur notre territoire avec les fromageries Berthaut, Gaugry (Lincet) et Delin. Les autres laiteries transforment à l'extérieur: Eurial, Sodiaal, Germain, Milleret, Mulin, l'Union laitière de la Meuse. Une seule exploitation du département transforme l'intégralité de sa production et ne fait appel à aucune laiterie: il s'agit de l'Abbaye de Cîteaux »*.

AG

Interview

« La valeur ajoutée agricole doit rester sur les territoires »

François Sauvadet, président du Conseil départemental de Côte-d'Or, définit le soutien que la collectivité dont il a la charge doit apporter au monde agricole. À ses yeux, le modèle agricole ne pourra tenir face aux attentes sociétales que si des actes forts, en termes de retour de valeur pour les producteurs, sont posés.



Parmi les actes forts que revendique le président du Conseil départemental de Côte-d'Or en matière de valorisation des productions locales, la création de la marque « Savoir-faire 100 % Côte-d'Or » figure en bonne place.

Le 6 avril, une importante manifestation agricole régionale s'est tenue à Dijon. Des débordements ont eu lieu. Quelle analyse en faites-vous ?

François Sauvadet : *« Je regrette ces débordements. Pour autant, on ne doit pas oublier le fond du problème : quand des agriculteurs, et notamment des jeunes, viennent aussi nombreux pour manifester, c'est qu'un vrai drame est en train de se jouer, en particulier dans les zones intermédiaires et les zones d'élevage. Les agriculteurs sont venus manifester parce qu'ils ont mal. Certains vivent une situation extrêmement difficile et on doit comprendre la colère et le désespoir qui se sont exprimés. Certains disent que cela relève de la responsabilité de l'État ou de l'Europe, mais il ne s'agit pas que de cela. C'est aussi la responsabilité de tous les citoyens qui est questionnée. Chacun doit prendre conscience du drame qui est à l'œuvre, mais aussi de la chance qui est la nôtre d'avoir l'agriculture. Nous vivons une pandémie qui a accéléré des mutations profondes, qui a révélé une aspiration à manger des produits sains, à faire face au changement climatique, à la préservation de notre environnement. Nous avons un défi à relever et une chance à saisir. Dans ce contexte, le Département entend assumer toutes ses responsabilités. Les lois Nouvelle organisation territoriale de la République (Notré) et Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) nous ont privés des possibilités d'interventions directes, ce que je regrette. Pour autant, à notre niveau, nous avons exploré tout ce que nous pouvions faire pour l'agriculture ».*

Quelle place accordez-vous à l'agriculture dans la vie d'un département tel que la Côte-d'Or ?

F.S. : *« Nous avons une grande diversité de productions agricoles, il faut la reconnaître et lui donner toute sa chance. On demande beaucoup aux agriculteurs : quand je vois les attaques à l'égard du monde de la viande, je suis stupéfait. C'est une méconnaissance totale des réalités territoriales. Quand on a une vache et son veau à l'hectare, est-ce qu'on pollue ? Si on ne soutient pas le modèle économique de l'élevage extensif et d'une reconnaissance de la qualité des productions, les conséquences seront très lourdes et je ne le veux pas pour la Côte-d'Or. Nous devons préserver notre environnement, mais les premiers acteurs de la défense de cet environnement, ce sont les producteurs eux-mêmes. Il faut les accompagner et les soutenir dans les mutations, et non pas les désigner comme les coupables et les responsables de tous nos maux ».*

Comment le Département manifeste-t-il aujourd'hui son soutien à l'agriculture ?

F.S. : *« Le soutien se manifeste d'abord par le partenariat. Nous avons renouvelé notre accord-cadre avec la Chambre d'agriculture pour la période 2021-2025. Nous y consacrons plus de 15 millions d'euros. Nous menons des actions en faveur de l'aménagement foncier en conciliant impératifs économiques et écologiques. Il y a aussi le défi de la gestion de l'eau, enjeu extrêmement important pour faire face au changement climatique. Nous avons mis en place un schéma départemental de l'eau afin d'établir au mieux le partage de cette ressource (François Sauvadet préside le comité de bassin Seine-Normandie, ndlr). Je souhaite que l'on puisse créer des réserves pour stocker l'eau disponible à certaines périodes de l'année. Par ailleurs, j'ai décidé de porter de 20 à 40 % l'aide pour la récupération des eaux de pluie dans les exploitations, notamment sur les bâtiments d'élevage. Une participation augmentée de 10 % pour les jeunes agriculteurs. J'attends la position de l'État dans le cadre du Plan de relance pour accompagner cela ».*

La question du retour de la valeur pour les producteurs est centrale, en particulier dans la production de viande bovine. Comment agissez-vous à votre niveau pour favoriser un rééquilibrage ?

F.S. : *« Nous faisons tout notre possible pour favoriser les filières et les productions locales avec un objectif majeur : qu'un maximum de valeur ajoutée à partir des productions se fasse d'abord sur les territoires, et ensuite sur les lieux de consommation. Sur ce point, nous sommes en divergence profonde avec la métropole dijonnaise qui considère que cette valeur ajoutée devrait se faire sur le territoire métropolitain, là où l'on consomme le plus. Je ne crois pas en ce modèle ! Nous devons tout faire pour obtenir de la valeur ajoutée localement. Cela ne répondra pas à tous les défis agricoles mais permettra d'apporter du revenu. C'est pourquoi nous avons engagé Agrilocal, avec la Chambre d'agriculture : dans tous les services de restauration collective dont nous avons la responsabilité (cantines de collèges, Ehpad) nous voulons encourager des circuits de proximité pour se fournir en produits alimentaires. Notre objectif, c'est d'avoir, le plus rapidement possible, au moins 70 % de produits locaux ou bios dans l'alimentation de ces établissements. Aujourd'hui on est à près de 40 % d'approvisionnement en produits locaux dans nos collèges. En parallèle, a été lancé, J'veux du local, pendant le premier confinement. C'est un vrai succès. Nous avons aussi lancé la marque « Savoir-faire 100 % Côte-d'Or ». Plus de 150 producteurs l'ont sollicité. On va travailler avec les restaurateurs pour faire en sorte que cette marque traduise un acte citoyen. Acheter Côte-d'Or, c'est soutenir la production et la valorisation locale. Ces initiatives démontrent la solidité de notre partenariat avec la Chambre d'agriculture ».*

Lors de la dernière session du Conseil départemental, plusieurs décisions ont été prises…

F.S. : *« J'ai proposé un Plan alimentaire territorial. Nous allons aussi créer un Conseil de l'alimentation, coprésidé par la Chambre d'agriculture, au sein duquel les producteurs seront présents. On y trouvera des consommateurs, tous les acteurs de l'agroalimentaire, de la vente, de la transformation et de la restauration collective. On doit travailler ensemble à promouvoir l'idée que l'agriculture est une chance, mais pour cela, il faut un partage de la valeur ajoutée rééquilibré. Ce Conseil de l'alimentation sera installé très prochainement. Son objectif sera de déterminer les meilleurs moyens de valoriser nos productions locales. Le Département a acquis vingt hectares à Perrigny-lès-Dijon. Ils seront mis à disposition de la profession pour expérimenter de nouvelles méthodes de culture légumières plus économes en eau ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR BERTY ROBERT

▸ Formations

27 et 29/04 *(Bretenière)*
Mieux communiquer pour mieux réussir
Contact : Élise Bartoletti, CA21 - 03 80 68 66 42 - elise.bartoletti@cote-dor.chambagri.fr

28/04 et 6/05 *(Bretenière)*
Agencer son point de vente pour stimuler ses ventes
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

7, 21 et 25/05 *(Bretenière)*
Évoluer et (ré) agir en période de changements
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble des formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

Déchets vétérinaires

Une nouvelle collecte

Depuis 2005, la Chambre d'agriculture et le GDS se sont associés pour organiser une démarche volontaire de collecte des déchets vétérinaires auprès des éleveurs et ce, de manière à répondre à la réglementation sur les Dasri (Déchets d'activités de soins à risque infectieux). De par leur nature, les déchets de soins vétérinaires présentent des risques toxiques et infectieux. Ce sont des déchets dangereux qu'il est interdit de brûler à l'air libre ou de mélanger aux déchets ménagers. L'opération consiste à proposer aux éleveurs des kits à acheter sur des sites de collecte. Ceux-ci sont remplis tout au long de l'année sur l'exploitation et sont rapportés annuellement sur l'un des 15 points de collecte répartis sur le département. Ces fûts sont alors collectés par un prestataire agréé, avec un camion spécifique. Les éleveurs, soucieux de leur environnement, ont adhéré rapidement à l'opération. À ce jour, 65 % des éleveurs de bovins sont équipés d'un kit de récupération des déchets vétérinaires. Cette participation montre que la profession a pris conscience du devoir de gérer ses déchets afin de contribuer à la protection de l'environnement, de sa santé ainsi que celle des autres.

La prochaine collecte des déchets vétérinaires se déroulera du 27 au 29 avril. Contact : Mariette Aupy au 03 80 68 67 30.



Les rendez-vous

Mardi 27 avril, de 8 h 00 à 9 h 15 : Châtillon-sur-Seine (Bourgogne 110), de 10 h 00 à 11 h 15 : Lucenay-le-Duc (Dijon Céréales), de 12 h 00 à 13 h 15 : Munois-Darcey (Dijon Céréales). Mercredi 28 avril, de 8 h 00 à 9 h 15 : Aignay-le-Duc (Dijon Céréales), de 10 h 15 à 11 h 30 : Saint-Seine-l'Abbaye (Dijon Céréales), de 12 h 45 à 14 h 00 : Is-sur-Tille (cour du cabinet vétérinaire Dr Behiels), de 15 h 00 à 16 h 15 : Pontailler-sur-Saône (Dijon Céréales). Jeudi 29 avril, de 8 h 00 à 9 h 15 : Saulieu (Gamm Vert), de 9 h 45 à 11 h 00 : Précy-sous-Thil (Dijon Céréales), de 11 h 30 à 12 h 45 : Champ d'Oiseau (parking de l'église), de 14 h 00 à 15 h 45 : Vitteaux (Dijon Céréales). Vendredi 30 avril, de 8 h 30 à 10 h 15 : Pouilly-en-Auxois (Dijon Céréales), de 11 h 00 à 12 h 15 : Arnay-le-Duc (marché aux bestiaux), de 13 h 30 à 14 h 45 : Ivry-en-Montagne (route de Molinot), de 16 h 00 à 17 h 00 : Aiserey (Dijon Céréales).

Animaux de boucherie

Les belles retrouvailles

La Fête du bœuf a renoué avec la tradition samedi dernier à Créancey, après une édition 2020 annulée pour des raisons que tout le monde connaît.

Ça fait du bien de ressortir ! Pas moins de 105 bovins et 21 ovins étaient exposés le 17 avril au pôle agricole de Créancey. Une participation *«plus que correcte»* compte tenu du contexte, comme le soulignait Jean-Louis Brazey, président de l'association pour la promotion des animaux de boucherie de haute qualité : *«Pour dire vrai, nous n'attendions pas forcément autant d'animaux, car rien n'est évident en ce moment. Ces effectifs sont une belle satisfaction. De plus, la qualité des animaux était remarquable. Le commerce a bien fonctionné avec un taux de vente de 95 %. Le seul petit bémol et ça, nous y étions préparés, est à mettre au chapitre de la convivialité, qui n'avait malheureusement rien à voir avec les précédentes éditions… L'accès au pôle agricole était comme prévu réservé aux professionnels, il n'y avait pas de buvette ni de restauration. Mais l'essentiel a été assuré en maintenant ce rendez-vous qui a permis aux exposants de commercialiser et valoriser leurs animaux»*.

Le 71 brille

Les éleveurs de Saône-et-Loire se sont une nouvelle fois illustrés chez les bovins en raflant six des huit grands prix de cette édition. Le prix Vallée, distinction la plus prestigieuse du concours, est toutefois revenu à un élevage de la Nièvre, en l'occurrence le Gaec de Pensière. La Côte-d'Or figure elle aussi tout en haut du palmarès, grâce au Gaec Loiseau, vainqueur du grand prix d'honneur mâle. Bien d'autres Côte-d'oriens ont réalisé de belles performances dans les autres catégories. L'association organisatrice tient à remercier les exposants, l'ensemble des partenaires et toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à la réussite de cet évènement. Jean-Louis Brazey donne d'ores et déjà rendez-vous pour l'édition 2022 avec des conditions d'organisation un peu plus normales.

AG

Palmarès

Bovins
Grands prix
Prix Vallée : Gaec de Pensière (Alligny-en-Morvan, 58), grand prix d'excellence femelle : Gaec Laupetre (Dompierre-sous-Sanvignes, 71), grand prix d'honneur mâle : Gaec Loiseau (Meilly-sur-Rouvres), prix de la ville de Pouilly-en-Auxois : SCEA Brazey (Saint-Sernin-du-Plain, 71), grand prix d'honneur culard : EARL Ducert Claude (Martigny-le-Comte, 71), grand prix d'honneur génisses : Charles Guedjou (La Comelle, 71), prix d'honneur vache charolaise : Charles Guedjou, prix de championnat : Charles Guedjou.
Prix d'honneur
Bœufs Charolais : Loïc Bretigny (Sanvignes-les-Mines), Gaec de Pensière, Charles Guedjou, génisses charolaises 2 ans : Gaec Carementrant (Longecourt-lès-Culêtre), génisses charolaises 3 ans : Laurent Brocard (Chaudenay-le-Château), Pierre David (Volesvres, 71), Gaec Laupetre, génisses charolaises 4 ans et plus : EARL Bietry (Flagey-Echezeaux), génisses culardes 3 ans : Pierre David, génisses culardes 4 ans et plus : EARL Ducert Claude, SCEA Brazey, Charles Guedjou, génisses limousines : Gaec des Alouettes (Arc-lès-Gray, 70), vaches autres races : Charles Guedjou, vaches Charolaises : Charles Guedjou ;
Ovins
Super prix d'honneur : 1) Gaec Dupaquier Posanges (Posanges), 2) Gaec des Chaumes (Marcheseuil). Prix d'honneur : Christine Bolatre (Liernais), Gaec Dupaquier Posanges. Premiers prix : Julien Pane (Dampierre-en-Montagne), Christine Bolatre, Gaec des Chaumes.



Le prix Vallée, décerné au meilleur bœuf ou culard charolais du concours, est remporté par le Gaec de Pensière. L'élevage d'Alligny-en-Morvan avait déjà obtenu ce prix il y a quatre ans, avec le demi-frère de cet animal.



Le Gaec Carementrant participait pour la première fois à la Fête du bœuf. L'élevage de Longecourt-lès-Culêtre remporte le prix d'honneur des génisses charolaises de deux ans.



Le Gaec Loiseau (Meilly-sur-Rouvres) repart avec le grand prix d'honneur mâle.



Laurent Brocard (Chaudenay-le-Château) signe le prix d'honneur chez les génisses charolaises de trois ans.

◀ L'EARL Bietry (Flagey-Echezeaux), prix d'honneur chez les génisses charolaises de quatre ans et plus.



◀ Didier Blandin (Saint-Prix-lès-Arnay), auteur de deux deuxièmes prix dans la catégorie des vaches limousines.



▶ Les éleveurs ovins étaient aussi de la partie. Le Gaec Dupaquier Posanges remporte le super prix d'honneur du concours.

▸ Agenda

30/04 au Parking du Crot des Labeaux sur la D2 Sortie nocturne:
À la découverte des amphibiens des Mardelles
Réservation obligatoire auprès de l'Office du Tourisme de Prémery.
Contact - 03 86 37 99 07.

▸ Formations

26/04 et 27 /04 à Corbigny - Les plantes bio-indicatrices :
observer et caractériser les sols agricoles
Contact :
Céline Beauvois
03 86 93 40 37 ou
centre.formation@nievre.chambagri.fr

29/04 sur exploitations
Maîtriser les problèmes sanitaires chez les ovins pendant la période du pâturage
Contact :
Christophe Rainon
06 72 39 76 43 ou
centre.formation@nievre.chambagri.fr

▸ En bref

Santé Installation d'un cabinet de téléconsultation à Cercy-la-Tour

Selon l'ARS BFC et la DREES, les nombreux départs en retraite de médecins dans la Nièvre se font fortement ressentir. Pour palier cette carence, Groupama a développé un service de téléconsultation assistée nommé Oasis+, et co-construit avec les collectivités et les services de santé locaux. Ce service a été mis en place pour la commune de Cercy-la-Tour, *«une première en France»* selon Isabelle Chopin, présidente de la Fédération Groupama de la Nièvre. Les consultations ont lieu les lundis de 14 h à 16 h à la Maison France Service de Cercy-la-Tour (tél : 03 86 50 89 16) . Elles sont ouvertes à tous les patients suivis par le cabinet médical de Fours, qu'ils soient ou non sociétaires Groupama.

Crise sanitaire

Des ajustements nécessaires pour les marchés aux bestiaux

Depuis un peu plus d'un an, les marchés aux bestiaux de Corbigny et de Moulins-Engilbert ont dû s'adapter à la situation sanitaire pour continuer leur activité.


Si la plupart des acheteurs du Cadran de Corbigny sont studieux, Jérôme Deville avec d'autres ne s'empêche pas de rire.

Le constat est le même pour la Sicagemac à Corbigny et la Sicafome de Moulins-Engilbert : la crise sanitaire les a forcées à s'adapter à la situation et aux contraintes. Parmi ces dernières, l'achat de masques et de gel hydroalcoolique représente un coût non négligeable. Pour le président de la Sicagemac, Alexandre Lorré, *«l'investissement financier est difficile à chiffrer d'un point de vue matériel, mais il est certain que la Covid a eu un impact catastrophique sur les cours des bovins destinés à l'export qui a fortement impacté notre structure»*. Du côté de la Sicafome, sous la houlette du président, Benoît Blandin, *«c'est environ 8 000 euros qui sont injectés pour respecter les mesures sanitaires»*.

Phare économique

«Au premier confinement, la question se posait : ferme-t-on? Mais, les pouvoirs publics et l'ensemble des politiques nous ont fortement incités à poursuivre notre activité» raconte Martial Tardivon, chef des ventes sur le marché de Moulins-Engilbert. Philippe Duchemin, administrateur de la Sicafome continue : *«pour la tenue du marché pendant la Covid, il y a eu chaque semaine une réunion téléphonique d'urgence du conseil d'administration pour décider du maintien de l'activité et ce en accord avec les salariés de la Sicafome et les pouvoirs publics. Il était nécessaire de permettre aux éleveurs d'avoir de la trésorerie et de continuer les transactions importantes du bétail au printemps. De plus, il fallait continuer de fournir en viande la population, afin qu'il n'y ait pas de manque dans la filière. De même il fallait empêcher une baisse des courts par un surplus de produits ainsi qu'un engorgement des marchés après la réouverture si arrêt il y avait eu»*.

Pour Alexandre Lorré : *«Bien que la sous-préfecture ait tenté de nous dissuader d'ouvrir, j'ai pris la décision de poursuivre l'activité. Pour nous, il est indispensable que les marchés restent actifs, même en période de pandémie, car nous donnons une idée réelle des cours du marché aux éleveurs pour ne pas qu'ils se sentent perdus»*. Benoît Gaulon, chef des ventes de la Sicagemac ajoute qu'en plus *«les marchés aux bestiaux sont des nœuds économiques importants puisqu'ils sont créateurs d'emplois»*. Certes les transactions ont baissé à l'automne dernier, mais les deux présidents des marchés insistent : *«l'activité à repris depuis le début de l'année»*.

Des attitudes qui changent

«Aujourd'hui l'activité professionnelle est presque la même qu'au début de la crise même s'il y a encore quelques vendeurs qui ne restent pas pour la vente, par peur de la contamination» détaille Philippe Duchemin. Il rajoute que malheureusement les ventes en présentiel sont ouvertes uniquement aux professionnels et acteurs du marché du jour, les particuliers n'ayant plus accès aux salles. La situation est identique à Corbigny où Benoît Gaulon met en lumière que *«pour certains de nos habitués, principalement des retraités, c'est un lien social qu'ils perdent mais, avec eux, c'est aussi une ambiance familiale, conviviale et pleine d'échanges qui s'est un peu diluée»*. Mais, si cette atmosphère si particulière s'amoindrit un peu, elle n'est pas totalement perdue puisque les participants restants sont de bonne humeur notamment grâce à l'enthousiasme des chefs de vente des deux cadrans qui prodiguent des conseils aux acheteurs et vendeurs.

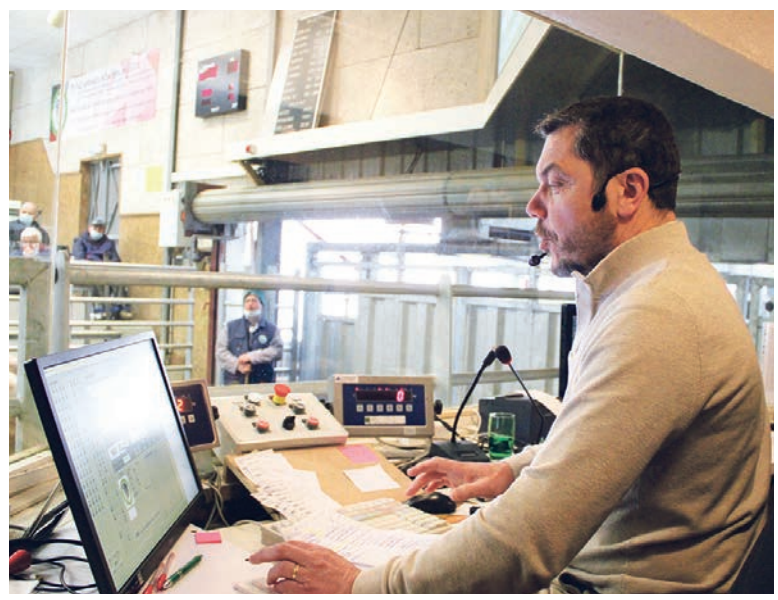

Les deux cadrans proposent des ventes de bovins (Charolais, Limousin, Salers, etc.), mais aussi d'ovins.

La transformation

Durant la pandémie, sur demandes de certains éleveurs, la Sicagemac s'est lancée cette année dans les ventes vidéos avec un investissement de 2 000 euros environ. La première du genre s'est déroulée fin mars et fut un succès. Pour l'acheteur, Jérôme Deville, 25 ans et négociant en bestiaux *«c'est un super outil, car les bêtes subissent un seul transport ce qui limite les risques sanitaires en tous genres. Et, pour le vendeur, c'est plus simple puisqu'il n'a pas à déplacer ses bêtes»*. De son côté, la Sicafome, précurseur du procédé, a opté pour ce système en 2016, mais l'arrivée de la Covid dope son utilisation. *«Nous sommes passés de 28 ventes en vidéo en 2020 (pour 1 032 bovins) à déjà 17 ventes au premier trimestre pour cette année (pour 518 bovins). De plus, nous avons lancé en janvier 2020, la première vente en live avec un système d'application pour suivre la vente et enchérir en direct. Pour ce type de ventes, nous sommes passés de 10 en 2020, et grâce à l'application du live, à 17 en 2021»* spécifie Martial Tardivon. La demande est donc grandissante pour ces deux systèmes permettant de limiter les déplacements, pour les vendeurs dans le premier cas (vente vidéo) et pour les acheteurs dans le second cas (live). Selon les deux cadrans, la prochaine vente vidéo devrait avoir lieu début mai pour Corbigny et la semaine prochaine pour Moulins-Engilbert. En somme, les marchés au cadran de Moulins-Engilbert et de Corbigny s'adaptent aux éléments extérieurs pour perdurer.

Deux cadrans, deux institutions

22 avril 1991 création du Cadran de Corbigny
1983 installation de la première salle des ventes du marché de Moulins-Engilbert puis de la seconde en 2008.


Martial Tardivon, chef des ventes sur le marché de Moulins-Engilbert ne peut s'empêcher d'avoir l'œil rieur au passage d'un bovin affectueusement baptisé *«Boîtouille»* par son propriétaire. Ce moment sera partagé avec l'assemblée le surnom ayant été affiché sur l'écran.

Enseignement professionnel

Le Lycée Cœur de Nièvre se dote d'un nouvel outil

Dans le cadre de ses investissements, le Lycée Cœur de Nièvre à Saint-Saulge a fait l'acquisition d'un nouvel équipement pédagogique : le simulateur de conduite. Ainsi vient-il compléter la liste des équipements de formation à disposition des élèves.



Vacances obligent, ce n'est pas un élève mais Lucille Martin, référente qualité au CFA, qui teste pour la première fois le simulateur.

L'établissement, repris en mai 2020 par le Groupe SOS Solidarité, multiplie les investissements. *«Nous sommes le seul lycée en France à être doté d'un tel simulateur de conduite de tracteur»* explique François Lefranc, directeur de l'établissement Cœur de Nièvre (antenne du CFA de la Nièvre) à Saint-Saulge. Le coût total s'élève à 80 000 euros et l'investissement a été rendu possible grâce au soutien de la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais et du Département. *« Nous sommes contents que l'établissement puisse continuer à exister. Mais pour le faire de manière optimale, il est indispensable de le faire évoluer. Et ce simulateur en est l'exemple, car avec lui, on rentre dans l'ère du numérique »* précise François Lefranc.

Un enseignement innovant

« C'est une chance d'avoir cet outil pédagogique à notre disposition, pour plusieurs raisons. En effet, les élèves peuvent apprendre à conduire et manipuler les faucheuses et autres pinces à balles, mais ils peuvent aussi le faire en toute sécurité. Tout est expliqué avant de commencer un exercice ». Le logiciel évalue également le travail de l'apprenant à l'issue de la manipulation. *« C'est un élément d'évaluation très précis qui souligne les points à améliorer »*. L'enseignant peut aussi paramétrer un parcours afin que *« les élèves se perfectionnent à tout moment, y compris en dehors des heures de cours, pour les internes »*. Enfin, le simulateur permet de programmer des activités de simulations nocturnes ou par temps de pluie, *« pour apprendre à manœuvrer dans toutes les situations, mais en toute sécurité ! »*.

Une métamorphose en cours

Ce simulateur n'est pas le seul investissement dont profite l'établissement Cœur de Nièvre : *« Pour confirmer la modernisation des équipements, des ordinateurs et vidéoprojecteurs ont été installés dans les salles de classe et contribuent à l'amélioration de la qualité de l'enseignement »*. Les bâtiments également bénéficient de travaux de rénovation conséquents : remplacement de toutes les ouvertures, restauration du perron central. *« Le bâtiment est ancien, avec une architecture particulière que nous souhaitons préserver tout en offrant aux élèves un lieu d'apprentissage agréable, sûr et sain »*. Le Lycée Cœur de Nièvre n'a donc pas fini sa métamorphose mais conserve ses «valeurs» *«faire connaître et reconnaître les métiers du secteur agricole, car ce sont des filières d'avenir »* conclut François Lefranc.

CHLOÉ MONGET

Le Lycée Cœur de Nièvre ouvre ses portes

Sur rendez-vous, l'établissement accueille les futurs élèves et leur famille le vendredi 30 avril de 9 heures à 17 heures pour leur présenter les filières et les équipes. Contact : 03 86 58 33 87.

▸ *En bref*

Potentiel Un audit pour mieux rebondir

Depuis dix ans, les exploitations agricoles nivernaises ont perdu sept points d'efficacité économique (EBE/produit) soit 10 000 euros pour une exploitation de 80 vaches allaitantes et de 140 ha. La multiplication des aléas climatiques, la volatilité des cours et l'augmentation des charges sont à l'origine de ces difficultés et entraînent un manque de visibilité des exploitants sur l'avenir.
Dans ce contexte, la Chambre d'agriculture de la Nièvre vous propose de faire le point par l'intermédiaire d'un audit en identifiant les forces et les fragilités de votre exploitation pour trouver les leviers de résilience face à ces aléas.
Celui-ci a pour objectif d'évaluer l'efficacité technico-économique de votre système de production, d'identifier les leviers d'action face au changement climatique et de déterminer où se situent vos marges de manœuvre réalisables et accessibles. Cet audit vous permettra de redonner du sens à votre métier par l'intermédiaire d'un plan d'action chiffré et des solutions concrètes.
Il s'agit d'une démarche personnelle qui vous permettra de réfléchir au potentiel de votre système de production et à sa trajectoire pour ouvrir de nouvelles perspectives.
Cette démarche est soutenue par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté par une aide de 1 500 euros.
Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Béatrice Bourdon au 03 86 25 55 04 ou au 06 48 25 21 39.

Agenda Nature Un agenda bien rempli et des sentiers à découvrir

Pour la 16ème édition de l'Agenda Nature, le Conseil départemental propose cette année 12 animations sur l'accueil de la biodiversité au jardin. Au total, ce sont 106 animations qui sont proposées jusqu'au 4 décembre.
Au programme des diverses journées, des ateliers ou encore des randonnées pour découvrir faune, flore ou encore histoire de la Nièvre. En plus de ces rendez-vous, le Conseil départemental a regroupé les fiches pratiques consacrées aux Espaces Naturels Sensible dans un seul document : Le Livret Sentiers Nature.
Il comprend notamment une carte des sites ainsi que des informations utiles (durée de la balade, difficulté, accessibilité, etc.).
Le tout est à retrouver en téléchargement sur le site du Conseil départemental https://nievre.fr/





Pédicure bovin

« Le bien-être animal est au cœur du métier »

Reconnu depuis peu comme une véritable profession, le pédicure bovin ou pareur est depuis toujours un métier indispensable pour le bien-être animal. Intervenant en général une fois par an, l'intervention doit être précise et douce selon Jérôme Laforge, pareur d'onglons depuis 30 ans.



Jérôme Laforge, intervenant sur l'exploitation de Cyrille Forest, précise que des semelles (en hêtre ou en plastique) peuvent aussi être collées sur l'un des onglons au besoin pour rééquilibrer le poids de l'animal.

« *Issu du milieu agricole, je m'étais tourné au début de ma carrière vers le transport. Mais cela ne me plaisait pas. De fil en aiguille, j'ai fini pareur… au bout de 15 jours d'essai, j'ai su que c'était ma profession. Et cela fait 30 ans !* » raconte Jérôme Laforge pareur d'onglons, ou pédicure bovin. Pour ce Loirétain installé dans la Nièvre en 2003, ce métier est une passion qu'il n'échangerait pour rien au monde.

Un attachement particulier

« *Chaque intervention est différente, chaque exploitation est unique… On est dehors au contact des agriculteurs et des bêtes, il n'y a rien de mieux* ». Il poursuit en expliquant qu'il voyage aussi beaucoup puisqu'il intervient, avec d'autres pareurs, dans le Cher, le Loiret, l'Indre-et-Loire, la Seine-et-Marne, la Côte d'Or, les Ardennes… Mais, ce qui le motive par-dessus tout ce sont les bêtes. « *Nous sommes là pour les soulager* ». En effet, la taille effectuée une fois par an environ sur les onglons permet de répartir le poids de l'animal correctement « *pour éviter des problèmes de dos, par exemple, ou encore des boiteries* ». À terme, cette intervention permet à l'éleveur d'avoir des bêtes en bonne santé, car « *si elle a mal aux pieds, elle va moins manger ou boire* », rappelle Jérôme.

Douceur et adresse

« *On pense à tort qu'on leur fait du mal, mais en réalité c'est l'inverse* ». Soucieux d'expliquer les tenants et les aboutissants de sa profession, Jérôme insiste « *Il faut être calme et avoir des gestes précis, rapides et doux, afin de ne pas stresser ou faire souffrir les bêtes. Car notre but est de soigner leurs pieds pour qu'elles se sentent mieux* ». Tout cela porte un nom : la méthode Hollandaise. Si elle peut faire penser à une certaine sauce, cette procédure est censée mettre l'animal dans de bonnes conditions. « *Il faut qu'il y ait le moins d'agents stressants possibles. C'est pour cela qu'il n'y a qu'une sangle de maintien, par exemple* ». Il précise que depuis des années, cette méthode est utilisée par tous les pareurs français car « *le bien-être animal est au cœur de ce métier* ».

Reconnaissance

Si 30 ans se sont écoulés depuis les premiers coups de rénette de Jérôme, sa profession était jusqu'ici considérée comme une activité. « *Depuis cet hiver, pareur est un vrai métier puisque je vais recevoir mon diplôme d'État bientôt* » avoue Jérôme avec un grand sourire. Même si pour lui cela ne va rien changer à ses missions, « *c'est, pour la profession, un grand changement car elle est enfin reconnue* ». Désormais encadré par une formation officielle au CFPPA Le Rheu (Rennes), le pareur doit être diplômé pour exercer.

Changements de mœurs

En pleine évolution, ce métier tend également à se féminiser grâce à la modernisation des outils : « *nous n'avons plus à lever les onglons à la main, et grâce à certaines cages de parage équipées de vérins, la bête est surélevée pour que nous ayons un accès plus aisé à ses pattes et donc que nous ayons moins mal au dos* ». Pour lui, cette féminisation est une bonne chose « *c'est un milieu un peu bourru, et c'est très bien qu'il s'ouvre un peu plus. J'ai eu la chance de former une jeune femme avec qui je travaille encore. Son travail est parfait ; ce qui est très appréciable* » avant d'ajouter « *les filles sont aussi plus travailleuses* ».

CHLOÉ MONGET

En chiffres

Pareur d'onglons c'est…

- **5 000 à 6 000 bovins traités par an**
- **60 à 80 kg environ supportés par chaque onglon**
- **1 an de formation officielle et « une vie d'apprentissage »**
- **320 pareurs professionnels environ sur toute la France, mais seulement « la moitié à temps pleins », selon Jérôme.**

Zoom sur… Un code à respecter

Si jusqu'alors le métier de pareur d'onglons n'était pas reconnu par l'État, cela ne signifiait pas que ce métier n'était pas encadré. « *Nous avons un code moral que nous suivons à la lettre* ». Regroupant 14 règles au total, ce code précise notamment que « *le pédicure bovin doit refuser de parer un animal s'il estime que son intervention n'est pas de son ressort, il devra diriger l'éleveur vers son vétérinaire traitant* » (art.10). L'intégralité de ce code est consultable sur le site de l'ANPB (Association Nationale des Pédicures Bovins), dont Jérôme Laforge fait d'ailleurs partie. (www.anpb-asso.net)



Jérôme Laforge utilise une meuleuse et une rénette (petit rasoir). Ces outils sont très personnels, car adaptés à chaque pareur.



Avec calme et douceur, Jérôme installe la vache dans la cage pour commencer la coupe, un instant qui attire la curiosité de la première intéressée.

Herpèsvirose équine

« Il n'y a pas lieu de s'affoler »

Pour Mélanie Vavon, exploitante et élue à la Chambre d'agriculture pour la section équine, l'herpèsvirose équine est une maladie qui « *sévit toujours à cette période de l'année* ». Pour elle, il ne faut nullement s'en inquiéter, même si certains gestes sont nécessaires.

L'herpèsvirose équine regroupe deux virus très contagieux. En effet, selon le Réseau d'épidémiosurveillance en pathologie équine (Respe) « *l'HVE 1 est la cause de pathologies respiratoire, abortive et nerveuse alors que l'HVE 4 est responsable de pathologies à manifestation essentiellement respiratoire (même si, de façon très sporadique, il a pu être associé à des avortements)* ». La maladie se transmet par contact avec : des chevaux infectés, du matériel souillé, des avortons, du placenta, des sécrétions utérines ou encore l'humain. « *Nous sommes le premier vecteur de transmission, en caressant les chevaux par exemple, il faut donc faire bien attention* » souligne Mélanie Vavon, élue à la Chambre d'agriculture de la Nièvre section équine.

La situation dans la Nièvre

Cette année, selon le Réseau d'épidémiosurveillance en pathologie équine (Respe), il y a eu un seul cas déclaré d'avortement à l'HVE1 en 2021 dans le Département, et aucun pour le type 4. Le dernier cas de HVE 4 recensé par le Respe dans la Nièvre était en décembre 2016. Pour retrouver les alertes et les informations diffusées par le Respe : https://respe.net/



L'isolement du cheval touché par l'HVE 1 ou 4 est indispensable.

Des habitudes à prendre

« *Il est logique d'avoir des gestes de désinfection, particulièrement lorsque l'on accueille du public ou que l'on possède plusieurs chevaux* » précise-t-elle. « *On va par exemple désinfecter les brosses, se laver les mains, changer de chaussures, etc. ; des gestes basiques permettant de réduire les risques sanitaires* ». Elle rappelle aussi que faire boire les chevaux dans des mêmes récipients n'est pas conseillé, car « *les contaminations se font très fréquemment par ce biais, et pas seulement pour l'herpèsvirose* ». Une désinfection régulière des boxes et autres vans est aussi très fortement recommandée. Dans tous les cas, Mélanie Vavon conseille qu'« *en cas de maladie, que l'on ait un doute ou qu'elle soit avérée, il est impératif d'isoler l'animal en question afin de ne pas contaminer le reste des équidés. Ensuite, on appelle son vétérinaire* ».



La transmission de l'herpès équin se fait par contact, humain notamment.

Le vaccin, la solution ?

« *Il existe un vaccin contre l'HVE 1 et 4, et je pense que, même s'il n'est pas obligatoire, c'est déjà une bonne solution pour éviter tout risque* ». Ce vaccin est presque identique à celui dédié à la grippe puisqu'il faut deux injections (avec 4 à 6 semaines d'intervalle entre chacune) et un rappel annuel. Le Respe accentue : « *un rappel tous les 6 mois est conseillé pour stimuler le système immunitaire* ».

Une association malvenue

« *On dit souvent que l'herpèsvirose équine est la Covid des chevaux. Cette comparaison est pour moi une erreur. Certes le test pour détecter ces maladies est identique (test PCR) mais, il ne faut pas tirer de conclusions hâtives de ce genre. Les deux sont bien différents* » insiste Mélanie. Elle martèle aussi : « *La période sanitaire actuelle n'aide pas à avoir un raisonnement serein. Mais, au vu de la situation dans la Nièvre de cas de HVE 1 ou 4, il n'y a pas lieu de s'affoler. Enfin, cette maladie sévit toujours à cette période de l'année et d'ailleurs, il y a de moins en moins de cas au fil des ans* ».

CHLOÉ MONGET

Concours et compétitions

Depuis le 8 avril, les compétitions nationales FFE et SHF ont repris sous un protocole sanitaire précis applicable jusqu'au 31 mai – sous réserve de changement. Il est consultable sur : https://respe.net/communique-du-08-04-2021-de-la-ffe-et-de-la-shf-episode-de-rhinopneumonie/

Documentaire

L'envie de partager la parole des anciens

Au départ c'était un devoir pour Margot Matigne, Salomé Guillon et Fabien Beugnon, étudiants au Legta de Nevers-Challuy. Mais le documentaire *Au cœur des terres du Morvan*, consultable en ligne sur la chaîne associative WebTVDoc, a pris plus de place que prévu dans leur cœur.

« *Notre professeur nous a demandé de faire un projet, et au début nous étions partis sur une exposition de photos* » raconte Salomé Guillon. Très vite, elle et ses deux camarades Margot Matigne et Fabien Beugnon se lancent dans un documentaire filmé. « *WebTVDoc a manipulé le matériel pour les prises de vues ainsi que pour le montage, mais c'est nous qui décidions de tout* » précise Margot. Le projet débute en décembre avec pour sujet : le Morvan. « *Je suis fier qu'on ait retenu ce thème, car je suis de cet endroit* » précise Fabien. Aujourd'hui, le documentaire *Au cœur des terres du Morvan* se visionne gratuitement sur WebTVDoc.

Des souvenirs dans les bottes

Pour réaliser ce documentaire d'une vingtaine de minutes, Fabien récolte les contacts et fait office de « *fixeur* ». Salomé et Margot, posent les questions et s'organisent pour suivre, avec Fabien, les tournages. Mais, tout ne se passe pas comme prévu. « *Nous avons commencé les tournages en hiver et comme notre voiture n'était pas équipée pour la conduite sur neige, nous avons fait la rencontre agréable d'un fossé, un samedi soir. Néanmoins, nous avons eu de la chance car une agricultrice qui passait sur la route de l'accident pour rentrer chez elle nous a très gentiment ramenées jusqu'à Decize. Cela n'était pas prévu mais on en garde un super souvenir* » s'amuse Salomé. Des anecdotes de ce type, ils en gardent d'autres qu'ils chérissent précieusement. Mais, pour eux, l'important n'est pas là.

Une parole précieuse

« *Le Morvan est un territoire particulier, que ce soit par son histoire, sa complexité agricole ou encore les personnes qui y habitent* » expose Margot, avant d'ajouter « *ces derniers ont de nombreuses choses à raconter et c'est cette parole que nous voulions partager* ». Pour Salomé « *les témoignages que nous avons récoltés sont sincères et touchants* » et Fabien poursuit « *on a l'impression que le Morvan se résume dans les esprits aux sapins de Noël et au Lac des Settons, alors qu'il est bien plus riche. Il y a des savoirs qui se perdent et pour nous ce documentaire est notre participation pour conserver ce bien si précieux. Malheureusement, il y en a déjà beaucoup qui se sont évaporés sans que personne n'écoute* ». *Au cœur des terres du Morvan* est donc une petite pierre pour l'édifice de la conservation d'une mémoire. Pour Salomé, « *les anciens ont des choses à nous apprendre, mais faut-il encore leur prêter attention pour les entendre* ».



Au cœur des Terres du Morvan peut être visionné gratuitement sur www.webtvdoc.fr/video/426/au-coeur-des-terres-du-morvan/

Apprendre des autres

« *Grâce à ce documentaire, nous avons fait pas mal de déplacements. Cela nous a permis de voir comment des agriculteurs différents travaillaient. C'est très enrichissant* » narre Salomé. Pour Fabien « *il faudrait que durant notre cursus scolaire nous puissions faire cela, car aujourd'hui ce n'est pas le cas* » et Margot complète « *il faudrait allier connaissances théoriques et connaissances pratiques en allant sur le terrain* ».

CHLOÉ MONGET

La rage de poursuivre

Outre les témoignages et les rencontres qui les ont marqués, Salomé, Margot et Fabien désirent une seule chose : faire partager leur documentaire à tous. « *Nous voudrions qu'Au cœur des Terres du Morvan soit vu par le plus de personnes possibles. Au-delà du fait que nous soyons super fiers du résultat final, je pense que chacun pourrait découvrir le Morvan autrement. Et, qui sait, peut-être que cela donnerait à d'autres l'envie de récolter des témoignages d'anciens, comme nous l'avons fait* » développe Salomé. Pour l'anecdote, ils ont transmis leur documentaire à Jean-Pierre Pernaut, désormais à la retraite, et à l'acteur Guillaume Canet avec l'espoir d'attirer l'attention. Malheureusement, les deux demandes n'ont pas abouti. Aujourd'hui, les trois camarades souhaitent poursuivre leurs projets agricoles respectifs, même s'ils avouent qu'ils aimeraient refaire une démarche du même type.

Lutter contre le gel

Ces viticulteurs qui se lèvent la nuit

Lors des quinze derniers jours, les viticulteurs du département se sont levés la nuit pour allumer leurs dispositifs de protection contre le gel et tenter de préserver les bourgeons des dégâts. S'ils sont importants cette année à cause des températures négatives, certains systèmes, comme l'aspersion ou les fils chauffants ont limité la casse. Mais comment cela fonctionne-t-il ? Explication.



Lors des deux dernières semaines, les bougies et cheminées ont pris place dans les vignes.

Nous avons tous vu ces images des vignes, de nuit, illuminées par les bougies, ou au matin, recouvertes d'une pellicule de glace, résultat de l'aspersion. Si la vision est spectaculaire, voire magnifique pour certains, elle résume le travail ardu effectué par les viticulteurs, chaque nuit en période de fortes gelées, pour tenter de préserver au mieux, les bourgeons.

Si les dégâts sont extrêmes cette année (lire par ailleurs et édition numéro 1625), plusieurs systèmes de protection existent et sont mis en place par les vignerons dans la lutte contre le gel. À commencer par les bougies et les cheminées (aussi appelées brenntags). À Chichée, Quentin Maurice, cogérant du domaine du Maupa, les utilise. *« Lors des nuits de gel, nous avons une alarme qui se déclenche à 0,5 °C. Nous nous rendons alors dans les vignes pour vérifier la température. Si elle continue de descendre, nous décidons d'allumer les bougies et les cheminées. Puis nous surveillons toute la nuit »*, indique-t-il.

Cependant, les nuits sont très longues. *« La première nuit (le 5 avril), nous avons allumé de minuit et demi à 9 heures du matin. La deuxième, dès 23 heures jusqu'au lendemain. Ensuite, le matin il faut faire le changement de bougies pour préparer la nuit suivante »*.

Pour autant, l'utilisation des bougies et cheminées a montré ses limites cette année avec des températures descendant à -7 voire -8 °C.

L'aspersion a fait ses preuves

À Maligny, Pierrick Laroche, du domaine des Hâtes, utilise un autre système de protection, celui de l'aspersion. *« Le principe est simple : il faut allumer au moment où la température est proche de 0 °C. À partir du moment où la température passe en négatif, l'eau aspergée sur les vignes va geler. En gelant, elle libère des calories à l'intérieur de la coque de glace, ce qui réchauffe l'intérieur des bourgeons et évite qu'ils gèlent »*, explique-t-il.

Il est important d'asperger continuellement de l'eau jusqu'à la fonte de la glace formée durant la nuit. *« Si nous arrêtons d'arroser, il n'y a plus de libération de calories. Et la glace fait geler le bourgeon »*. Ce système est aujourd'hui jugé le plus efficace de tous par les vignerons. Pour le domaine des Hâtes, les dégâts sur les bourgeons ont été *« limités »* entre 10 et 15 % il y a deux semaines, là où beaucoup approchaient les 100 % de dégâts. Il est néanmoins nécessaire d'avoir une source d'approvisionnement en eau à proximité. Ce système arrose l'équivalent de 5 mm d'eau à l'heure, pendant 10 à 15 heures de suite.

Les câbles chauffants, l'autre réussite

Toujours à Maligny, Jean-François Bordet, du domaine Séguinot-Bordet, utilise, quant à lui, encore un autre système : le câble chauffant. Déroulé sur le fil à baisser, où est attachée la baguette composée des bourgeons, le câble chauffe à une température allant de 12 à 16 °C. *« Il permet d'assécher l'humidité autour de la baguette. Et surtout de permettre la circulation de sève »*, détaille Jean-François Bordet. *« Le phénomène de gel, c'est l'arrêt de la circulation de sève. C'est ce qui dessèche le bourgeon »*.

Alors, quand doit-on mettre en fonctionnement les câbles ? *« Plus la vigne est poussée, plus il faut les allumer tôt. Nous allumons généralement à 2 °C »*, répond-il *« Il faut allumer lorsque la température est positive pour que les câbles aient le temps de chauffer et surtout que la sève n'ait pas eu le temps de trop redescendre »*.

Là aussi, les résultats sont là. *« Nous sommes à 85 % d'efficacité cette année. Certains arrivent même à 90 voire 95 % d'efficacité. Les années précédentes (il utilise ce système depuis quatre ans), j'étais à quasiment 100 % d'efficacité »*.

Un moyen de lutte contre le gel qui a permis à certains viticulteurs de limiter la casse. Même si la très grande majorité des vignerons n'ont pu, malheureusement, que constater les dégâts extrêmement importants cette année.

CHRISTOPHER LEVÉ



L'aspersion est le système de protection qui a obtenu les meilleurs résultats cette année. Ce système consiste à asperger en continue de l'eau afin de créer une pellicule de glace réchauffant le bourgeon.

Repères Le point sur les dégâts

Quinze jours après les premières gelées, Guillaume Morvan, conseiller en viticulture à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, dresse un nouveau constat des dégâts (celui-ci est amené à évoluer, certains résultats n'étant encore pas apparus). *« Sur les plateaux, j'estime les dégâts entre 60 et 100 %. Sur les coteaux, notamment sur les pinots, cela va de 20 à 80 % de dégâts sur les bourgeons. C'est très variable. L'Auxerrois s'en est un peu mieux sorti que le Chablisien »*, affirme-t-il. *« Le pinot, qui était un peu plus tardif, a globalement été un peu moins touché par le gel, même s'il y a de grandes disparités. Cela va de 2 ou 4 % de dégâts sur les bourgeons à 80 % »*.

Comment expliquer ces variabilités ? *« Il y a des parcelles qui ont été taillées plus ou moins tard. Cela y fait beaucoup. Celles taillées plus tard ont mieux résisté au gel car elles n'étaient pas encore au stade de très grande sensibilité. Aussi, le nord Chablisien a été dans l'ensemble moins impacté, sans forcément avoir d'explication. Sur Lignorelles et Villy, on trouve des parcelles touchées seulement à 15 ou 20 % »*, conclut Guillaume Morvan.

UPVY

Produire du colza en préservant la qualité de l'eau, c'est évidemment possible

Le jeudi 15 avril, les acteurs de la filière végétale étaient réunis à Piffonds, sur l'exploitation de Jean-Luc Gennerat, pour mettre en avant les essais effectués sur la culture de colza, dont la vocation est de préserver la qualité des ressources en eau tout en assurant la pérennité de cette culture emblématique du territoire Icaunais. Un événement organisé par l'UPVY.



Jean-Luc Gennerat, agriculteur à Piffonds, a parlé des essais de colza sur son exploitation, où des alternatives aux produits phytosanitaires sont cherchées, afin de préserver la qualité de l'eau.

« *L'objectif de cette journée est de parler de la qualité de l'eau, en rapport avec la culture du colza qui est importante pour notre milieu agricole* ». C'est par ces mots que Laurent Poncet, président de l'UPVY (Union des productions végétales de l'Yonne) introduit la matinée consacrée à l'observation d'essais ce colza, où l'objectif est de préserver la qualité de l'eau tout en maintenant les surfaces de colza sur le département. « *On est tous des consommateurs d'eau avant d'être agriculteurs. Quand on ouvre le robinet, on veut tous qu'une eau de qualité coule* », insiste Gilles Robillard, président de Terres Inovia.

Alors, pour préserver au mieux cette eau, cela passe par la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires. Seulement, le colza est une culture sensible aux insectes et aux adventices. C'est dans ce but que des essais ont été mis en place par l'UPVY, afin de trouver la, ou les meilleures alternatives aux traitements, toujours dans le but de préserver la qualité des ressources en eau.

Sur l'exploitation de Jean-Luc Gennerat, agriculteur à Piffonds, des essais ont été faits avec des plantes compagnes : l'association colza/trèfle d'une part, et colza/féverole d'une autre. « *Le trèfle, lorsqu'il pousse bien, fait une couverture du sol qui permet de limiter l'utilisation des désherbants* », explique ce dernier. « *Quant à la féverole, c'est un leurre pour les insectes. À l'automne, les insectes (particulièrement la grosse altise) peuvent coloniser le colza lorsqu'il est à un stade encore fragile. Avec la féverole, ils sont trompés et ne s'attaquent pas au colza* ».

Une culture qui nourrit le sol

L'autre avantage des plantes compagnes avec des légumineuses, comme la féverole et le trèfle, est la production d'azote bénéfique au colza. « *Le colza c'est la culture qui va capter le plus de carbone dans l'air et le plus en stocker dans le sol* », assure Gilles Robillard.

Les essais consistent aussi à semer plus tôt son colza « *pour que le colza soit plus costaud face aux insectes et aux adventices* », ajoute Emmanuel Bonnin, technicien à Soufflet Agriculture. « *La grosse altise arrive autour du 15 - 20 septembre. En semant plus tôt, au moment de son arrivée, le colza est déjà au stade 4 ou 5 feuilles, il est donc plus résistant* ».

Le colza, l'ami des abeilles

Alors, pourquoi tant d'effort pour le colza ? La réponse est simple. « *Le colza a un fort intérêt agronomique, économique et agroécologique* », confie Laurent Poncet. « *D'un point de vue biodiversité, c'est la principale ressource des abeilles pour la production de miel* ».

Aussi, « *le colza est utile pour la fabrication du diester (biocarburant), qui peut complètement se substituer le diesel, et permet de réduire de 60 % les gaz à effet de serre* », ajoute Gilles Robillard.

Le président de Terres Inovia précise d'ailleurs que c'est aussi la réduction de la surface de colza produite dans le département (15 000 ha contre 80 000 il y a quelques années), une culture qui était dominante il y a peu, qui pousse les agriculteurs à trouver de nouvelles solutions pour préserver cette culture. « *Avec l'interdiction d'utiliser certains produits de protection, le colza a énormément souffert face aux insectes ravageurs* », affirme-t-il.

De nombreuses parcelles se sont retrouvées totalement détruites, ce qui n'encourageait pas les agriculteurs à resemer les années suivantes.

Avec des essais qui semblent satisfaire la filière végétale, cela pourrait peut-être pousser les agriculteurs à croire à nouveau en l'avenir du colza, tout en le cultivant de manière à préserver, encore et toujours, les ressources en eau.

CHRISTOPHER LEVÉ



Emmanuel Bonnin a expliqué les bienfaits des légumineuses sur le colza.



Deux parcelles d'essais de 1 ha chacune sont sur l'exploitation de Jean-Luc Gennerat : l'une où le colza est associé avec de la féverole (comme ici), l'autre avec du trèfle.



Agriculteurs en difficulté

Des dispositifs d'aide pour les exploitants fragilisés

Alors que le gel des dernières semaines a causé d'importants dégâts dans les vignes, les vergers et les champs, des dispositifs, tel que Réagir 89, sont là pour écouter, soutenir et aider les viticulteurs et agriculteurs à trouver des solutions, face à ce terrible choc.

Le constat des dégâts liés au gel est terrible. Dans les vignes, les vergers et les champs, beaucoup ne peuvent que se résigner à avoir une récolte correcte, voire une récolte tout court, cette année. Alors, face à ce choc, des dispositifs existent pour soutenir les viticulteurs et agriculteurs, atteints moralement. C'est le cas de Réagir 89 de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *« Lorsqu'un exploitant nous contact, on écoute sa problématique. Puis on se rend sur son exploitation pour voir et comprendre la situation de son exploitation. Il nous fait part de ses préoccupations, ses difficultés, ses objectifs. On peut aussi être parfois témoin de sa fragilité »*, indique Cyrille Fournier conseiller à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Dans ce dernier cas, la Chambre d'agriculture travaille aussi en relation avec le service d'action sociale de la MSA, *« au cas où il y ait besoin de faire intervenir une autre compétence sur l'aspect social »*, explique Cyrille Fournier.

Accompagner les exploitants

Le dispositif Réagir 89 est également là pour aider l'exploitant à trouver des solutions et à se remettre d'un tel choc. *« On co-construit avec lui un plan d'actions qui peut être sur des aspects techniques, économiques, financiers, humains. Quand c'est financier, on accompagne, si besoin, l'agriculteur lors des rencontres avec un créancier, un organisme bancaire pour aider à trouver des solutions dans ce sens »*, continue Cyrille Fournier.

Pour les dégâts liés au gel, *« le but est d'abord de comprendre la conséquence de ce choc en général, mais aussi la conséquence de ce choc sur l'exploitation, qui ne va pas être le même en fonction de sa situation au départ. Il est important de mesurer l'impact financier de ce choc pour l'exploitation en question afin de trouver les solutions adéquates »*.

Les solutions se trouvent au cas par cas. *« Est-ce que l'exploitation peut se permettre d'absorber ce déficit financier ou est-ce qu'il faut aller chercher des ressources financières pour le combler ? Cela peut se faire en augmentant des financements à court terme, en reportant des échéances d'annuité, en mettant en place des échéanciers sur les dépenses à venir. Mais cela peut être aussi de remettre en cause la pérennité de l'exploitation lorsque le déficit financier est trop important »*.

Cet épisode de gel n'est malheureusement pas la première grosse difficulté à laquelle doivent faire face les viticulteurs et les agriculteurs. Ces dernières années, les aléas climatiques ont énormément impacté le moral des exploitants. Il est nécessaire de parler avec les bons interlocuteurs pour trouver, ensemble, les meilleures solutions dans le but de se remettre de tels coups. Pour rappel, Réagir 89 est une démarche volontaire. *« Il est important que l'agriculteur demande lui-même de l'aide »*, affirme Cyrille Fournier.

Christopher Levé



Face aux difficultés des exploitants, comme avec l'épisode des gelées des dernières semaines, des dispositifs d'écoute sont à leur disposition.

Réagir 89 est joignable au 03 86 94 22 22.

La MSA et la FDSEA aussi à l'écoute

D'autres dispositifs d'écoute sont à disposition des viticulteurs et agriculteurs qui souhaiteraient parler de leurs difficultés. Agri'écoute, dispositif national de la MSA, est accessible 24 heures/24, 7 J/7, au 09 69 39 29 19. La FDSEA de l'Yonne organise également des formations sur le bien-être paysan où tous peuvent venir parler de leurs problématiques et écouter les témoignages des autres. Car la solution peut être aussi dans le partage et l'écoute de ceux qui vivent la même chose. Pour plus d'information sur cette formation, contacter la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

FDSEA

La saison de la PAC est lancée

Chaque année à la même époque, les animatrices de la FDSEA de l'Yonne sont à pied d'œuvre pour accompagner la centaine d'adhérents qui leur fait confiance pour la déclaration PAC.

Depuis début avril, le téléphone sonne beaucoup à la FDSEA de l'Yonne pour répondre aux questions des adhérents sur la campagne PAC qui est ouverte jusqu'au 17 mai. Beaucoup de questions par téléphone, mais aussi des rendez-vous qui remplissent les agendas des salariées de la FDSEA.

La visio se démocratise

Si l'an dernier, le confinement avait contraint les agriculteurs et les salariées à s'adapter et à réaliser les dossiers par le biais de visioconférence, la FDSEA a reconduit le système cette année. Nombreux sont les agriculteurs qui ont trouvé cette formule plus confortable car elle leur évite de faire la route. Les animatrices se sont adaptées de leur côté ce qui leur permet d'honorer les rendez-vous en intégrant le télétravail.

Les agriculteurs qui le désirent sont tout de même reçus dans nos locaux pour des rendez-vous présentiels, dans le strict respect des consignes sanitaires. Jusqu'au 17 mai, les déclarations vont se succéder pour que tous les adhérents soient accompagnés en temps et en heure.

Ce rendez-vous annuel est devenu un moment privilégié entre les agriculteurs, viticulteurs et les animatrices de la FDSEA. Chaque année, le service monte en puissance et le nombre de dossiers déposés augmente. *« Avec vous ça va plus vite et on est rassurés, on sent que vous maîtrisez vraiment le sujet »*, déclare Frédéric qui fait sa PAC à la FDSEA de l'Yonne depuis 2015. *« Avec la nouvelle PAC, je n'étais pas très à l'aise à l'idée de la faire seul. La prestation de la FDSEA est très abordable et je me suis dit que ça valait la peine de faire confiance à la FDSEA. Je ne regrette pas. C'est pour ça que je reviens »*.

Quant à Christophe, s'il le pouvait, il *« prendrait déjà son rendez-vous pour l'année prochaine. D'autant plus que j'ai souscrit une MAEC et avec la complexité de ces mesures, je préfère savoir mon dossier entre de bonnes mains »*.



Comme chaque année, la FDSEA de l'Yonne accompagne ses adhérents pour la télédéclaration PAC.

Un outil pas toujours simple à maîtriser

Si Telepac est de plus en plus fonctionnel et offre de plus en plus d'outils, certains agriculteurs ont du mal à le prendre en main, d'autant qu'ils ne s'en servent qu'une fois par an. Telepac est aussi compliqué à utiliser dans les zones mal couvertes en réseau internet, raison qui pousse de plus en plus d'agriculteurs à faire appel à un prestataire. Cette année, peu de changements dans la déclaration PAC mais la vigilance reste de mise sur les jachères et les SIE, dont le taux reste de 5 %.

Marianne Ranque, FDSEA de l'Yonne

CerFrance

Une convention pour favoriser la conversion à l'agriculture biologique

Le lundi 12 avril, CerFrance BFC et Bio Bourgogne ont signé une convention dans le but de proposer un accompagnement commun aux exploitants en projet de conversion à l'agriculture biologique, dans l'Yonne et en Côte-d'Or.



Éric Coquille (à gauche) et Philippe Camburet ont renforcé le partenariat entre CerFrance BFC et Bio Bourgogne, en signant une convention pour accompagner, conjointement, les exploitants dans leur projet de conversion à l'agriculture biologique.

« *Dans l'Yonne, on est sur une dynamique forte de conversion à l'AB depuis 4-5 ans* », indique Philippe Camburet, président de Bio Bourgogne. Avec environ 11 % de SAU (surfaces agricoles utilisées) en bio, là où la moyenne nationale est de 8 %, l'Yonne fait figure de bon élève en termes de surface en agriculture bio.

Dans l'objectif de voir encore plus d'exploitations se convertir à l'agriculture biologique, une convention entre CerFrance BFC et Bio Bourgogne a été signée, le 12 avril. Celle-ci a pour but de proposer un accompagnement commun aux exploitants ayant pour projet une conversion. Un projet qui concerne également la Côte-d'Or.

« *L'avantage de ce partenariat, c'est que nous apportons une vision globale et complète aux agriculteurs sur l'agriculture biologique. On accompagne à la fois l'agriculteur et le projet d'entreprise* », explique Éric Coquille, président de CerFrance BFC.

Une conversion qui s'accompagne

Pour Philippe Camburet, le contexte des dernières années est favorable aux réflexions concernant une éventuelle conversion. « *Les agriculteurs qui sont candidats aujourd'hui sont dans un contexte où l'on parle de coût de revient, de sécheresse, de gel, de nouvelle PAC. Tout cela force les agriculteurs à se poser plus de questions en ce qui concerne leur intérêt pour l'agriculture biologique* ».

Aussi, l'important est de montrer aux agriculteurs « *qu'il y a une viabilité économique réelle derrière la conversion à l'agriculture biologique, via la commercialisation des produits, car il y a une forte demande de la population, et une reconnaissance des bienfaits de l'agriculture biologique* », ajoute-t-il.

Pour les agriculteurs qui souhaitent convertir leurs exploitations en bio, un accompagnement est nécessaire. « *S'accompagner techniquement, dans l'intention, dans la gestion d'entreprise* », assure Éric Coquille. « *Une conversion ne se fait pas d'une année à l'autre, c'est un projet qui se réfléchit dans le temps. C'est un choix de carrière. Pour cet accompagnement dans la durée, il faut s'entourer des bons interlocuteurs* », reprend Philippe Camburet. « *L'idée est que chaque agriculteur puisse bénéficier d'un conseil, que ce ne soit pas à lui de rassembler toutes les informations. On doit pouvoir l'aider dans ce travail-là. La convention que l'on signe, c'est pour être encore plus fort dans le conseil et pour faire un conseil qui soit adapté, clé en main et sur-mesure pour chaque projet* », conclut le président de Bio Bourgogne.

Des formations vont être proposées conjointement par CerFrance BFC et Bio Bourgogne pour donner les clés d'une conversion réussie aux agriculteurs.

Pour plus d'information, contacter CerFrance BFC au 03 86 74 19 79 ou Bio Bourgogne au 07 85 41 58 58.

Christopher Levé

Plan France relance

Quatre appels à projet Icaunais sélectionnés

Quatre projets Icaunais ont été dévoilés par le Gouvernement. Il s'agit de deux appels à projets en tant que « *quartiers fertiles* » et deux autres appels à projet pour la filière bois - forêt.

Pour la première catégorie, « *l'objectif des « quartiers fertiles » est d'apporter l'agriculture au sein des quartiers prioritaires sous formes variées : jardins d'insertion, microfermes urbaines, projets complexes* », indique la préfecture de l'Yonne. Le jardin maraîcher d'insertion de Joigny (projet de ferme maraîchère d'insertion visant à approvisionner la restauration collective en produits bio) et le jardin Corneille de Sens (projet de square public avec une microforêt, des espaces arborés et une microferme urbaine) sont les deux structures icaunaises sélectionnées.

En ce qui concerne la seconde catégorie, la filière bois - forêt, « *les lauréats de l'appel à projet du plan France relance pourront bénéficier d'une enveloppe de 5,5 millions d'euros pour la modernisation et l'augmentation de leurs capacités de production* », explique la préfecture de l'Yonne. Un soutien qui concerne particulièrement les pépiniéristes forestiers et les projets permettant une meilleure gestion et maîtrise de l'eau, ainsi qu'une protection renforcée face aux aléas climatiques. Et les entreprises de reboisement et leurs projets visant à l'amélioration du transport et la conservation des plants. Deux pépinières du département ont été choisies : la SARL Millon, à Chéu, et la SARL Naudet, également à Chéu.

C. L. d'après communiqué

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

Stocker et trier mes céréales
Le 18 mai et le 8 juin, à Bernouil.
Contact : Marianne Roisin au 03 86 94 28 45.

Réaliser ma déclaration Pac
Entre avril et mai, à Auxerre.
Contact : Émilie Schaeffler au 03 86 94 22 20.

Optimiser le réglage de ma moissonneuse-batteuse
Le 20 mai, à Auxerre.
Contact : Richard Wylleman, au 03 86 94 22 24.

Formation proposée par Bio Bourgogne
Sol, flore, pratiques, animaux : quels liens pour quelle végétation et quelle production dans mes prairies naturelles ?
Le mercredi 14 avril et le mardi 11 mai. Contact : Damien Nicolas au 06 30 02 24 01.

▸ Agenda

FDSEA Aide aux télédéclarations PAC

Jusqu'au 17 mai, la FDSEA de l'Yonne intervient auprès des agriculteurs adhérents et non adhérents pour les aider à faire leur déclaration PAC en ligne. Des rendez-vous individuels en présentiel ou en ligne sont possibles, en s'inscrivant auprès de Marianne Ranque, responsable du dossier PAC à la FDSEA de l'Yonne, au 03 86 49 48 10.



Fendt 700 Vario : Parfait pour tous les travaux.

Le nouveau Fendt 700 Vario, disponible dans une plage de puissance de 150 à 246 ch est votre partenaire idéal. Que ce soit pour des travaux de fenaison, des champs ou encore de traction, il se montre robuste et polyvalent. Doté du nouvel intérieur de cabine ainsi que de la nouvelle philosophie d'utilisation FendtONE, il établit de nouvelles références en termes de fonctionnalité, de personnalisation et d'ergonomie. En résumé, le nouveau Fendt 700 Vario vous offrira de nombreux atouts : puissance, agilité, précision, fiabilité, multiples fonctionnalités et confort; sans oublier de vous garantir une rentabilité hors pair.

BOUCHERON SAS
89 Lézinnes **03 86 75 63 22**
21 Ménétreux **03 80 97 01 50**
et son agent : BSA 89 Cussy les Forges **03 86 33 11 24**

ETS DE BRUIN
89 Cerisiers **03 86 96 20 08**
89 Charny **03 86 63 09 13**
58 Chateauneuf Val de Bargis **03 86 59 31 26**
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne **03 86 47 65 87**
AGRITECH 18 St. Germain du Puy **02 48 30 84 11**

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
Plus d'information sur fendt.com

Alimentation

La viande, élément d'équilibre

Nathalie Vanden Bulcke est diététicienne, installée dans le sud de la Saône-et-Loire. Elle fait des interventions en lien avec l'interprofession bétail et viande (Interbev) auprès de scolaires et de futurs diététiciens. Une approche intéressante à découvrir dans le contexte général de plus en plus tendu entourant la consommation de viande.

Diététicienne libérale installée dans une maison de santé à Crêches-sur-Saône, au sud de Mâcon, Nathalie Vanden Bulcke a une activité globale très diversifiée, jalonnée par de nombreuses consultations qui constituent son ordinaire. Elle intervient aussi en milieu hospitalier. Son travail la mène parfois vers d'autres horizons, plus surprenants. C'est ainsi qu'elle travaille depuis une vingtaine d'années avec l'interprofession Bétail et Viandes Interbev Bourgogne Franche-Comté. *« Je suis membre,* explique-t-elle, *d'un réseau national de diététiciens qui collabore avec cette interprofession. Travailler en commun est très intéressant. Je me souviens que, lorsque j'étais en école de diététique, on nous encourageait à aller sur les salons ou les congrès traitant de la nutrition et on y croisait souvent les interprofessions. Je trouvais qu'elles proposaient des supports pédagogiques très ludiques, pratiques et pertinents et lorsque j'ai su qu'avec Interbev, j'avais la possibilité de parler de nutrition avec des supports bien construits, et d'aller dans des univers où je ne serai pas allée de mon propre chef, j'ai compris que j'avais là la possibilité de toucher d'autres publics, plus larges ».*

« Mieux faire connaître la viande »

Avec Interbev, Nathalie Vanden Bulcke a d'abord réalisé des interventions dans les écoles primaires de cycle 2 (du CP au CE2), interventions qu'elle poursuit toujours. Il est important de préciser qu'elle, comme ses confrères et consœurs du réseau auquel elle appartient, est totalement indépendante d'Interbev. Elle n'est pas salariée de l'interprofession. La rémunération, dans le cadre de ses interventions, se fait sur une base d'honoraires. *« Notre discours est calqué sur les recommandations et les données scientifiques mises à jour. L'objectif n'est pas de dire qu'il faut absolument privilégier la viande, mais de mieux la faire connaître et de lui laisser une place, sans qu'elle soit exagérée. Nous sommes conscients que trop manger de viande n'est pas forcément idéal dans la quête d'un équilibre alimentaire, mais elle a son importance et doit être présente ».* Le message porté en complément d'Interbev consiste notamment à rappeler les raisons de maintenir la viande dans un régime alimentaire global *« parce qu'elle apporte des protéines de bonne qualité, des vitamines B12, du zinc, du fer que l'on ne retrouve pas aussi bien assimilé dans d'autres aliments »* ajoute Nathalie Vanden Bulcke. En revanche, la diététicienne insiste sur le fait qu'elle ne parle jamais de la viande, isolément. *« On ne peut pas intervenir sur un aliment spécifique parce que notre approche professionnelle est indissociable d'une vision globale du régime alimentaire. Un aliment seul n'a pas grand sens… ».*

Mesurer les évolutions

Si cette professionnelle apporte, par ses contributions, un plus indéniable aux interventions d'Interbev en milieu scolaire notamment, le bénéfice est mutuel. Nathalie Vanden Bulcke estime qu'elle a ainsi pu mieux connaître et comprendre les différentes facettes du métier d'éleveur, les impératifs qui s'imposent à eux, mais aussi, plus loin dans la chaîne, tout ce qui touche à l'abattage des animaux. *« Il y a là,* remarque-t-elle, *de nombreux aspects qu'on n'aborde pas en détail dans la formation de diététicien. De par la formation que l'interprofession peut nous apporter, Interbev nous permet aussi d'être au fait des niveaux de consommation de viande, de leur évolution, des recherches menées au niveau de l'Inrae… On est au courant de toutes les évolutions qui touchent à la filière ».* Intervenir comme elle l'a fait récemment auprès de futurs diététiciens en formation (voir encadré), permet aussi à Nathalie Vanden Bulcke de mesurer l'évolution des approches et des regards portés sur la viande. *« Les choses ont beaucoup bougé ces dernières années,* souligne-t-elle. *On peut trouver des diététiciennes végétariennes, la profession est ouverte à tout, mais leur évolution est à l'image de celle, globale, de la société. Il y a aussi l'influence des nouveaux outils numériques qui orientent nos modes d'alimentation, telles que les nombreuses applications qui ont émergé récemment. Les futurs professionnels de la diététique ont une vision plus "éclatée" de la gamme alimentaire. Il faut garder à l'esprit qu'ils doivent aborder, en seulement deux ans de formation, un grand nombre de notions qui ont été considérablement bousculées ces vingt dernières années. Il y a la question de la viande, mais aussi celle du bio, l'alimentation nomade… Tout cela devient très "pointu" et il faut avoir un esprit large. On ne peut pas être diététicien seulement pour parler de nourriture. On parle, plus largement, de la manière de manger, de nos manières de vivre ».* Nathalie Vanden Bulcke remarque d'ailleurs que ses méthodes de travail actuelles, lors de ses consultations en libérale, n'ont plus rien à voir avec ce qu'elle faisait il y a vingt ans. Les aspects psychologiques et environnementaux occupent aujourd'hui une place bien plus importante. *« J'ai régulièrement des patients qui me disent qu'ils mangent moins de viande… sans toujours pouvoir expliquer les raisons de cette évolution. Ils sont parfois restés sur des messages où on leur disait que c'était mauvais. Ils peuvent être influencés par des idées reçues comme celle consistant à dire que la viande rouge serait trop grasse, alors qu'il ne faut pas réfléchir en termes d'espèces, mais en termes de morceaux. Dans les viandes rouges, deux tiers des morceaux sont à moins de 6 % de matière grasse. Il ne sert à rien d'éliminer complètement une nature de viande. On se doit, nous, de repositionner le discours, de guider nos patients, mais pas d'imposer quoi que ce soit. Néanmoins, sur la viande, il y a une tendance réelle à la diminution de consommation. Dans ce contexte-là, il faut guider les gens au mieux, leur apporter des arguments sur le fait que leur choix imposera peut-être de surveiller d'autres choses, notamment les vitamines B12 et le fer… Il y a aussi des gens pour lesquels tuer un animal pour le manger n'est plus concevable, mais il faut aussi rappeler que l'homme est omnivore, qu'il a besoin de tout. Ce n'est pas toujours simple. Les arguments font parfois défaut face à des discours qui manquent de recul ».* Une quête d'équilibre toujours fragile et difficile à trouver…



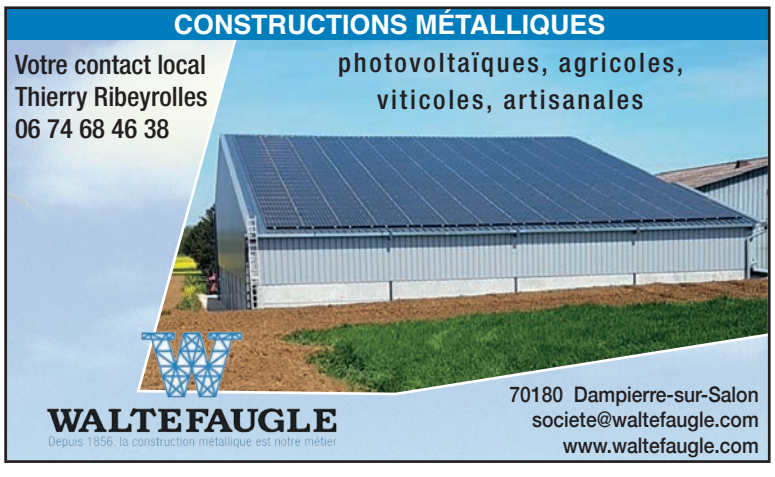
Pour Nathalie Vanden Bulcke, travailler avec Interbev, c'est pouvoir s'appuyer sur des supports pédagogiques pertinents, bien être consciente des réalités du métier d'éleveur, et fournir des éléments objectifs sur la place de la viande dans les régimes alimentaires.

> *Dans les viandes rouges, deux tiers des morceaux sont à moins de 6 % de matière grasse.*

BERTY ROBERT

Sensibiliser les futurs professionnels de l'équilibre alimentaire

Récemment, Nathalie Vanden Bulcke est intervenue avec Interbev, au sein de l'école de diététiciens de Belfort. Une intervention qui découlait d'une volonté nationale d'apporter, en amont, une meilleure connaissance du produit « viande » à ces futurs professionnels de santé. La viande est évidemment présente depuis toujours dans les cursus de formation des diététiciens mais, en l'occurrence, le but était de mieux faire comprendre les évolutions, notamment sociétales, récentes, liées à la consommation de ces produits. *« Dans ce cadre,* explique la professionnelle de Crêches-sur-Saône, *je suis intervenue sur le thème de l'évolution des niveaux de consommation de viande. On constate que les quantités consommées sont globalement à la baisse. Ce qui est intéressant à observer, c'est qu'on a de plus en plus de « petits » consommateurs mais qu'il reste aussi de « gros » consommateurs. Le but, c'est de tenter de mieux guider ces derniers vers une alimentation plus diversifiée sans avoir une dominante trop importante d'un produit ou d'un autre ».*



JA Bourgogne Franche-Comté

Une assemblée générale en quête d'espoir

Les jeunes agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté ont organisé leur assemblée générale en visioconférence. Combativité et morosité sont les sentiments qui traversent une jeunesse agricole volontaire malgré un contexte difficile.

De l'espoir, il en faut lorsqu'on est jeune agriculteur. C'est un peu ce qui ressortait de l'assemblée générale des JA de Bourgogne Franche-Comté, organisée en visioconférence le 16 avril. De l'espoir, en premier lieu, pour que la Fête régionale de l'agriculture puisse bien se tenir, le premier week-end de septembre, en Saône-et-Loire, à Bourbon-Lancy. Les JA régionaux mettent tout en œuvre pour que ce rendez-vous ait bien lieu mais les aléas de la crise sanitaire ont appris à tout le monde combien il est hasardeux aujourd'hui de faire des projections à cinq mois… La montée en puissance de la vaccination permet néanmoins de croire en la tenue d'un évènement qui aura incontestablement une saveur particulière s'il peut se maintenir.

Souvenir de la manifestation du 6 avril

Plus généralement, cette assemblée générale, sous la présidence de Florent Point, voulait nourrir un espoir mis à mal pour de nombreux jeunes installés. Les interventions des uns et des autres soulignaient à quel point il est difficile aujourd'hui, d'être agriculteur, et encore plus lorsqu'on est jeune car, par définition, la jeunesse a le regard pointé sur l'avenir et celui-ci, sans être totalement bouché, apparaît bien sombre. Le souvenir de la grande manifestation paysanne régionale de Dijon, le 6 avril, était clairement dans toutes les têtes et on sentait le poids de l'amertume dans certains propos. Antoine Carré, président des JA de Côte-d'Or, a été lapidaire mais clair: *« il faut être conscient de la montée de la colère et du désarroi dans nos campagnes »*. Il était rejoint en cela par Julien Caillard, son homologue de l'Yonne *« très inquiet de l'état d'esprit qui règne actuellement. Il y a des suicides, nous perdons des jeunes. Nous voulons néanmoins montrer qu'agir ensemble, cela sert à quelque chose mais l'État doit écouter les corps intermédiaires comme JA. Il doit faire quelque chose, et le faire vite… »*. Face à ce qui ressemble à une forme de désespérance, le baromètre des installations est un indicateur précieux, dans un contexte d'injonctions sociétales parfois contradictoires et de prix toujours trop bas payés aux producteurs. Loïc Farey, président des JA du Doubs recensait 90 installations sur les douze mois écoulés dans son département. Il soulignait la nécessité de *« conserver de la souplesse dans le montage des dossiers d'installation et de dire stop aux nouvelles contraintes environnementales. Il faut savoir que, dans notre département, les zones vulnérables sont passées de 18 hectares à 180 d'une année sur l'autre ! »*.

Nécessité d'une force régionale sur de nombreux dossiers

2020 restera une année très compliquée, du point de vue de Guillaume Martin, président des JA du Jura : *« nous faisons un gros travail de relance de la communication sur la promotion de nos métiers mais nous traitons aussi des dossiers "chauds" tels que la sécheresse, l'entretien des haies, les casse-cailloux… »*. En 2020, dans ce département, le nombre d'installations de jeunes agriculteurs est tombé à 30 mais 2021 se présente mieux avec une cible de 70 installations et de nombreux projets atypiques. Marine Seckler, présidente des JA de Saône-et-Loire est revenue sur le loup, les effets du gel récent et les zones vulnérables : *« autant de dossiers,* remarque-t-elle, *qui réclament la force régionale pour y répondre »*. Sur le loup, elle était rejointe par Étienne Vaconnet, secrétaire général des JA de Haute-Saône : *« sur le loup, nous attendons plus que des signes. Nous voulons des réponses concrètes »*. Son département a vu 35 jeunes s'installer en 2020. Face à un paysage marqué par une certaine morosité, Arnaud Gaillot, originaire du Doubs mais secrétaire général de JA National a tenté de rassurer en soulignant qu'une Proposition de projet de loi (PPL) allait être déposée pour que les indicateurs de coûts de production soient pris en compte, afin d'améliorer la loi Égalim. De son côté, Jérémy Decerle, de la Saône-et-Loire et député européen, a fait un point sur les avancées dans les négociations sur la PAC : *« Nous avons obtenu un budget qui permet des marges de manœuvre avec une PAC qui ouvre des perspectives. Il y a aussi la revalorisation de l'aide Jeune agriculteur, un signal qu'il fallait donner. Enfin, sur les éco-schemes ou éco-régimes on rémunérera la performance et pas les moyens : cela traduit la volonté de reconnaître le travail déjà accompli par les agriculteurs »*. Sur ces éco-schemes, Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC a rappelé que, le 22 avril, un travail sur les zones intermédiaires avec des propositions, devait être présenté à Julien Denormandie, le ministre de l'Agriculture. *« Notre volonté,* précisait le président de la FRSEA, *c'est que tous les agriculteurs de BFC puissent prétendre aux éco-schemes »*. Enfin, Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture a précisé qu'une coordinatrice, dont le travail consistera à suivre le dossier installation-transmission, venait d'être nommée au sein de l'entité consulaire. Laurence Maire du Poset prendra ses fonctions officiellement le 1er juillet. Elle a démarré sa carrière aux JA du Doubs et était jusqu'alors directrice d'exploitation au sein de l'Établissement public et local (EPL) d'enseignement et de la formation professionnelle agricole de Besançon.



Laurence Maire du Poset vient d'être recrutée par la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté afin d'assumer le rôle de coordinatrice du dossier installation-transmission.

BERTY ROBERT

▶ En bref

Gel La FRSEA demande une instance de concertation sur le changement climatique

À la suite des forts épisodes de gel qui ont impacté les cultures partout en France, et notamment en Bourgogne Franche-Comté, en particulier dans le secteur viticole, la FRSEA BFC a demandé que soit mise en place une instance de concertation *« Changement climatique en BFC »*. Le but est de faire bouger les lignes et investir pour s'adapter à ces évolutions. Constat a été fait que les réglementations ont du mal à intégrer ces bouleversements : les évolutions des dates pour les semis, les épandages d'engrais, les accidents climatiques, la nécessité de développer l'irrigation pour la protection contre le gel là où c'est possible… Autant de réponses possibles dont il va falloir discuter.

Bois 14 entreprises régionales retenues dans le cadre du plan de relance

Un appel à projets qui s'inscrit dans le plan France relance et concernant la filière bois - forêt vient de livrer ses 97 lauréats français. Parmi eux, on trouve 14 entreprises de Bourgogne Franche-Comté qui ont proposé un projet sur le thème « Investissements productifs dans la filière graines et plants ». Les lauréats vont bénéficier d'une enveloppe de 5,5 millions d'euros pour la modernisation et l'augmentation de leurs capacités de production. Les lauréats régionaux sont : l'EURL Lechapt Reboisement (Châtillon-sur-Seine-21), Sasu Naudet (Leuglay-21), EARL Duchesne (Flagey-25), Pépinière Garnier (Alligny-en-Morvan-58), Primard (Saint-Péreuse-58), Bongard Bazot et fils (Saint-Péreuse-58), EIRL Sylv'adopt (Combeaufontaine-70), Martin (Gibles-71), SA Naudet (Autun-71), GD Forêt et Nature (Senozan-71), SARL Bourgogne Sylviculture (Saint-Léger du Bois-71), SARL Cyril Portais (Savigny-en-Revermont-71), SARL Millon (Chéu-89) et SARL Naudet (Chéu-89).

FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES



VIGNOBLE DE CHABLIS (89) LA NUIT DU 6 AVRIL 2021

NOUS SOMMES TOUJOURS LÀ POUR VOUS.

Nos conseillers sont présents et pleinement mobilisés pour vous accompagner dans cette épreuve et trouver avec vous les solutions les mieux adaptées à votre situation.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

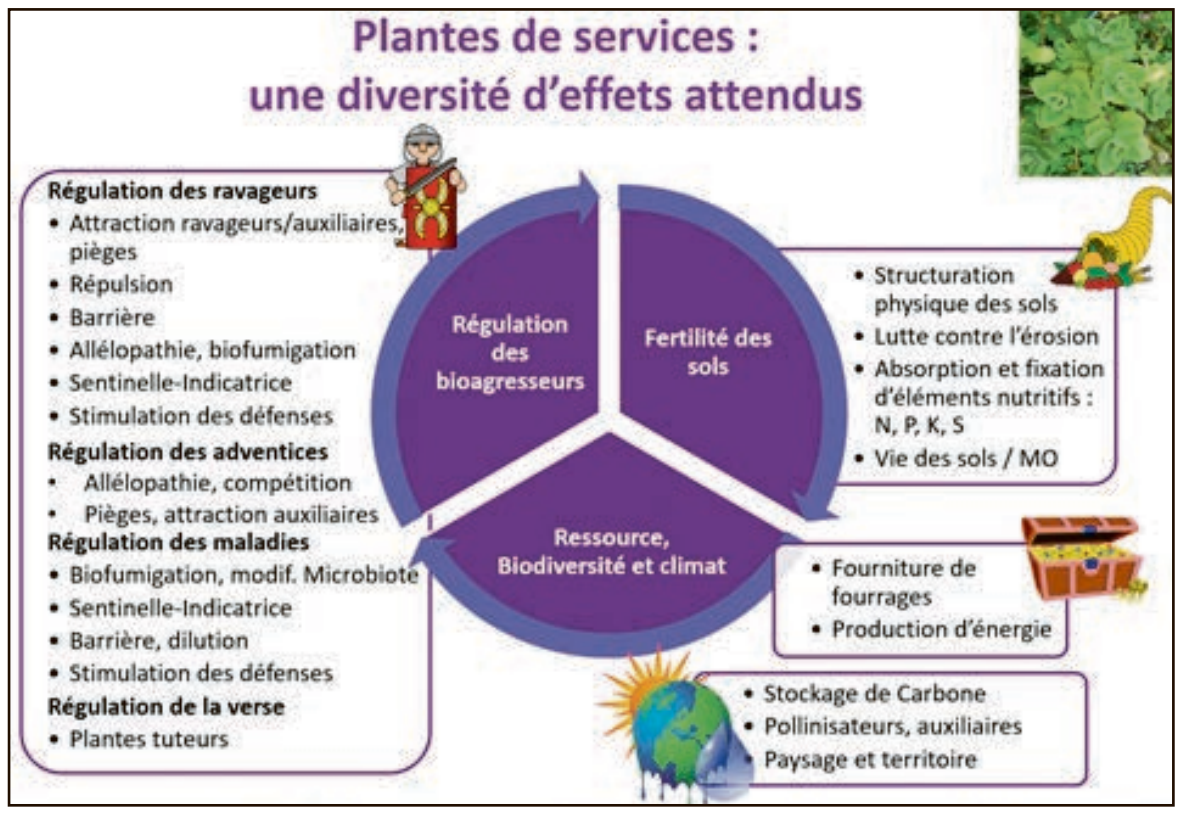
CHAMPAGNE BOURGOGNE

04/2021 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Titouan Rimbault.

Plantes de services
Quels bénéfices en attendre ?

En janvier dernier, Arvalis - Institut du végétal a organisé un colloque en ligne sous la forme de trois webinaires. Il s'agissait de synthétiser les effets connus à ce jour des plantes de services, à savoir les espèces implantées avant, pendant ou après une culture de rente, dans la même parcelle ou à côté, sur une période significative de leur cycle de production : couverts, Cive, Cipan, plantes compagnes en font donc partie.

Article réalisé par Diane Chavassieux
Arvalis – Institut du végétal
Bourgogne Franche-Comté



Plante de services et fertilité des sols

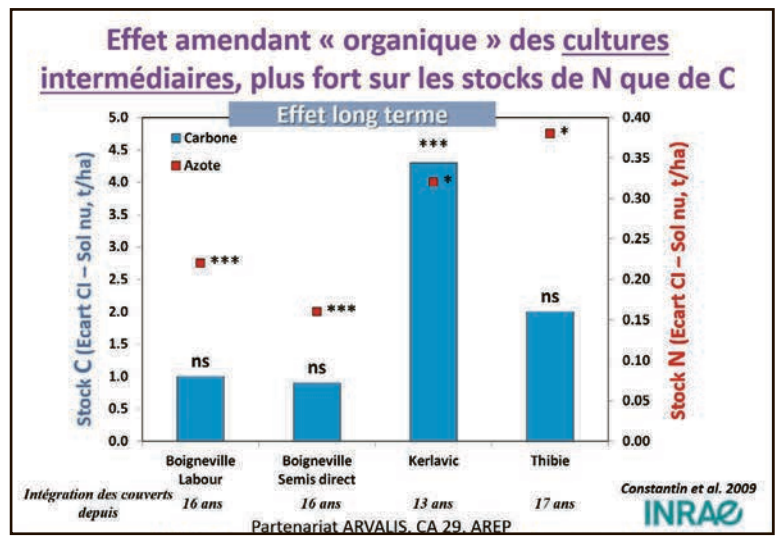
D'abord, les couverts assurent une protection de la surface du sol et leurs racines maintiennent la porosité du sol. Cependant, leur effet restructurant de sols tassés est controversé car les racines bloquent à la semelle de labour. Un couvert permanent évitera quand même la prise en masse d'un sol limoneux et pourra compenser l'absence de travail du sol. L'infiltration de l'eau dans le sol sera améliorée, l'érosion limitée. Il ne faut pas non plus négliger les effets indirects des couverts sur les conditions de réalisation du travail de sol : plus facile en conditions critiques, mais aussi assèchement du sol.

La fertilité biologique du sol est appréciée en comparant sur le long terme des sols nus et des sols avec des couverts en interculture. Les stockages du carbone et de l'azote sont mesurés. Sur le carbone, on note une légère hausse, très dépendant de la biomasse et de la gestion des résidus. C'est surtout sur l'azote que l'effet se fait sentir, de + 0.15 à 0,4 t N / ha avec un couvert d'interculture pendant 15 ans par rapport à un sol nu.

L'outil www.simeos-amg.org permet de modéliser l'effet sur le long terme (100 ans). Par exemple, sur une rotation maïs grain / blé tendre d'hiver sur un sol limon argileux avec l'intégration d'un couvert 1 année sur 2 montre un stockage de carbone de 21 t C /ha (couvert 5 tMS /ha) contre 13 t C/ha dans la même situation sans couvert. L'impact dépendra bien évidemment de la fréquence de ce couvert mais aussi du tonnage enfoui.

Par ailleurs, l'abondance microbienne est augmentée de 27 %, l'activité biologique croît de 22 % et la diversité des microorganismes de 2,5 %, mais il manque des recherches pour en apprécier les effets.

Côté fertilité chimique, peu d'effet si les couverts ne sont pas des légumineuses. Cependant, avec des légumineuses, plus d'azote est restitué au sol. Mais un effet déplafonnement des rendements n'apparaît que dans certaines circonstances, notamment sur sols de vraies et toujours avec des couverts régulés qui ne concurrencent pas les cultures.



Plante de services et protection des cultures

En grandes cultures, les connaissances sur l'intérêt des plantes de service pour protéger des maladies, des ravageurs et des adventices sont moins développées qu'en horticulture ou même en maraîchage. Le colloque en ligne organisé mi-janvier par Arvalis et ses partenaires a fait le point sur les travaux en cours en France et à l'étranger.

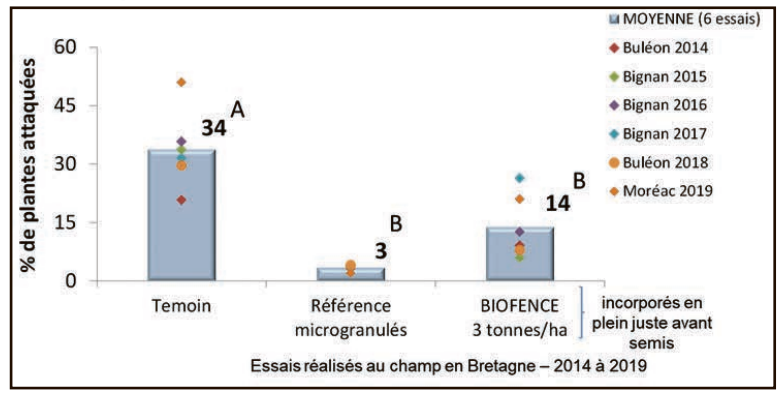
La définition des plantes de services indique qu'il s'agit d'espèces implantées avant, pendant ou après une culture de rente, dans une même parcelle ou à côté, sur une période significative de leur cycle de production. Elles ont pour objectif de fournir un ou plusieurs services écosystémiques comme la gestion des adventices ou le contrôle des ravageurs par l'hébergement d'auxiliaires de culture par exemple.

État des lieux et prospective

Contre les maladies, les couverts peuvent agir par biofumigation (leurs résidus dans le sol dégagent des composés qui agissent sur les agents pathogènes) ou dégager des composés dans l'environnement via des mécanismes de stimulation de défenses des plantes, avoir un effet barrière ou sentinelle. Par exemple, l'enfouissement d'une moutarde deux semaines avant un semis de blé permet de libérer dans le sol des isothiocyanates, actifs dans la lutte contre le piétin échaudage. Cet effet est tout de même modéré, mais existe bel et bien, à hauteur de 20 %.

Contre les ravageurs, les mêmes modes d'action sont relevés, auxquels il faut ajouter l'attraction des insectes auxiliaires. Par exemple, des couverts de légumineuses (vesce de Bengale) semés avant orge limitent les infestations de pucerons vecteurs de la JNO mais avec un gain de rendement limité. L'enfouissement de tourteaux de moutarde sous forme de pellets, a également une action répulsive sur les taupins du maïs comme l'ont montré les essais réalisés depuis quelques années par Arvalis. Cet effet de « biofumigation » obtenu avec le produit Biofence (à 3 t/ha !) qui est constitué de moutarde d'Abyssinie (Brassica carinata) mérite d'être affiné. Pour faire moins cher, on peut par exemple envisager de cultiver la moutarde et de l'enfouir juste avant le semis.

Graphique 1 Résultats de la biofumigation sur le % de plantes attaquées par les taupins en culture de maïs. (Essais Arvalis)



Le graphique 1 qui présente les résultats de 6 essais réalisés par Arvalis montre une efficacité intéressante de la biofumigation (14 % de plantes attaquées contre 34 % pour le témoin) mais sans atteindre la référence microgranulés (3 % attaque)
Contre les adventices, un couvert semé en interculture puis détruit, entre en compétition avec la flore classique sur les ressources qui sont limitantes. Contre des plantes parasites, les couverts peuvent réduire le stock semencier ou attirer des auxiliaires qui se nourrissent des graines d'adventices. Mais, attention aux effets non intentionnels avec un impact négatif sur la culture (ex : couverts en légumineuses trop fréquents favorisant l'aphanomyces).

Régulation des plantes adventices grâce à l'allélopathie

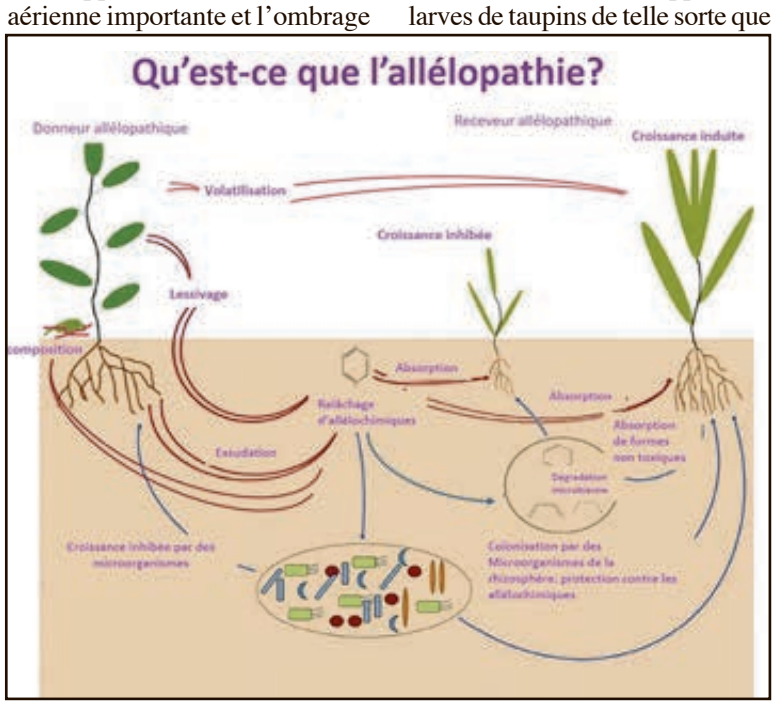
En Suisse, l'institut de recherche agronomique, Agroscope, a étudié les effets possibles allélopathiques, d'une plante sur une autre, par le biais de composés biochimiques (appelés allélochimiques) libérés dans l'environnement. Les cultures intermédiaires (CI) allélopathiques soulèvent un grand intérêt chez les agriculteurs en tant que technique de désherbage écologique. L'impact de l'allélopathie par les cultures intermédiaires au champ est encore méconnu mais on a observé une diminution du nombre d'adventices observée en leur présence peut être due à la compétition pour les ressources et/ou à l'allélopathie. Le développement d'une biomasse aérienne importante et l'ombrage ainsi crée est souvent associé au contrôle des adventices par les cultures intermédiaires au champ. D'autres facteurs sont mis en évidence comme la composition des exsudats racinaires du sarrasin qui change en présence d'amarantes et limite son développement.



Landser (68) 2019. Rangs d'orge semés entre les rangs de maïs



Sorbets (40) 2019. Mélange blé et maïs semé en plein



Appâter les taupins pour protéger le maïs

Le concept des plantes appâts est de proposer une nourriture alternative, c'est-à-dire un appât, aux larves de taupins de telle sorte que celles-ci se détournent du maïs cultivé. Les appâts, appliqués au semis, permettent ainsi d'abaisser l'exposition des maïs entre la levée et le stade 6-8 feuilles, période de grande sensibilité de la culture aux attaques de taupins. Parmi les modalités étudiées, le meilleur niveau de protection est obtenu avec un appât constitué d'un mélange associant des grains de blé et de maïs. L'orge semble également être une bonne candidate. (graphique 2)
Les plantes-appâts doivent être positionnées à proximité du maïs cultivé pour apporter une protection intéressante. Cependant, plus les appâts sont proches de la ligne de semis, plus la concurrence exercée sur le jeune maïs sera importante. Le compromis le plus intéressant est donc d'appliquer les grains en plein sur le sol, par exemple avec un semoir centrifuge, puis de les incorporer dans la couche superficielle sur 10-15 cm de profondeur au cours des dernières préparations du sol pour constituer un maillage dans le sol.
La stratégie de destruction des plantes appâts apportant plus de sécurité consiste à utiliser des appâts à base de blé et de maïs sensibles à la cycloxydime, de semer une culture de maïs avec une variété tolérante à la cycloxydime (DUO System) puis de désherber au stade 3-4 feuilles à l'aide du produit commercial Stratos Ultra. Cet herbicide antigraminées permet de détruire les plantes-appâts sans augmenter le nombre de désherbage.
La destruction mécanique est également envisageable, c'est même la seule solution en agriculture biologique. Reste à trouver un compromis : soit les appâts sont répartis dans l'inter-rang ce qui facilite leur élimination grâce au binage mais diminue l'efficacité de la protection, soit les appâts sont appliqués en plein, ce qui assure une meilleure protection contre les taupins mais occasionne une nuisibilité sur la culture d'autant plus importante que le désherbage sur le rang sera compliqué (selon le matériel disponible).

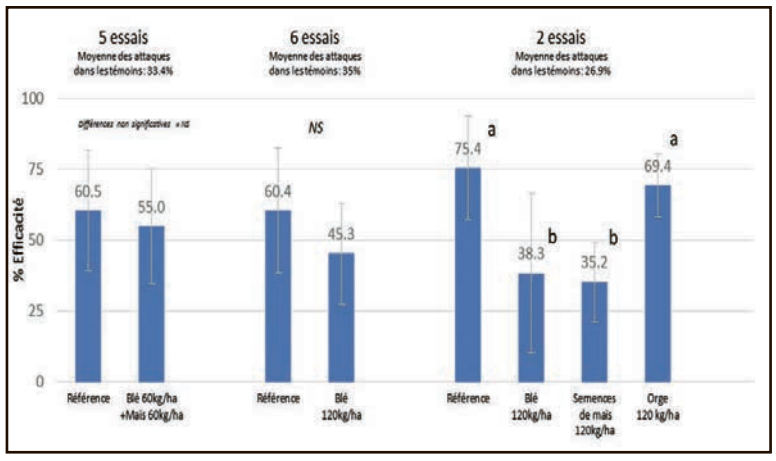
Colza associé et gestion des bioagresseurs

En partant du principe qu'un colza robuste est un colza moins sensible aux aléas et aux bioagresseurs, et qu'il est utile de de combiner plusieurs leviers pour lutter contre les insectes d'automne, on retiendra qu'il faut :

- Une croissance continue à l'automne (viser 20 g/plante en septembre et 45 g/plante en décembre), permise par un bon choix de précédent, une génétique adaptée et une bonne nutrition organique et minérale,
- L'association avec une plante compagne.

Cette association se fait préférentiellement avec des légumineuses car elles pénalisent peu l'installation du peuplement du colza (croissance active plus tardive). Nous observons que la présence de ces plantes diminue le nombre de larves de grosses altises et de charançon du bourgeon terminal dans les colzas. Les mécanismes en cause sont encore peu connus (effet leurre, effet répulsif, …). Pour être efficace, la biomasse des plantes compagnes à l'entrée de l'hiver doit être au minimum de 200 g/m² (optimum 500 g). Les meilleurs contrôles des insectes d'automne sont obtenus en combinant ces 2 leviers.

Graphique 2 Comparaison de l'efficacité de diverses plantes appâts sur les taupins du maïs, appliquées seules ou en mélange. (Essais Arvalis)



Les spécificités des légumineuses à associer à un colza

ESPECES	Vitesse d'installation	Concurrences adventices	Concurrence Culture	Biomasse Automne	Sensibilité au gel	Sensibilité aux herbicides	Type de port de plante	Minéralisation
Trèfle d'Alexandrie							Dressé	
Lentille							Etalé	
Fenugrec							Dressé	
Vesce pourpre							Etalé	
Vesce commune							Etalé	
Pois fourrager							Dressé / Etalé	
Gesse							Etalé	
Féverole							Dressé	

Fort — Moyen — Faible

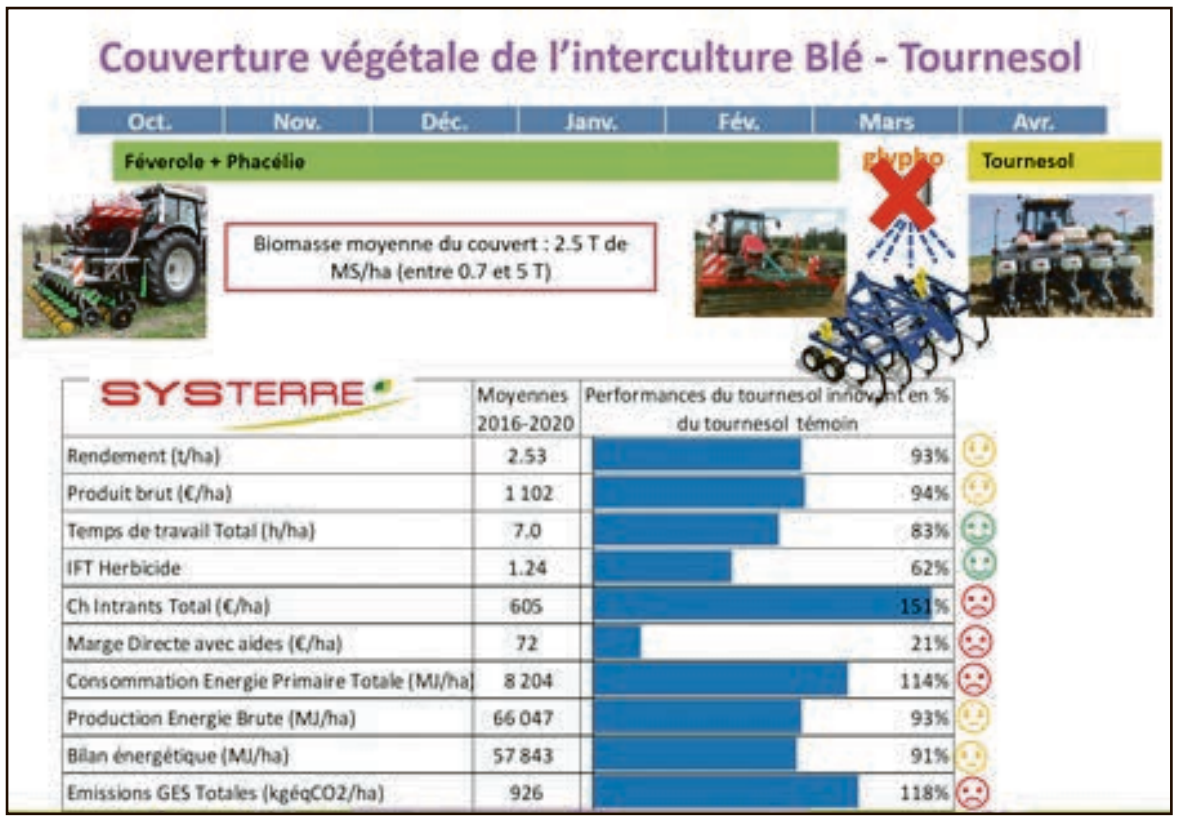
Source Terres Inovia

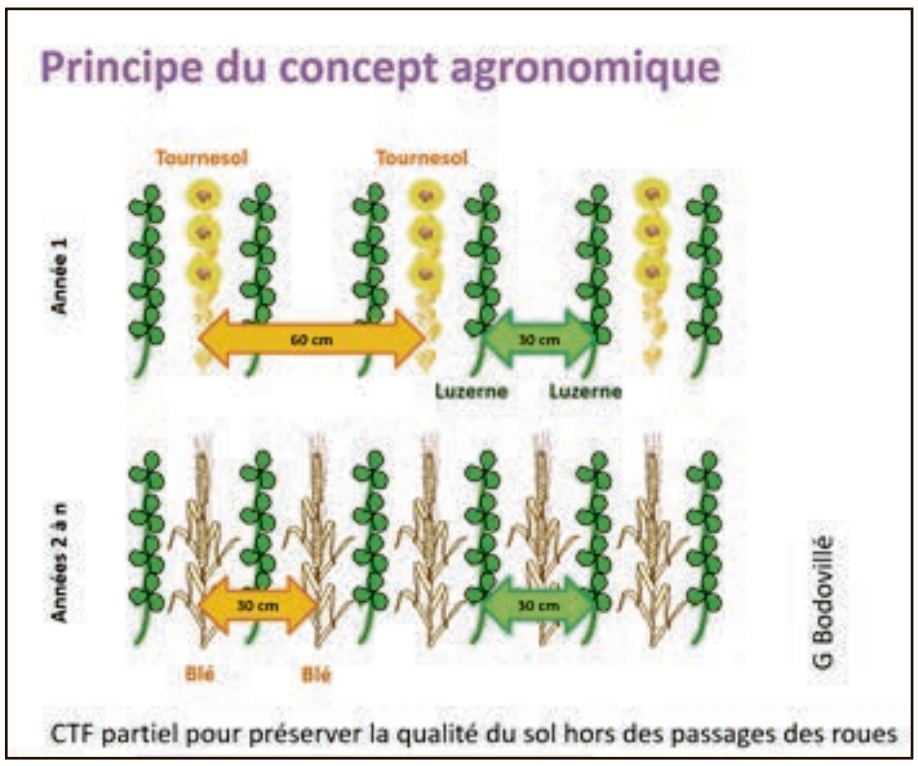
Plante de services et système de culture

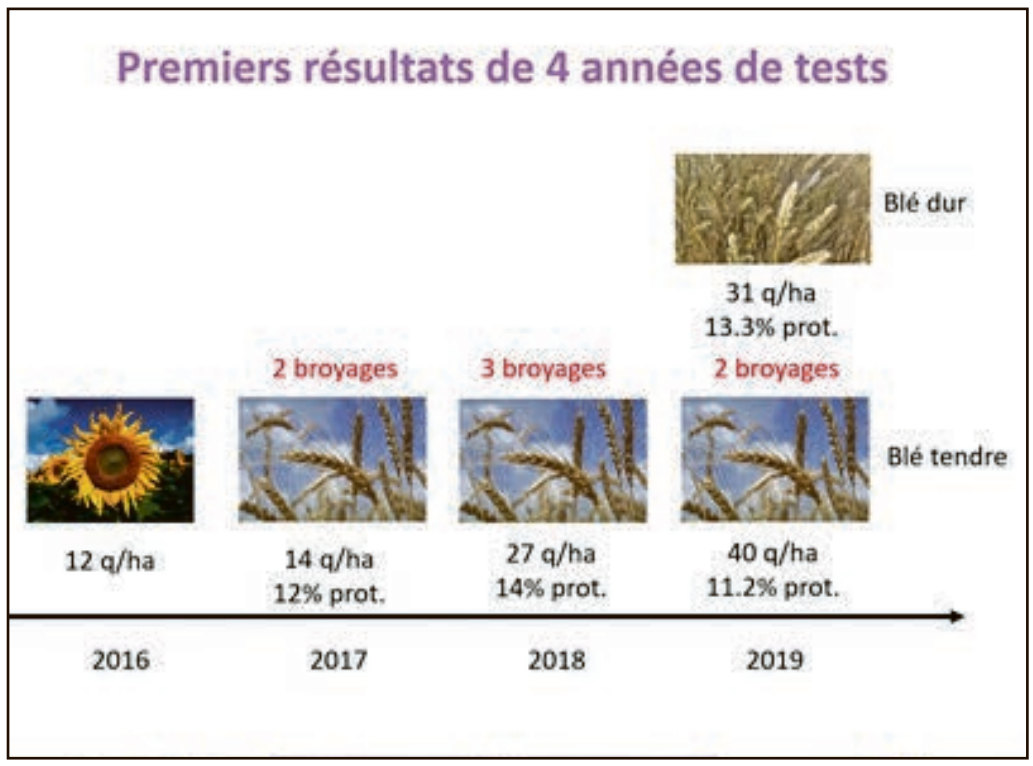
Le programme Syppre vise à répondre aux défis de l'agriculture de demain (https://syppre.fr/) au travers de cinq plateformes et un réseau d'agriculteurs. Sur celle du Lauragais, sont testés de systèmes innovants avec des couverts introduits dans les rotations classiques blé/tournesol ou blé/sorgho du sud de la France. Par exemple, un couvert féverole-phacélie est semé en octobre derrière une récolte de blé, détruit en mars, plutôt mécaniquement qu'avec du glyphosate, avant un semis de tournesol. Avec une biomasse de 2,5 t MS/ha, les performances sont variables selon les critères (voir ci-dessous), même si l'intérêt pour la lutte contre l'érosion se confirme. Il s'agit d'un aléa important sur le territoire des coteaux argilo-calcaires du Lauragais.

Autre exemple développé, une couverture permanente de luzerne en agriculture biologique pour une rotation tournesol-blé testé depuis 2016 dans le Tarn. La règle est de séparer spatialement la luzerne et les cultures avec un semis par guidage RTK précis et bien réglé (précision au cm).

Au départ, la luzerne a tendance à concurrencer le tournesol. Le blé est ensuite semé dans une luzerne haute qui sera broyée en novembre pour la faire entrer en repos végétatif. Au printemps, pour limiter la concurrence de la luzerne, cette dernière sera broyée avec un outil développé par Eco-mulch© qui n'intervient que sur le rang de luzerne. Le blé prend alors le dessus, la concurrence pour l'alimentation en eau est diminuée. Finalement, les avantages sont nombreux. La rotation est construite de telle manière que les cultures peu exigeantes en azote sont implantées en premier, avec une luzerne peu développée, et les gourmandes plus tard, quand l'effet bénéfique de la luzerne sur la fourniture d'azote est au plus fort. Elle sera détruite, provoquant un pic de minéralisation dont une culture exigeante pourra alors bénéficier.







Diversité

Des atouts pour chaque espèce

On estime jusqu'à 50 le nombre d'espèces de plantes dites « de services ». Une diversité qui impose une vraie réflexion a priori, afin de trouver la ou les variétés qui seront le plus utiles et efficaces.

Le choix des espèces s'effectue en fonction des objectifs attendus, de la culture précédente et de la culture suivante, des contraintes de calendrier de semis et du mode de destruction envisagé. Parmi ces plantes figurent les brassicacées (colza, moutarde blanche, moutarde brune, moutarde d'Abyssinie, navette, radis fourrager, radis chinois et caméline) employées pour leurs capacités à capter l'azote ainsi qu'à contrer certains parasites du sol (nématodes, champignons). Les fabacées à grosses graines (féverole, pois fourragers ou protéagineux, vesce velue, vesce commune, vesce pourpre, vesce de Narbonne et lupin) et à petites graines (trèfle violet, trèfle incarnat, trèfle d'Alexandrie, trèfle blanc, minette, sainfoin, trèfle hybride, trèfle de Perse, trèfle de Michelli, trèfle vésiculé, trèfle de cerdagne, serredelle, mélilot, luzerne, lotier, lentille, gesse et fénugrec) sont choisies pour fixer l'azote de l'air grâce aux nodosités de leurs racines et donc pour leur capacité à enrichir le sol en cet élément. La phacélie, le lin, le sarrasin, le tournesol, la bourrache sont reconnues comme source de nourriture pour les pollinisateurs.

Ameublir le sol, l'enrichir, lutter contre l'érosion…

Les graminées fourragères ou de gazon (ray-grass anglais, ray-grass italien, ray-grass hybride, moha et millet perlé) s'avèrent très efficaces pour ameublir le sol grâce à leur puissant système racinaire fasciculé. Enfin les céréales (avoine diploïde, avoines classiques, seigle, seigle forestier et sorgho) tallent rapidement pour couvrir le sol et pour étouffer les adventices. Elles apportent aussi aux micro-organismes du sol soit des sucres, soit du carbone en fonction du stade auquel elles sont détruites. Ces plantes permettent de lutter contre l'érosion par l'eau ou le vent. Elles favorisent également la pénétration de l'eau dans le sol, restituent de la matière organique au sol et donc du carbone, améliorent la structure du sol. Certaines peuvent encore piéger l'azote en excès, lutter contre certains ravageurs parasites ou contre les plantes indésirables. Elles peuvent favoriser la vie de la faune sauvage, celle des insectes auxiliaires. Elles peuvent constituer une barrière sanitaire entre deux cultures principales.

BERTY ROBERT



Soja

Sécuriser son rendement grâce à la densité de peuplement

Un lien fort existe entre le peuplement et le rendement du soja. Terres Inovia fait le point sur cette question.

La faible capacité des sojas précoces à ramifier, les taux de levée variables et le coût de la semence, nous questionnent sur le peuplement idéal du soja pour sécuriser le rendement et optimiser la marge. Cela est d'autant plus important que l'on constate fréquemment sur le terrain des densités de semis sous-évaluées pour les variétés précoces.

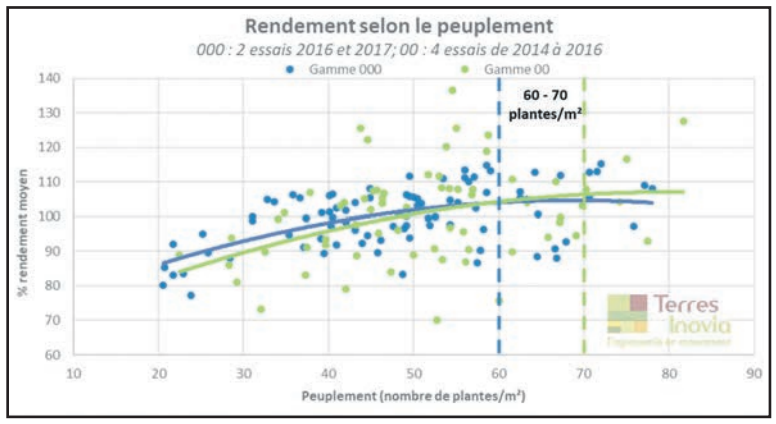
Un peuplement optimal autour des 60 plantes/m²

Les sojas 00 et 000 atteignent leur meilleur rendement avec un peuplement avoisinant 60-70 plantes/m² (figure - synthèse d'essais de 2014 à 2017).

Pour définir la densité de semis, il est nécessaire d'estimer le taux de levée et de prendre en compte le coût de la semence.

Dans une stratégie d'approvisionnement 100 % semences certifiées (débouché alimentation humaine, semence, renouvellement génétique, etc.), si l'on considère le taux de levée moyen de 80 %, la densité de semis idéale serait de 60 graines /m² pour une variété 00 et 70 graines / m² pour une variété 000. L'objectif est d'avoir 50 à 60 plantes par m² soit un abaissement d'environ 10 plantes/m².

Dans une stratégie d'approvisionnement en graines de ferme majoritairement (80 % graines de ferme et 20 % semences certifiées), toujours avec l'hypothèse d'un taux de levée moyen de 80 %, la densité de semis idéale est de 70-80 graines/m² pour les variétés 000 et 00. Dans cette situation, l'objectif est d'obtenir un peuplement de 60-70 pieds/m².



Privilégier les faibles écartements ≤ 35 cm

Les variétés précoces ramifient peu. Leur capacité à recouvrir l'inter-rang et à concurrencer les adventices est donc plus faible. Ainsi, nous observons des rendements plus élevés et mieux maîtrisés lorsque la culture est semée à faibles écartements, 17-35 cm. Passer les 35 cm, nous constatons une perte de potentiel pour les gammes 000 et des rendements plus variables pour les gammes 00.

Le type de semoir a également une incidence sur le taux de levée. L'utilisation de semoirs monograines peut sécuriser l'implantation en particulier en années sèches. Une amélioration de plus de 10 % du taux de levée est observée entre les semoirs à céréales et les semoirs monograines (synthèse d'essais Terres Inovia).

Si ce semoir amène à de grands écartements moins propices à la maîtrise du potentiel, l'amélioration du taux de levée mais également la possibilité d'introduire de nouvelles techniques (binage, traitements localisés) sont à considérer dans le choix d'outil.


Photo : L. Jung

BASTIEN REMURIER, TERRES INOVIA

Soja

Adapter le groupe de précocité variétale au contexte pédoclimatique

Depuis plusieurs années, la culture de soja connaît un nouvel essor sur le territoire français. L'évolution de l'offre variétale et le réchauffement climatique nous amènent à repenser les zones de production du soja en France et à faire évoluer les précocités variétales.

Pour la majorité des cultures, la phénologie est modélisée par l'accumulation de sommes de températures. Pour le soja, nous sommes désormais capables de prendre en compte l'effet complémentaire de la photopériode sur la durée du cycle cultural.

Les connaissances en écophysiologie évoluent

En effet, celle-ci modifie la vitesse de développement de la plante. Le soja est une plante de « jour court » c'est-à-dire qu'elle accélère son développement dès l'instant que la durée du jour est réduite. La photopériode varie selon la latitude. La localisation géographique aura donc une influence sur le cycle de la culture.

Historiquement, la maturité physiologique était atteinte, pour une variété 000, dès l'instant où l'on atteignait 1 400 °C/j en base 6. Aujourd'hui, nous constatons que la valeur est autour de 1 600 pour une latitude comprise entre 45 et 48° et de 1 550 pour une latitude > 48°.

Les dates de récolte sont plus précoces.

Les travaux de modélisation réalisés par Terres Inovia montrent l'accélération du réchauffement climatique au cours des 10 dernières années. La modélisation de la date de récolte avec la normale sur 30 ans (1991 – 2020) et la moyenne sur 10 ans (2011 – 2020) met en évidence un écart de 7 à 15 jours selon les groupes variétaux. Autrement dit, la récolte se précocifie dans la totalité des cas étudiés ce qui rend envisageable la culture du soja dans certaines zones septentrionales et le changement de groupe de précocité variétale.

Quel est le gain de rendement potentiel permis par la tardification ?

Pour répondre à cette interrogation, nous avons étudié les résultats des essais variétés Terres Inovia des 5 dernières années où sont évaluées des séries 000 et des séries 00 sur la même plateforme en séparant les essais conduits en sec (3 essais) et les essais conduits en irrigué (15 essais). Nous constatons que le gain de rendement est de + 3,7 q/ha en sec et de +1,5 q/ha en irrigué en faveur du 00 par rapport au 000. Le groupe 0 présente lui peu d'intérêt en termes de performance vis-à-vis d'un 00. Pour les régions les plus au sud, la question du groupe I se posera davantage pour aller chercher à la fois du rendement et un taux de protéines élevé.

Compatibilité de la tardification et du stress hydrique en fin de cycle

La durée de la phase floraison – remplissage est cruciale dans l'élaboration du rendement. Cette phase est plus longue chez les 00. La sensibilité au stress hydrique sera donc plus longue mais la capacité de compensation sera également plus importante. De plus, la tardification du cycle peut permettre d'aller chercher les pluies de fin août souvent bénéfiques dans l'optique de la compensation (PMG).


Photo : L. Jung

En résumé, l'aire de culture du soja s'étend vers les zones septentrionales et des opportunités de tardification s'ouvrent pour aller chercher un gain de rendement selon les secteurs. Pour confirmer ces tendances données par la modélisation, il est indispensable d'acquérir des références agronomiques par le biais d'observatoires et/ou d'expérimentations variétales en région. Cette mise à l'épreuve du terrain permettra d'identifier d'éventuels points de vigilance tels que l'impact de la tardification au niveau de la collecte.

A.VERNIAU, TERRES INOVIA

Ruralité

Agenda rural : quels résultats ?

Couverture numérique, référents ruralité dans les ministères, télémédecine… En mars, le Gouvernement a communiqué sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des 181 mesures de l'Agenda rural, lancé en septembre 2019. *« 60 % d'entre elles ont été réalisées et 25 % sont en cours de réalisation »*.

Il y a dix-huit mois, le Gouvernement, dirigé à l'époque par Édouard Philippe, reprenait la quasi-intégralité des propositions d'un rapport parlementaire à son compte pour lancer l'acte II du quinquennat, celui des territoires, et se départir de l'étiquette de majorité des villes qui lui colle à la peau. Le 22 septembre 2019, l'Agenda rural, 181 mesures au compteur, était ainsi officialisé. *« 60 % d'entre elles ont été réalisées et 25 % sont en cours de réalisation, soit 85 % de mise en œuvre totale ou partielle »*, se réjouissaient, le 24 mars, à l'issue du Conseil des ministres, Jacqueline Gourault et Joël Giraud, les deux membres du Gouvernement chargés de son suivi. Leurs objectifs : *« Faire des territoires ruraux les fers de lance de la transition écologique, renforcer leur attractivité, améliorer la vie quotidienne des habitants, appuyer les élus locaux dans leur action »*.

Une partie des 181 mesures retenues par l'exécutif figurait dans la loi Engagement et proximité du 24 décembre 2019. Parmi elles : la réunion trimestrielle au moins dans les Établissement publics de coopération intercommunale (EPCI) de la *« conférence des maires »*, dont l'objectif est de redonner du poids à la parole de maires ruraux dépossédés de leur pouvoir à mesure de l'élargissement de leur intercommunalité. Ce que n'ont pas dit les ministres c'est que, paradoxalement et contrairement à la volonté des maires ruraux, la loi a maintenu le caractère obligatoire du transfert de l'eau et l'assainissement, avec une possibilité donnée aux EPCI de re-déléguer, par la suite, *« tout ou partie »* de ces compétences à des communes ou des syndicats.

« Avancées substantielles »

Les deux ministres ont énuméré une série *« d'avancées substantielles »*, sans précisions sur leur portée concrète. Ils citent, pêle-mêle, le *« doublement des bénéficiaires des "cordées de la réussite" en zone rurale »*, la *« mise en place de 31 campus connectés dans les zones rurales »*, le déploiement du programme Territoires d'industrie ou encore *« le remboursement des consultations en télémédecine prorogé dans le cadre du Ségur de la santé »*. *« Le problème de cet agenda,* regrettait, en février, André Laignel, maire d'Issoudun, dans l'Indre, et premier vice-président de l'Association des maires de France (AMF), *c'est qu'il s'agit d'un catalogue de bonnes intentions qui montrent la volonté de s'adresser aux ruraux, mais il y a peu d'actions concrètes et aucun moyen financier clairement identifié »*. Le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales mobilise *« 20 millions d'euros sur deux ans pour accélérer le lancement d'un "acte II" de l'Agenda rural »*.

Dans un tout autre domaine, on constate bien que l'aménagement numérique a progressé en zone rurale (passage de 24 à 54 % du taux de déploiement de la fibre ; de 73 à 84 % du territoire couvert par au moins un opérateur 4G) mais, comme l'a fait remarquer la Cour des comptes dans son rapport annuel, *« des interrogations demeurent sur la capacité à atteindre 100 % de couverture en Très haut débit (THD) et 55 % en Fibre jusqu'à la maison (Ftth) à horizon 2022 dans les zones de Réseaux d'initiative publique (Rip) »*.

Encore du chemin à faire sur la couverture numérique

Sur le terrain, les difficultés opérationnelles s'accumulent, comme l'a répété, en mars, lors de son audition au Sénat, la nouvelle présidente de l'Autorité de régulation des télécoms. Laure de la Raudière a dénoncé le *« calvaire »*, causé par le manque d'entretien du vieux réseau cuivre d'Orange, dans les campagnes. En attendant le 100 % fibre en 2025, ce réseau est encore utilisé par 21 millions de Français. Jacqueline Gourault et Joël Giraud saluent aussi, au sujet de *« l'accessibilité des services publics et de l'inclusion numérique »*, la labellisation de 1 123 France Services, le déploiement de 4 000 conseillers numériques sur le territoire et le développement d'une nouvelle offre de service avec 80 *« fabriques de territoire »* dans les territoires ruraux. Mais pour André Laignel, *« quelle que soit la bonne volonté, on continue à avoir un affaiblissement des services publics, qu'il s'agisse des transports, ou de la grande misère de la santé… »*. Tout cela sans compter l'avenir incertain des Zones de revitalisation rurale (ZRR).

Le projet de loi de finances pour 2021 prévoit 28 millions d'euros, soit 10 millions de plus qu'en 2020, pour garantir le déploiement d'ici 2022 d'au moins un espace France Services par canton, y compris dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, rétorque le Gouvernement, qui se félicite d'avoir *« mis en place une méthode de travail ambitieuse en interministériel avec les services déconcentrés, avec la désignation de référents ruralité dans les ministères et dans chaque préfecture »*. Il annonce enfin que *« les préfets sont en train de rédiger des stratégies départementales ruralité, qui permettront de décliner l'Agenda rural au plus près du terrain »* et *« qu'outre le marché d'ingénierie de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), qui prendra intégralement en charge les prestations réalisées au profit des communes de 3 500 à 15 000 habitants, le financement de chefs de projets dans les collectivités va s'intensifier dans le cadre de programmes de l'ANCT (petites villes de demain notamment) »*. Prochain rendez-vous à la fin du printemps avec le troisième Comité interministériel aux ruralités. Ce CIR *« sera l'occasion de faire le bilan de la mise en œuvre de l'Agenda rural et de renforcer l'action de l'État sur les domaines d'action prioritaires en faveur des territoires ruraux »*.

LUDOVIC GALTIER (MAIRE INFO)

▶ Des professionnels à votre service

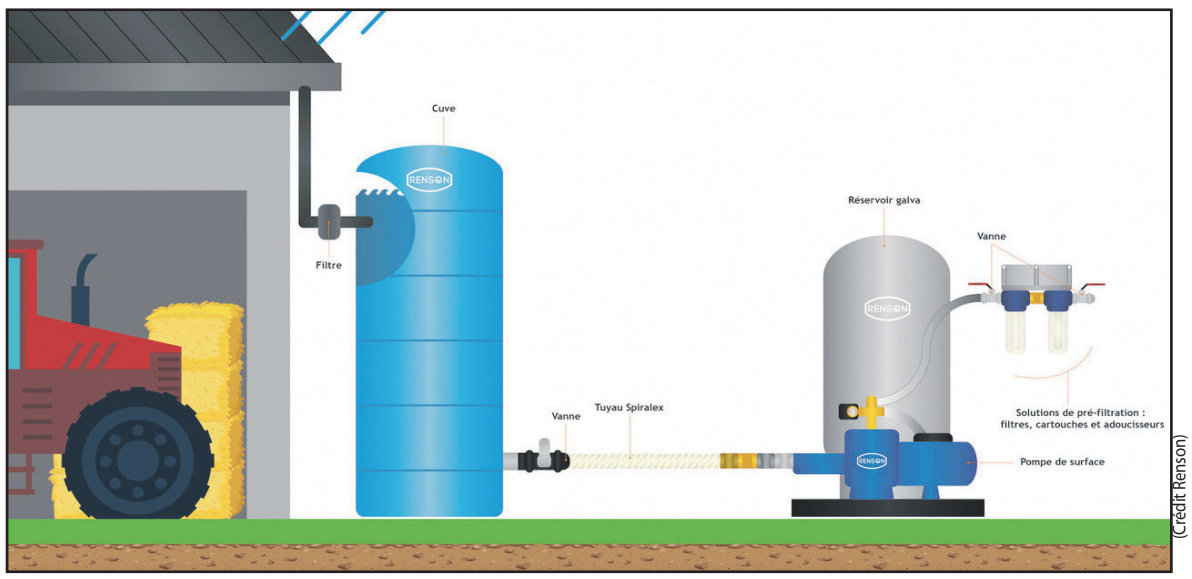


Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Stockage

Des solutions pour bénéficier de l'eau de pluie

Avec le réchauffement climatique, l'occasion est donnée aux agriculteurs d'étudier les solutions de stockage de l'eau pluviale. En effet, l'État a ouvert un programme d'aide aux investissements en exploitations pour la protection contre les aléas climatiques.



Stocker l'eau de pluie réclame une certaine ingénierie.

« L'eau est un facteur déterminant pour l'agriculture et l'élevage, souligne Laurent Yvergnaux, directeur de la division Élevage au sein de l'entreprise Renson, spécialisée dans la gestion du cycle de l'eau. *Afin de réduire le stress hydrique pendant les périodes de sécheresse et de mieux maîtriser ses coûts, la collecte des eaux pluviales est aisée et pratique »*. Mais où récupérer l'eau de pluie ? Sur les toits des bâtiments agricoles et d'élevage qui disposent souvent d'une surface importante. Dans certaines situations, une quasi-autonomie peut être envisagée. Cependant, elle ne doit pas être improvisée.

Saisir l'opportunité jusqu'à fin 2022

Le programme d'aide aux investissements en exploitation pour la protection contre les aléas climatiques, mis en place par l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), est ouvert jusqu'au 31 décembre 2022. *« L'installation d'une cuve de stockage est facile et peu onéreuse*, poursuit Laurent Yvergnaux. *Les aides gouvernementales facilitent la décision d'achat. Que ce soit pour améliorer sa résilience face aux aléas climatiques, une conviction écoresponsable ou un besoin économique, le retour sur investissement d'une solution de stockage est rapide »*. Quelle que soit la source d'eau (réseau public de distribution, ressource naturelle, eaux pluviales ou encore puits ou forages privés), depuis près de 100 ans, Renson – avec ses filiales agricoles (élevage et grandes cultures) – propose aux exploitants (cultivateurs et éleveurs) des solutions pour la gestion du cycle de l'eau dans son ensemble (de la captation au traitement).

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **20/04/2021**

Effectif global: 1262 - Taux de vente: 92%

Effectif total: 882 - Taux de vente: 92%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	400-450	-	-	-	-
		U	< 200	2,78 €	2,81 €	2,80 €	-
			250-300	2,66 €	2,66 €	2,66 €	-0,18
			300-350	2,60 €	2,67 €	2,60 €	-0,11
			350-400	2,58 €	2,78 €	2,64 €	+0,02
			400-450	2,65 €	2,76 €	2,69 €	+0,12
			450-500	2,47 €	2,58 €	2,52 €	+0,01
		R	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,53 €	2,63 €	2,57 €	-0,09
			300-350	2,44 €	2,59 €	2,52 €	-0,06
			350-400	2,38 €	2,58 €	2,51 €	+0,01
	F	E	300-350	2,90 €	2,94 €	2,94 €	+0,07
		U	250-300	2,71 €	2,68 €	2,78 €	+0,07
			300-350	2,63 €	2,78 €	2,70 €	-0,02
			350-400	2,62 €	2,70 €	2,66 €	+0,03
		R	250-300	2,27 €	2,59 €	2,42 €	-0,16
			300-350	2,47 €	2,52 €	2,48 €	-0,08
			350-400	2,53 €	2,54 €	2,53 €	=

BROUTARDS: Offre encore satisfaisant cette semaine. Les lots bien triés se commercialisent rapidement et facilement. Une hausse s'exerce légèrement cette semaine dans les veaux de plus de 350 kg fco 4 et 8 > 60 jours. Les lots inférieurs trouvent preneur difficilement quel que soit la catégorie. LAITONNES: Effectif de nouveau important cette semaine. La demande n'est pas couverte dans les bons lots éligibles à l'exportation ce qui explique une hausse des tarifs dans certaines catégories.

Effectif total: 336 - Taux de vente: 91%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
TAUREAUX	M U	+ 500 kg	1,90 €	2.40 €	2.21 €	-0,03
VACHES CHAROLAISES	M U	- 5 ans	2,41 €	2,87 €	2,61 €	-0,14
	F U	- 5 ans	2,07 €	2,52 €	2,24 €	=
		5 à 10 ans	1,95 €	2,54 €	2,15 €	-0,05
		+ 10 ans	1,87 €	2,20 €	1,98€	+0.03
	F R	- 5 ans	1,80 €	2,11 €	2,02 €	-0,01
		5 à 10 ans	1,73 €	2,14 €	1,95 €	+0,06
		+ 10 ans	1,54 €	1,93 €	1,79 €	=
	F O	5 à 10 ans	-	-	-	-
		+ 10 ans	-	-	-	-
GENISSES	F E	24 à 36 mois	2,51 €	4,29 €	2,82 €	-0,13
	F U	24 à 36 mois	2,09 €	2,52 €	2,34 €	-0,01
	F -	24 à 36 mois	-	-	-	-

VACHES / GENISSES: Les apports diminuent cette semaine et l'offre est de qualité très hétérogènes. La vente semble beaucoup plus calme, à vérifier dans les semaines prochaines.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 19/04/2021

Bovins : 255

Broutards :	(250 - 355 kg)	710 - 990	2,73 - 3,03
Broutards :	(390 - 470 kg)	950 - 1170	2,31 - 2,55
Laitonnes :	(265 - 305 kg)	750 - 850	2,69 - 2,82
Laitonnes :	(350 - 375 kg)	930 - 980	2,59 - 2,64

Génisses 24 - 36 mois :	(450 - 645 kg)	760 - 1580	1,62 - 250
Taureaux:	(550 - 740 kg)	940 - 1330	1,63 - 2,17
Vaches légères :	610 - 1220		
Vaches entre deux :	1230 - 1450		
Vaches lourdes :	1460 - 1650		

Peu d'apports en broutards. La demande à l'export se concentre principalement sur les bons sujets de plus de 400 kg. Vente globale. En femelles la demande à l'export reste sur les femelles de plus de 320 kg. Cours reconduits en légères herbagères pour la France. Apports plus important en vaches. Tarifs maintenus en vaches lourdes et viandées, commerce plus sélectif en maigres. Peu de relève.
Bovins gras : 10 - Vaches de viande : 3,62 à 3,88 € kg de viande (cours fermes en vaches lourdes bien finies)
Ovins : Pas de marché cette semaine
Prochains marchés : Bovins et ovins le lundi 26 Avril 2021 aux horaires habituels.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **19/04/2021**

Effectif total: 473 - Taux de vente: 99%

AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	M		M	0,99 €	1,04 €	1,01€	-0,01
	F	U	> 60 kg (F)	1,11 €	1,33 €	1,25€	-0,06
		R	> 60 kg (F)	0,86€	1,13 €	1,04€	-0,06

Effectif total:95 - Taux de vente : 100%

OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

Effectif total: 322 - Tx de vente : 99%

AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)

U	32 - 38 kg	3,89 €	4,25 €	4,01 €	-0,20
	38 - 44 kg	3,98 €	4,46 €	4,17€	-0,23
	> 44 kg	3,72 €	3,72 €	3,72 €	-0,40
R	32 - 38 kg	3,16 €	3,81 €	3,32 €	-0,65
	38 - 44 kg	2,86 €	3,95 €	3,73€	-0,19

Effectif total: 07 - Tx de vente : 100%

CAPRIN - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

F R	Premiere qualité	22 €	26 €	24 €	

99 % de vendus. Un marché bien approvisionné avec une centaine d'animaux en plus présenté à la vente. AGNEAUX / BREBIS : Marché inférieur au précédent en terme de qualité. De plus, les transactions sont moins fluides et les acheteurs moins réactifs. Ces deux facteurs font fléchir les cours. Néanmoins, les lots bien triés se commercialisent encore rapidement à des prix très attractifs.

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 12/04/2021 au 18/04/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	8,39	8,29	-	-	-	-	-
	Var.		-0,18	-0,21					
	R	7,72	7,79	7,72	-	7,78	7,69	-	-
	Var.		-0,41	-0,40		-0,03	0,03		
	O	-	-	-	-	7,19	7,07	-	-
	Var.					-0,41	-0,52		
3 (couverts)	U	-	8,26	8,19	7,07	-	-	7,81	-
	Var.		-0,05	-0,08	-0,29		-	0,01	
	R	7,77	7,80	7,69	6,94	7,80	7,71	7,42	6,76
	Var.	-0,12	-0,07	-0,09	0,02	0,02	0,02	0,04	=
	O	7,21	7,16	7,18	6,96	7,29	7,00	6,88	-
	Var.	-0,04	-0,06	-0,05	0,08	-0,08	-0,13	-0,07	
4 (couverts)	R	-	-	-	-	-	7,14	-	-
	Var.						0,04		
	O						-	-	
	Var.								

Zone nord : Commerce d'après Pâques plus calme. Globalement l'offre et la demande s'équilibrent.
Zone sud : Application du réseau

SYNTHESE

Broutard(e)s : Les tarifs sont stables cette semaine et on observe une tendance au plafonnement. L'écart tend à se creuser entre la marchandise de qualité vaccinée, pour laquelle le commerce est fluide, et le reste qui est d'un placement plus difficile. On note une bonne demande en sujets de plus de 350 kg. En femelles, le marché reste dynamique surtout en sujets bien préparés.

Gros bovins maigres : L'ambiance commerciale est beaucoup plus calme. Le froid des dernières semaines invite à la prudence dans les achats. Les cours sont globalement reconduits en vaches lourdes viandées. Le placement est plus sélectif en sujets maigres de type herbager avec quelques baisses tarifaires.

Boucherie : Les volumes offerts restent modestes et suffisent à satisfaire une demande plus calme. L'équilibre est maintenu pour cette semaine : les cours sont reconduits tant en allaitantes qu'en mixtes ou laitières, sur des ventes régulières.

Veaux : Les mises en place sont très prudentes en prévision des sorties d'automne. Le tri est sélectif. Les cours sont reconduits à un niveau fragile et plafonné. On enregistre même des baisses sur plusieurs places.

Ovins : En agneaux, la demande est beaucoup plus calme cette semaine. Les cours se replient sur des volumes pourtant assez modestes. Les lots supérieurs se placent encore à des tarifs très attractifs. En agnelets, le marché reste fluide et actif à des cours en hausse. En brebis, les volumes sont très importants occasionnant un repli des cours.

19 AVRIL 2021 | TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

●●●●●○○○○○

Gros bovins finis : Bonne demande avec maintien des prix, ces derniers restant malgré tout, encore loin des coûts de production!
Bovins maigres : La tendance se poursuit avec une bonne demande mais des cours toujours trop bas.

POLITIQUES

●●●●●●●○○○

La Proposition de Loi (PPL) « EGALIM 2 » a été déposée par Grégory Besson-Moreau le jeudi 15 avril dernier. La première loi EGALIM datant d'octobre 2018, n'a pas donné les résultats escomptés sur le terrain pour les éleveurs bovins viande, rappelons-le! La Fédération Nationale Bovine mettra donc sur les semaines à venir, une vigilance toute particulière et forte aux rendus de cette nouvelle loi, notamment sur le sujet de la prise en compte du coût de production des producteurs!

SANITAIRE

●●●●●○○○○○

La Loi Santé Animale (règlement 2016/429 du Parlement européen) entre en vigueur ce 21 avril. Pour rappel, cette loi fixe les grands principes de prévention et d'éradication des maladies animales transmissibles, via une nouvelle catégorisation (A, B, C, D et E) qui remplace les dangers sanitaires et renforce le rôle de la prévention et de la biosécurité dans la lutte contre les maladies animales. Des travaux sont en cours pour l'adaptation complète de cette loi au droit français.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Signé fin 2017, la filière s'était engagée à déployer le Label Rouge à hauteur de 40% du marché de la viande bovine d'ici début 2023, via son plan-filière. A fin 2020, pourtant, le Label Rouge n'est toujours qu'à 3% du marché *(par rapport à 1,7% fin 2017)*.

Cora donne aujourd'hui, un premier signe fort à l'ensemble de la filière et aux autres distributeurs, en ne proposant plus que de la viande bovine Label Rouge ou locale dans ses rayons boucherie traditionnels, et en tenant compte des coûts de production des éleveurs bovins viande! La FNB attend aujourd'hui, le même effort de l'ensemble des distributeurs, il en va de la réussite du plan-filière, et de la pérennité des éleveurs bovins et du modèle d'élevage !

FOCUS

Ce week-end s'est achevée la première lecture du Projet de loi Climat à l'Assemblée, issu des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, après trois semaines de débat. Plusieurs amendements ont ainsi été adoptés en séance, notamment un amendement renforçant les objectifs d'approvisionnement de la restauration collective en produits durables. Au moins 60% des viandes bovines en restauration collective devra donc être de « qualité » au sens Egalim (bio, HVE, signe de qualité ou issu du commerce équitable)

EN REGION

La prédation est plus que jamais présente sur les territoires, qui sont toujours plus larges. Aves les mises à l'herbe et les montées en estives, les attaques sont plus nombreuses à cette période. Afin de mieux connaitre les problématiques des éleveurs, n'hésitez pas à compléter ce formulaire mis en place par la FNSEA, à remplir en ligne. Nous poursuivons les échanges avec l'administration afin notamment d'améliorer la reconnaissance et l'indemnisation des attaques sur bovins.

FAIT DE LA SEMAINE

La première AOP (Association d'OP) du secteur viande bovine a été créée le 14 avril à l'initiative d'ELVEAFrance. 18 OP du réseau ont dès à présent adhéré à l'AOP, destinée à renforcer le pouvoir de négociation pour accéder à des segments de marché plus larges que ceux en place localement & mieux valoriser la production des adhérents en prenant en compte les coûts de production. Il s'agit d'OP sans transfert de propriété, fonctionnant donc par mandat donné de commercialisation.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

11,2 €/kg

C'est le prix moyen, de la viande hachée fraîche payée par le consommateur à fin décembre 2020, selon l'étude « Bilan produits carnés » de FranceAgrimer, présentée par Kantar. Soit une hausse de 0,30€ par rapport à fin 2019 (10,9€). Malgré une forte demande sur ce produit en 2020, le prix continue une hausse linéaire, puisque le consommateur connait une augmentation de prix chaque année de la viande hachée fraiche, de 0,20€ depuis 2017!

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toute marque tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

01 - Vends cause retraite tracteur Valtra N134 Hitech 1780 H, 2016, round baller New Holland 7060 Ball command filet 9000 bottes 2009 andaineur Pottinger Top 462, 2019.
✆ **06 19 73 37 80**

38 - Vends tracteur Renault 84 année 1970 pour pièces - pneu AR 13/28 50 pourcent prix 250 euros ferme cabine.
✆ **04 74 94 13 00**

42 - Vends tracteur Fergusson ess. 24 cv - petits travaux restauration à finir - 500 euros avec pièces, pneus ailes réservoir..
✆ **06 08 28 30 86**

Travail du sol

26 - Vends semoir Amazone D 7 Super 3 m Poudreuse Traceurs hydrau petites graines TBE - vds faucheuse condition New holland 447 2.2 m pas servie depuis 20 ans BE.
✆ **06 85 88 11 09**

38 - Vends semoir à maïs pneumatique monosem - semoir à blé Nodet 15 rangs vibro 2m90 très bon état.
✆ **04 74 54 26 04 HR**

42 - Vends herse rotative Alpego 3M de large dents neuves barre niveleuse rouleau packer très bon état 10000 Đ.
✆ **06 75 38 27 45**

Récolte

07 - Vends pirouette Kuhn 4 toupies
✆ **04 75 04 75 21 ou 06 29 43 27 74**

58 - Cause cessation vends faneuse Kuhn, TBE, 2004, 7.60 m., 8 toupies, - pulvé. Tecnoma 800 l., 12 m., année 2000, TBE. (1604)
✆ **06 74 33 14 34**

71 - Vends andaineur Krône KS 4.21/13, 1 toupie 2006, bon état, 1.500 E HT, 71600 Paray-le-Monial.
✆ **06 72 15 94 04**

74 - Vends presse bottes rondes Deutz GP 2.30 double liage ficelle cause passage en filet.
✆ **06 58 13 04 04**

74 - A vendre andaineur Niemeyer 9 bras largeur 3 mètres 20.
✆ **04 50 60 59 73**

89 - Vends CR 9070, 1 800 h. batteur 2 000 h, moteur, 82 000 euros, année 2008 (1403)
✆ **06 76 01 95 79**

Forestiers

26 - Vends fourrage de prairie pour chevaux bottes matelas 140 kg - vend bois de chauffage sec coupe à 30-40 cm et copeaux de bois pour paillage. Livraison possible.
✆ **06 85 88 11 09**

42 - Vends scie circulaire 380 v - table métal. + balancier pour bûche et menuiserie- papillon diam 430 +arbre avec paliers -250 euros.
✆ **06 08 28 30 86**

Divers

07 - Vends piquets en châtaignier fendus à la main 1,80 euros-1,80m 1,60 euros-1,60m
✆ **07 87 05 20 20**

07 - Recherche séchoir artisanal ou semi industriel pour plantes médicinales
✆ **04 66 69 21 13**

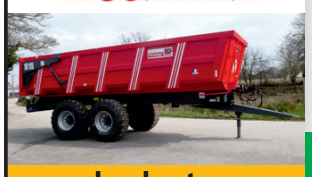
Achète TRACTEURS
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques...
Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

15 - AV tracteur Renault Cérès 340X, 10 000 h, avec chargeur Mailleux MX80, le tout très bon état.
✆ **06 89 37 54 97**

21 - Recherche tracteurs, - moissonneuses batteuses, - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (1405)
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Vends masses Jerrican 35 kg (1502)
✆ **06 46 10 52 91**

21 - Vends jeu de herses repliables, larg. 5,50 m, E. moy., vibro 3,40 m, herses B. E., jeu de roues étroit 9-5-44 us. 35 %, adapt. MF178 ou MF 188, 6 trous, coupe à colza 50 ou 70, auxiliaire Class Mercator.
✆ **06 63 90 40 65**

remorques Lambert Votre partenaire transport

Remorque Lambert
CU 62-18
Tandem 130 - Côtés H 1150
+ Rehausses H 550
20 600 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

21 - Vends ancien wagon SNCF pour cuve Azote liquide ou eau 50 m3, 2 000 euros (1603)
✆ **06 81 86 91 33**

26 - Vends sulfateuse hardi 9002 12M+semoir engrais Amazone 800+décompacteur 5 dents état ok.
✆ **06 84 51 30 36**

38 - Vends comb doublet reccord 3m porte à court lame av 10 DTS packer 500 remorque élev tabac fruits 5m 2,05 ensil JD 1,60m rouleau pac 2m trainé ENR irri L260 m diam 82 + Tuyaux 6m
✆ **04 74 84 72 44 HR**

38 - Vends vis à grains L4M diam 140 tondeuse à moutons Liscop T 1300 350w abrevoir antigel la buvette.
✆ **04 74 84 72 44 HR**

38 - Vends tank à lait 2700 pompe à lait et à vide Alpha - charrue TR65 Huard - andaineur Kuhn 2 mètres.
✆ **04 76 07 50 42 HR**

BOUÉ S.A.R.L
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BETONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● wwww.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

38 - Vends fromagerie Nord Isère, panneaux sandwich, matériel, véhicules, clientèle produits frais, vaches, pour exploitation voulant transformer.
✆ **06 23 01 31 04**

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France

tounet

38 - Vends andaineur JA300 vibroculteur 2.50m pirouette charrue vigneronne pompe Caprari D350.
✆ **04 76 36 02 13**

38 - Vends épandeur 6 très bon état sulfateuse 850L scie circulaire calèches 2 roues et 4 roues citernes gazoil 3000 rectangulaire + 2 roues à calèche.
✆ **04 76 93 51 07**

38 - Vends semoir engrais Bogball disque 15m boitier DPA bâche 3000 euros -Herse rotative Kuhn HR4503 rouleau Gutler TBE 15500 euros HT.
✆ **06 83 48 17 25**

38 - Vends tuyaux d'irrigation Farmland aluminium 9m 5 pouces 23 euros l'un - coudes T VBZ 5 pouces.
✆ **06 83 48 17 25**

38 - Vends semoir maïs PNU 4 rangs micro disques tournesol traceur hydraulique 1500 euros a débattre.
✆ **06 83 48 17 25**

39 - Vends groupe sur PDF 1500t 30KWA chas 3 points an. 2016 EMT Meccable, état neuf cause ret.
✆ **06 85 22 28 81**

42 - Retraité vend remorque 6 tonnes presse + groupeur andaineur + tracteur avec faucheuse + divers.
✆ **04 77 29 10 18 HR**

58 - Vends boisseau Camail 30 tonnes, élévateur 14 m., vis horizontale 12 m., le lot 7 600 euros (1608)
✆ **03 86 58 48 50**

69 - Vend lot caniveau béton diam 40 + 1 pressoir Vaslin 32 Hl électronique le tout bon état - Prix à débattre.
✆ **06 31 61 19 21 ap. 20 H.**

71 - A vendre bétaillère attelage tracteur, TBE, tte refaite, très robuste, 4,50x2,30 m, capacité 4 à 6 bovins, 2.500 euros à voir.
✆ **06 40 05 78 38**

71 - Vends faucheuse pendulaire Kuhn 3110GMD lift control et bétaillère Masson 5 m, BE.
✆ **06 83 99 46 19**

88 - Vends enrubanneuse Mc Hale 981 BE boitier électronique automatique TBE, tracteur Class 656RZ 125 ch 3400 heures TBE.
✆ **06 07 61 82 64**

Elevage

07 - Vends andaineur Kuhn + pirouette 4 toupies Deutz Fahr
✆ **04 75 30 10 32**

21 - Cause retraite vend épandeur Sodimac Rafal 1 000, 8 T, hérissons verticaux, bon état, bétaillère Ponge 7 m. (1205)
✆ **06 78 86 46 81**

Véhicule

Utilitaire

25 - A V. Boxer 2000 pièces, 1 Volvo FL6, bétaillère Alu Harmand, et à vendre Renault 56.
✆ **06 85 05 40 83**

88 - Vends Volvo bétaillère 380000 km contrôle 2019 caisse 5 m bon état pont hydraulique.
✆ **06 70 73 65 02**

Tourisme

38 - Particulier cherche mobylettes roulantes ou pr pièces Peug.103 ou motobécane ou scooter - Cherche moteur Deutz.
✆ **06 61 65 28 52**

84 - Achète moto ancienne avant 1960 même en mauvais état. Pièces détachées, moteur...
✆ **06 77 28 07 29**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends piquets acacia appointés.
✆ **06 70 69 69 88**

01 - Vends betteraves rouges crues très bonne qualité 2000 kg maxi à cuire ou autre à Feillens.
✆ **06 31 37 98 79**

26 - Vends bois de chauffage chêne - hêtre en 2M, coupé d'un an.
✆ **06 86 80 25 83**

Fourrage

01 - Achète foin sur pied, Raye gras, Luzerne, Paille en andain. Région Dombe - Saône.
✆ **06 68 93 44 60**

01 - Vends foin récolte 2020 bottes carrées.
✆ **06 87 57 08 92**

Communauté de Communes des Terres d'Auxois
(secteur 21390)
VEND 34 ha de foin sur pied
Faire offre au **03 80 97 26 65**
a.marques@ccterres-auxois.fr

13 - Producteur vend foin balles matelas. Livraison possible toute distance. Contact devis départ des BDR.
✆ **06 32 54 50 65**

18 - A vendre, dpt 18, foin récolte 20, prairie naturelle, bottes rondes diam. 120-125.
✆ **06 89 15 31 14 ou 02 48 79 38 89**

21 - Achat foin sur pied, paille sur champs, Val de Saône, Seurre (1304)
✆ **06 86 00 02 01**

21 - Vends paille et foin qualité garanties, liv. assurée.
✆ **06 84 27 13 81**

39 - Ets Reybier Joanny achat vente paille et foin, livraison camion remorque.
✆ **06 08 53 16 44**

42 - Prod. vend maïs ensil. en bottes ou en vrac + enrubann. herbe et luzerne. Poss. livraison.
✆ **06 82 29 74 85**

Terrain

42 - 42 Sail Les Bains vds 35 ha de prairie en 3 ilots.
✆ **Écrire au journal Paysans de la Loire BP 30031 42272 Saint Priest en Jarez annonce n° 765.**

71 - Achète terrains à bâtir dans votre région, toutes surfaces (1308)
✆ **07 50 21 22 85**

Location

Autres

01 - Recherche pension pour 150 génisses laitières à l'année.
✆ **06 30 64 76 09**

Emploi

Offre

agri 39 conseil
Recrute un(e)
JURISTE EN DROIT SOCIAL
Pour ses activités agricoles et viticoles

> MISSIONS : Vous serez en charge des tâches suivantes :
- Assurer le conseil social agricole de vos adhérents par téléphone et par rendez-vous
- Rédactions d'actes (contrats de travail, procédures de licenciements, ruptures conventionnelles)
- Animation et suivi de la commission emploi
- Réalisation d'études sur la gestion de l'emploi et des ressources humaines
- Rédactions d'articles de presse, lettres d'actualité
- Réalisation des contrats d'apprentissage et suivi
- Réalisation en collectif et individuel des DUER

> FORMATION RECHERCHEE – DIPLOME :
- De formation BAC +4 / +5 orientée social

> EXPERIENCE SOUHAITEE :
- Une expérience en conseil social des entreprises agricoles serait un plus

CDI-Rémunération selon expérience
Lieu de travail : Lons le Saunier (Jura) + déplacements
Poste à pourvoir le plus rapidement possible

Envoyer lettre de motivation + CV par courrier ou par e-mail avant le 30 avril 2021 à :

FDSEA DU JURA - Monsieur le Directeur
455, rue du Colonel de Casteljau
BP 420 - 39006 LONS LE SAUNIER Cedex
E-mail : edwige.degeneve@juragricole.com

01 - Cuma de Vonnas recherche un mécanicien/chauffeur en CDI à plein temps. Personne sérieuse,motivée et autonome. Expérience souhaitée. La partie mécanique agricole en atelier représente 70 à 80% du temps de ce poste.
✆ **06 11 42 90 14**

26 - Cherche salarié pour ferme production noix, entretien verger, taille, broyage, traitement, conduite matériel de récolte entre canton Royans et Bourg-de-Péage.
✆ **06 82 05 97 02**

58 - Exploitation polyculture-élevage secteur Centre Nivernais recherche salarié (e) agricole, temps plein, CDI possible si expériences et compétences du milieu agricole (1605)
✆ **06 88 33 88 61**

73 - APS cherche personne pour seconder exploitant traite-fenaison. Logement possible.
✆ **06 30 25 20 04**

Offre de service

38 - 30 ans d'expérience, recherche E.T.A pour conduite moissonneuse batteuse
✆ **06 86 28 59 46**

58 - Agriculteur 50 ans disponible quelques jours par semaine propose ses services. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Breteniere (1602)
✆ **Terres de Bourgogne**

Divers

42 - Vends auges en ciment pour porcs + clôtures éléct. sur secteur + nettoyeur hte pression en 380
✆ **07 68 63 58 42**

42 - Vends 2 bancs pour grande table - L 3m - fabrication ébéniste - TBE- 250 euros les deux.
✆ **06 08 28 30 86**

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay - VD reproducteurs Limousins 15 à 18 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et Magistral (RJ) ; VD génisses 14 mois ; VD vaches pleines de LANO RRE vel. janvier à mars
✆ **06 28 02 04 05**

03 - Vends 10 vaches suitées HBC sanitaire OK. GAEC des Carriaux 03450 Vicqs.
✆ **06 74 77 54 35 06 32 50 19 11**

03 - Vends TB taureau charolais HBC 4ans et taureaux 18 mois développants -VF -finesse viande - 03 Avrilly Denis Corneloup.
✆ **06 79 78 91 95**

FOIRE CONCOURS
GENISSES ET BŒUFS
CULARDS D'ENGRAISSEMENT
Vente au cadran dès 8 h 30
JEUDI 20 MAI 2021
À Moulins-Engilbert 30 Avril 2021
SICAFOME : 03.86.84.28.75

03 - Vends laitonnes et taureaux charolais HBC sans corne IBR, BVD. Élevage Perrin Deux-chaises.
✆ **06 82 22 96 13**

15 - Vends plusieurs vaches salers traites, suitées salers, garanties sanitaires, IBR A.
✆ **06 71 11 50 63**

18 - Vends TB reproducteurs charolais HBC, nés en décembre 2019 et janvier-février 2020, tous hivernés au pré et aptes à la saillie (avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée), prix raisonnables : fils de Maori, élevage Goujat (Rhône) ; de Loubard et Invictus, élevage Micaud (Allier) et plusieurs vêlages faciles, dont un sans corne (mère origine Hiver).
✆ **06 07 91 98 08 (J-Marc), 06 07 62 33 74 (Anthony) et 06 81 38 47 12 (Hubert)**

38 - Vends cause cessation vaches génisses taurillons limousins T65.
✆ **06 81 62 15 57**

38 - Vends taurillons limousins bonnes origines garanties sanitaires
✆ **06 71 72 04 51**

21 - Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois, - taureaux adultes TGS, livraison assurée. GAEC Choubley - 21210 La Motte Ternant (0403)
✆ **Laurent : 06 76 65 35 98 - Baptiste : 06 37 23 32 07**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 8 taureaux 2 ans, 30 mâles 15 mois. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlage, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils de puis longtemps. (1401)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc - 06 67 58 18 03 Michel- 06 74 69 62 41 Bertrand**

39 - Vds 1 taureau Limousin adulte et 30 bons taureaux Limousin de 15-18 mois prêts à saillir, indemn IBR BVD. Livraison possible
✆ **06 26 20 05 40**

42 - vends taureaux charolais 14/16 mois dont 1 s cornes HBC vel facile Grouiller JP Benisson Dieu.
✆ **06 71 99 65 43**

42 - Vends taureaux 2 ans et veaux repro 12-15 mois HB Charolais VF. Livraison. Chargueraud C. Mably.
✆ **06 74 46 24 83**

42 - Vends génisses gestantes Prim Holstein élevage cl moyenne 9000 kg.
✆ **06 84 56 47 39**

42 - Vends vaches et génisses laitières.
✆ **06 65 12 58 95**

42 - Vends taureaux Charolais 2 ans et 16/17 mois - HBC - élevage et viande - GAEC Cuisset Gacon - St Germain Lespinasse.
✆ **06 30 92 60 12 ou 06 71 45 80 59**

42 - Vends taureau Limousin 18 mois.
✆ **06 74 25 57 72**

58 - Vends taureaux de 2 ans et veaux reproducteurs de 12/15 mois dont vêlages faciles, HBC. GAEC Touillon Moiron - Decize (0604)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - Vends 7 gros reproducteurs HBC ou non, - femelles toutes catégories, origine insémination, sélection sur facilités d'élevages , garanties sanitaires, IBR - BVD. François Bouche (éleveur inséminateur) Cercy la Tour (0702)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Vends reproducteurs charolais 1 an et 2 ans HBC ou non, TTGS. EARL du Champ Morin - 58250 Saint Seine (1001)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, grandes origines, gros gabarit, IBR et BVD négatif, prix raisonnables, livraison assurée. GAEC Langlet 58140 Gacogne (1204)
✆ **06 37 90 51 67**

58 - Vends taureaux HBC 3 ans - 2 ans et 15 mois, vêlage facile, IND IBR et BVD. EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan - EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (1207)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Vends taureaux charolais 2 ans, type viande, finesse d'os pour croisement ou pure race, IND IBR. Livraison possible (1501)
✆ **06 68 67 23 23**

58 - Vends 5 taureaux 2 ans et 2 taureaux 5 ans, HBC. GAEC Marion - Luzy (1601)
✆ **06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99**

58 - Vends vaches normandes terme fin avril (1606)
✆ **06 36 90 01 11**

58 - Recherche grande surface herbe à pâturer et place vaches en pension (1607)
✆ **03 86 50 05 97 après 21 h**

63 - AV laitonnes et génisses ferrandaises pure race.
✆ **06 58 44 73 47**

69 - Elevage Limousin vends 1 taureau de 4 ans (NorbertPp) Gene sans corne et 4 de 18 mois calmes TGS Inscrits très bonnes origines, prix raisonnables. Livraison.
✆ **06 82 22 56 77**

69 - Vends jeunes mâles reproducteurs limousins,laitonnes et jeunes vaches suitées ou pleines pour élevage.
✆ **06 71 61 73 16**

69 - Vends cause retraite 3 génisses HBC 15/17 mois TB origine pour repro TGS Mulaton D.
✆ **06 07 96 59 11**

71 - Vends taureaux repro. charolais HBC 2 et 3 ans, hivernés au pré, TGS, indem IBR, T. bonne qualité, Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Élevage Dufraigne Daniel et Johan, vend 6 taureaux 2 ans, HBC, hivernés au pré, IBR, BVD.
✆ **06 70 13 23 25**

71 - Élevage Charolais HBC Vd reproducteurs 1 an et 2 ans, TGS, Ducert Claude, Martigny-le-Cte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends taureau 6 ans, bonne origine.
✆ **06 99 36 38 16**

71 - Vends taureaux charolais, 2 et 3 ans, non inscrits, hivernés au pré, TGS, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

71 - HBC vend Tx 2 ans + 2 adult orig. PICAUD 57 et 1 ss corne orig. Liban IA + vaches suitées + génisses 2 ans + veaux 15 mois (pères Ouistiti et Ocelo JB), TGS, IBR OK. Liv., Gaec Devillard Jacques - C., Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

71 - Vends cause cessation 15 bonnes génisses charolaises, garanties pleines de 4 à 5 mois, IBR A.
✆ **06 88 59 16 56**

71 - Vends 15 taureaux HBC repro., Gaec Lauryssen succ. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche, Guy.
✆ **06 81 89 18 52**

74 - Vends 3 taureaux charolais de 14 mois à l'attache. IBR FCO ok.
✆ **06 19 33 56 77**

89 - Elevage HBC vend 50 mâles reproducteurs 2020 dont vêlage facile, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89240 St André en Terre Plaine
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

Caprin

71 - Vends 2 boucs Alpin 3 mois issus de père inscrit issus IA, savent boire et manger, TBO
✆ **03 85 82 80 83 HR**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Ovin

42 - A chète brebis chèvres réforme agneaux 15 à 45 kg.
✆ **06 07 96 23 40**

Volaille, lapin

42 - Vends poules pondeuses plein air label rouge 18 mois le 01 et 08 mai de 9h à 18h 3Đ la poule Gaec Thomas Chalain le Comtal prevoir caisses et cartons pour transport.
✆ **06 08 55 79 03**

Chien

24 - AV chiots porcelaine, vaccinés, tatoués, Lof, n°mère 158984492, siret 8209825400014.
✆ **06 73 90 14 55**

69 - Recherche chiot Border ou Epagnol ou Coker ou autre.
✆ **06 95 45 33 44**

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives


PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC**
❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

GUITON & CIE

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros. Siège social : 3 rue du point du jour, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR. 750 159 071 RCS DIJON. Aux termes d'une décision de la Présidente en date du 06/04/2021, il résulte que la société HOP, SAS au capital de 3 000 euros, dont le siège social est 4 Route de Saussy, 21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX, immatriculée au RCS sous le n° 897 695 201, a été nommée en qualité de Directrice Générale. POUR AVIS. Le Président

AL211630385

TRANSFERT DE SIÈGE

GFA LHEUREUX

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE
Capital social 25342.4€
Adresse du siège 8 rue au clair
21440 Francheville
RCS Dijon 878 516 459

Par AGE du 30/03/2021 le siège social a été transféré au 6 rue du presbytère 21440 Francheville à compter du 01/04/2021 , l'article 4 des statuts, a été corrélativement modifié. Mention sera faite au RCS de Dijon

Pour avis, la gérance.

AL211630263

SCI GLAIEUL

SCI GLAIEUL - Société civile immobilière - au capital de 152,45 euros - Siège social : 21 rue de l'Orme 21490 VAROIS ET CHAIGNOT RCS DIJON 342 232 741, l'AGE du 22.03.2021 a décidé de transférer le siège social du 21 rue de l'Orme, 21490 VAROIS ET CHAIGNOT au 29 rue de Champ Rose (ARCELOT) 21310 ARCEAU à compter du 22.03.2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au RCS DIJON. Pour avis La Gérance

AL211630370

OFFICE NOTARIAL DU PAYS D'OLMES

Aux termes d'une délibération en date du 29/01/2021 contenant changement de siège social de la société dénommée SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE F.C.B.P, ayant son siège social à DIJON (21000), 103 route de Corcelles, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON, sous le numéro 408 963 031, les associés ont convenu des modifications suivantes :

Ancien siège : DIJON (21000) 103 route de Corcelles ;

Nouveau siège : PARIS (75015) 198 rue de Vaugirard.

Pour avis

AL211630382

OFFICE NOTARIAL DU PAYS D'OLMES

Aux termes d'une délibération en date du 29/01/2021 contenant changement de siège social de la société dénommée SCI M.E.M.O, ayant son siège social à DIJON (21000), 103 route de Corcelles, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON, sous le numéro 419 896 907, les associés ont convenu des modifications suivantes :

Ancien siège : DIJON (21000) 103 route de Corcelles ;

Nouveau siège : PARIS (75015) 198 rue de Vaugirard.

Pour avis

AL211630383

GAUBAT

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
44 rue Villebois Mareuil
54000 NANCY
882 495 427 RCS NANCY

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 22/03/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 44 rue Villebois Mareuil, 54000 NANCY au 10 rue Pierre Fleurot, étage 1, Appt 43, 21000 DIJON, à compter du 22/03/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANCY sous le numéro 882 495 427 RCS NANCY fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON

La Société, constituée pour 99 années à compter du 13/03/2020, a un capital de 1 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire et a pour objet social l'acquisition, la propriété, l'administration, la mise en valeur par construction et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ; et généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Pour avis, la Gérance

AL211630392

DOMAINE CHRISTIAN CONFURON ET FILS

Société Civile d'Exploitation
au capital de 14 400 euros
Siège social : VOUGEOT (Côte d'Or)
350 591 319 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 17 juin 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de VOUGEOT (Côte d'Or) à VOUGEOT (21640) – Rue du vieux Château, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Pour avis La Gérance

AL211630393

AMBULANCES DU LAC

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Ancien siège social
10 rue Albert Thomas
21300 CHENOVE
Nouveau siège social
11 rue Jean-Baptiste Say
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
420 362 907 RCS DIJON

Le 19/03/2021, l'AGE des associés de la SARL AMBULANCES DU LAC a décidé de transférer le siège social du 10 rue Albert Thomas, 21300 CHENOVE au 11 rue Jean-Baptiste Say, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL211630402

MV CONSEIL

EURL au capital de 4000 €
Siège social
15-17 Place Centrale Roger Remond
21800 Quetigny
512 776 089 RCS de Dijon

L'AGE du 01/04/2021 a décidé de transférer le siège social de la société 38 Rue de Montmuzard, 21000 Dijon, à compter du 01/04/2021. Mention au RCS de Dijon

AL211630403

LC INVEST

Société civile
capital 2 000 euros
Siège social
10 Impasse du Closeau
21410 ST VICTOR SUR OUCHE
808008106 RCS DIJON

Selon une délibération du 01/01/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 7 IMP HAUT DE LA GRAPINE-21410 FLEUREY-SUR-OUCHE à compter du 01/01/2021 et de modifier l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du TC de DIJON.

Pour avis. Le gérant

AL211630411

SCI TEMA

Société civile immobilière
au capital de 5 000 euros
Siège social
18 Avenue Maréchal Joffre
21000 DIJON
505 399 832 RCS DIJON

Selon décision du 10/03/2021, la Gérance a décidé de transférer le siège social du 18 Avenue Maréchal Joffre, 21000 DIJON au 20 Rue des Grandes Varennes, 21121 AHUY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence le titre I des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL211630412

MODIFICATION DE CAPITAL

SCI DES STADES

SCI au capital de 3048.98 euros
Ancien Siège social : 7 Avenue des Stades
21200 BEAUNE
Nouveau Siège social :
33 Rue de la Villeneuve
71380 SAINT MARCEL
RCS DIJON 345 401 434

Aux termes d'une délibération en date du 26 mars 2021, l'assemblée générale extraordinaire des associés a adopté les décisions suivantes :

-le siège social de la société est transféré à Saint Marcel (71380), 33 Rue de la Villeneuve à compter du même jour.

-la démission de la gérante, Madame GUILLAUME Danielle est acceptée ce même jour.

-deux co-gérantes sont nommées ce même jour à savoir Madame Isabelle PERISSUTTI, demeurant 33 rue de la Villeneuve à Saint Marcel (71380) et Madame Valérie PERISSUTTI, demeurant 9 route de Dijon, Cidex 16, Ladoix-Serrigny (21550).

Les articles 4, 8 et 9 des statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis

La gérance

AL211630355

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

EARL CORNU FREDERIC

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 807 200 €
Siège social : Ferme de la Provenchère
21610 MONTIGNY-MORNAY-VILLENEUVE
819 956 970 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 22 mars 2021, l'associé unique a décidé de réduire le capital social de 500 000 euros pour le ramener à 307 200 euros.

Pour avis, la gérance.

AL211630368

SITEC

SAS au capital de 151.796 Euros
rue Gustave Eiffel 21700 Nuits Saint Georges
834 596 058 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée en date du 9 avril 2021, il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 2.172.762 Euros pour le porter à la somme de 2.324.558 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL211630379

SÉBASTIEN BIDAULT

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 70 000 €
Siège social
9 rue des Jardins
21220 MOREY-SAINT-DENIS
RCS DIJON 898 136 171

Aux termes de décisions en date du 6/04/2021, le capital social a été augmenté d'une somme de 10 000 € pour être porté de 70 000 € à 80 000 €, par apport en numéraire et création de 50 parts sociales nouvelles de 200 €.

Pour avis - La Gérance

AL211630396

CONVOCATION

ARCHIPEL SAS

Siège social
27, rue Buffon
21200 Beaune
523 606 119 R.C.S. Dijon

Les actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 10 mai 2021 à 10h30 :

- Soit au siège d'Atol, au 2-6 place du Général de Gaulle à Antony (92)

- Soit par visioconférence / audioconférence

afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport du Conseil d'administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

- Approbation des comptes sociaux ;

- Quitus aux membres du Conseil d'administration ;

- Affectation du résultat ;

- Rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Pour le Président,

ATOL SA

Eric PLAT

AL211630388

SCA FEDER ELEVEURS BIO

Société Coopérative Agricole
à capital variable, agréée no14033
RCS de DIJON n° 482 318 086,
Siège social
Z.I. rue de l'Oze
(21150) VENAREY-LES LAUMES

I - ASSEMBLEES DE SECTION

Les Associés de la Société Coopérative Agricole FEDER ELEVEURS BIO sont convoqués aux Assemblées de Section qui se tiendront en visioconférence aux dates suivantes :

- Sections BOURGOGNE SUD / BOURGOGNE NORD / AUVERGNE / ARDENNES :

Mardi 11 mai 2021 – 10h

Lien de connexion : https://zoom.us/j/98816497975 - ID réunion 988 1649 7975

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

· Information des associés sur la marche de la coopérative au cours de l'exercice 2020 et discussion des questions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

· Désignation des délégués de section à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les Associés auront la faculté, à partir du quinzième jour précédant lesdites Assemblées de Section, de prendre connaissance, au siège Social de la Coopérative, du rapport du Conseil d'Administration aux associés et des Commissaires aux Comptes ainsi que du texte des résolutions proposées, du bilan et du compte de résultat.

II – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les associés élus aux Assemblées de Section ci-dessus, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le :

Mardi 8 juin 2021 – 10h

Visioconférence

lien de connexion : https://zoom.us/j/97019464210 - ID réunion 970 1946 4210

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020, activités et résultats

- Rapports des Commissaires aux Comptes

- Examen et approbation des comptes 2020,

- Rapports et quitus aux administrateurs

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Constatation de la variation de capital social,

- Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration et ratification des nominations d'administrateurs faites par le conseil d'administration,

- Fixation du budget nécessaire aux formations des administrateurs,

- Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs,

- Lecture et examen des comptes combinés,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

- Questions diverses.

Le conseil d'Administration

AL211630418

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°4 DU P.L.U. DE VITTEAUX

Monsieur le Maire de Vitteaux a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Le Plan Local d'Urbanisme – P.L.U. de la commune de Vitteaux nécessite une adaptation afin de revoir la rédaction de certaines règles du règlement écrit et des Orientations d'Aménagement posant des difficultés d'application et d'instruction.

A cet effet, Monsieur Jean-Charles CHARAVEL a été désigné par le Tribunal Administratif de Dijon comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Vitteaux du 10/05/2021 au 14/06/2021 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, soit sur support papier, soit sur un poste informatique ou sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.vitteaux.fr, onglet Urbanisme.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification n°4 du P.L.U. pourront être consignées :

- Sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Vitteaux.

- Par écrit au commissaire enquêteur : Mairie de Vitteaux, rue de l'Hôtel de Ville – 21 350 VITTEAUX

- Par courriel en spécifiant en objet qu'il s'agit de l'enquête publique à l'adresse électronique suivante : plu.mairie.vitteaux@orange.fr

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Vitteaux (Rue de l'Hôtel de Ville – 21 350 VITTEAUX) :

- Le samedi 15/05/2021 de 10 h 00 à 12 h 00 ;

- Le mercredi 26/05/2021 de 10 h 00 à 12 h 00 ;

- Le samedi 05/06/2021 de 10 h 00 à 12 h 00.

- Le lundi 14/06/2021 de 14 h 00 à 16 h 00

Toutes les dispositions seront prises pour respecter les mesures de lutte contre le coronavirus. A ce titre, il sera exigé du public de se munir d'un masque et du gel hydroalcoolique sera mis à la disposition du public.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Vitteaux, aux jours et heures habituelles d'ouverture, dès leur réception.

Ainsi qu'il résulte du code de l'urbanisme et du droit commun des enquêtes publiques, au terme de l'enquête l'organe délibérant du conseil municipal pourra approuver le projet de modification n°4 du PLU éventuellement modifié.

Le Maire,

Bernard PAUT

AL211630365

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce AL211530322 parue dans le journal n°1625 du 16/04/2021, il convenait de lire : Gérance : Mme Ahmed Séverine demeurant 11 rue de la Fraternité 21160 Marsannay la Côte.

AL211630390

MODIFICATION DE STATUTS

AUCAP TERRAVEA

SAS au capital de 100 000 €
siège ZAC des Terres Rousses
Rue Nicolas de Condorcet
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
753657147 RCS DIJON

AGO du 27/03/2020: les mandats de M. Alain CHANDIOUX CAC titulaire et la société SEGECO AUDIT RHONE ALPES CAC suppléant, arrivés à expiration ne sont pas renouvelés.

Pour avis

AL211630301

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 19/04/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BEIRE-LE-CHATEL: Terre - Urbanisme : PLU zone A

6 ha 98 a 90 ca - En marmeau: ZC-12 - La fouree: ZC-10 - Les bordes: ZC-17

SPOY: Terre - Urbanisme : PLU zone A

40 a 85 ca - La noue rougemont: ZE-57

VIEVIGNE: Terre - Urbanisme : PLU zone A

1 ha 09 a 80 ca - Au trouble: ZA-71 - La puce: ZA-73

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 10/05/2021 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211630417

DESPLAIN

Dénomination : DESPLAIN.

Forme : SARL au capital de 8.000 euros.

Siège social : 4 rue Benjamin Guérard, 21500 MONTBARD.

485081400 RCS Dijon.

Aux termes de l'A.G.E. en date du 31/03/2021, les associés ont décidé d'étendre l'objet social en y ajoutant les activités suivantes ; l'art. 3 des statuts a été mis à jour comme suit :

« Article 3 – objet social

La société a pour objet :

- Assistance administrative et commerciale de ses filiales : prestations en matière de gestion des ressources humaines, en matière commerciale, informatique, comptable et gestion,

- Achat, vente, location, gestion, suivi de travaux des biens immobiliers appartenant à la société ou à une autre structure,

- Installation, production, vente/distribution d'électricité,

- Gestion, exploitation de gîtes et chambres d'hôtes,

- Gestion d'entreprise, coaching, conseils et accompagnement de gérant(s) de société,

- Agent commercial dans la vente de vins et spiritueux. »

Il a également été décidé de transférer le siège, l'article 4 des statuts a été mis à jour comme suit :

« Article 4 – siège social

Le siège social est fixé à POUILLY EN AUXOIS (21320) – 15 rue de Dijon. »

Mention sera portée au RCS Dijon.

Pour avis, le gérant

AL211630371

AVIS DE PUBLICITÉ

Dénomination : MAROT-LEAUX.

Forme : SARL.

Capital social : 5000 euros.

Siège social : 5 Avenue Jean Jaurès, 21150 VENAREY-LES-LAUMES.

534 901 517 RCS DIJON.

Aux termes de l'AGE en date du 19 avril 2021, l'associée unique a décidé de transformer la société en société par actions simplifiée.

Président : Madame Prescilia MAROT, demeurant 3 chemin de Valoup, 21500 QUINCY LE VICOMTE.

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions..

Transmission des actions : Les actions non libérées des versements exigibles ne peuvent être cédées.

Elles sont librement cessibles et négociables sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

La dénomination sociale devient : COIFFURE MAROT

La durée de la société initialement fixée à 10 ans a été prorogée de 99 ans à compter du 19/04/2021. La société expirera le 18/04/2120 sauf dissolution anticipée ou nouvelle prorogation.

Personne ayant le pouvoir d'engager la société : Madame Prescilia MAROT, demeurant 3 chemin de Valoup, 21500 QUINCY LE VICOMTE.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL211630376

ALLIANCE VINICOLE

SAS au capital de 3 000 euros porté à 1 500 euros. Siège social : 126 Rue de la pièce Léger 21160 MARSANNAY LA COTE. 492 289 400 RCS DIJON. L'AGE des associés du 25/02/2021 a décidé : - d'étendre l'objet social aux activités de location de tout matériel, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit : « Le négoce de matériels viti-vinicoles et industriels, la location, le conseil en installation et remplacement de tout matériel » ; - de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «ALLIANCE VINICOLE PHILIPPE MASSOT» par «ALLIANCE VINICOLE» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. ; - de réduire le capital social de 1 500 euros pour le ramener de 3 000 euros à 1 500 euros par voie de rachat et d'annulation de 150 actions. Le Président a constaté en date du 25/03/2021 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL. Ancienne mention : Le capital social est fixé à trois mille (3 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à mille cinq cent euros (1 500 euros). POUR AVIS. Le Président

AL211630380

S.A.R.L. SOCIETE DE RESTAURATION NUITONNE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 Euros
Siège social
Route de la Serrée
21700 NUITS-SAINT-GEORGES
037 380 045 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 4 janvier 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : achat de raisins et de moûts en vue de leur vinification et de la commercialisation de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole, toutes opérations de négociation, de commission et de courtage, organisation de dégustation de vins et d'alcools, achat et vente de tous produits ayant un lien avec la vigne ou le vin, avec l'art de la table ou l'art de la maison, produits alimentaires régionaux ou de terroirs, d'épicerie fine, l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation de tous immeubles ainsi, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société. La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL211630406

E.A.R.L. BOURGOGNE MONIOT

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 272 000 Euros
Siège social
44, grande rue - 21590 SANTENAY
792 635 724 R.C.S. DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Décembre 2020 a : - pris acte de la démission de Mme Françoise MONIOT de ses fonctions de cogérante de la Société avec effet au 31 Décembre 2020 et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement ; Mr Romain MONIOT continuera d'assumer seul les fonctions de gérant, - constaté la réduction du capital social de 272 000 Euros à 55 000 Euros par rachat et annulation de 21 700 parts sociales. La modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

AL211630407

NATURA BEE

SASU au capital de 4000 €
Siège social
4, Rue du Moulin
21310 Champagne-sur-Vingeanne
751 494 006 RCS de Dijon

En date du 17/03/2021, l'associé unique, a décidé de transformer la société en Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 17/03/2021 et a nommé en qualité de gérant Mme DE FROISSARD DE BROISSIA Gaëlle, demeurant 23, Avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon. Du fait à la transformation, il est mis fin aux fonctions du Président. Modification du RCS de Dijon.

AL211630413

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 1er avril 2021, à BEAUNE enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de DIJON 1, le 9 avril 2021, sous les mentions Dossier 2021 00033785, référence 2104P01 2021 A 01626, la société BEAUNE AUTO SERVICE, SARL au capital de 40 000 €, dont le siège social est à BEAUNE (21200) 4 Boulevard de la Bretonnière, immatriculée sous le numéro 421 067 182 RCS DIJON a cédé à la Société MARINHO

AUTO, SARL au capital de 15 000 Euros, dont le siège social est BEAUNE (21200) 4 Boulevard Bretonnière, immatriculée sous le numéro 894 973 635 RCS DIJON, un fonds de commerce de garage, réparation, vente, achat, location de voitures automobiles et tout ce qui se rattacher directement aux activités CCNSA sis et exploité à BEAUNE (21200) 4 Boulevard Bretonnière et moyennant le prix de 110 000 euros. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2021Les oppositions seront reçues au fonds de commerce et pour la correspondance, adressées à Maître Hugues LEMAIRE - Avocat à la Cour - 17 Rue Legendre - 75017 PARIS.Elles devront être faites au plus tard dans les 10 jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

AL211630405

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI BEDO

Société civile immobilière
Au capital de 15 229.63 €
Siège social : 6 Ruelle de la Courchache
21500 ATHIE
RCS DIJON 398 544 569

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 30/09/2020, M. Olivier VANNIEUWENHUYSE, 2 Rue du Château 21500 MOUTIERS SAINT JEAN et Mme Dominique LAFORCE épouse VANNIEUWENHUYSE, 11 Rue des Carmes 21140 SEMUR EN AUXOIS ont été nommés Gérants à compter du 30/09/2020, en remplacement de M. Guy VANNIEUWENHUYSE et Mme Marie-Céline LEPLUS épouse VANNIEUWENHUYSE démissionnaires. L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence. Par la même AGE le siège social a été transféré 2 Rue du Château 21500 MOUTIERS SAINT JEAN, à compter du 30/09/2020. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS : Dijon. Pour avis

AL211629183

GÉRANT

Dénomination : S2B. Forme : SCI. Capital social : 1000 euros. Siège social : 16 Rue THIERS, 21130 AUXONNE. 789326238 RCS de Dijon. Aux termes de l'AGE en date du 30 juillet 2020, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : - Benjamin SIAUD (partant) Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL211630373

TAXI – AMBULANCE AUVERT PERROT

Société à responsabilité limitée Au capital de 15 244,90 euros Siège social : 36 Avenue de Dijon - 21150 VENAREY-LES-LAUMES 411 192 420 RCS DIJON Aux termes des décisions en date du 1er avril 2021, l'associé unique a : - constaté la démission de M. Jacky PERROT et de M. Jean-Baptiste AUVERT de leurs fonctions de cogérant, à compter de ce jour, - nommé gérant M. Romain RENARD, demeurant 5 Rue des Boucheries, 89000 AUXERRE, pour une durée illimitée, à compter de ce jour. Modification sera faite au registre du commerce et des sociétés de DIJON. La gérance.

AL211630384

NON DISSOLUTION

21 BOULEVARD

société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 €
Siège social
21 Boulevard Saint Jacques
21200 BEAUNE
792.954.653 RCS DIJON

L'assemblée générale extraordinaire du 28/01/2021, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au RCS : DIJON.

AL211630416

DISSOLUTION LIQUIDATION

POINT EXPERTS

Société civile de moyens
au capital de 3 000 Euros
Siège social : 22 Rue des Moulissards
21240 TALANT
452 487 523 RCS DIJON

Dissolution anticipée

L'A.G.E. réunie le 27/03/21 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Éric MORHAIN demeurant 4 Bis Avenue CHAMPOLLION - 21000 - DIJON. Le siège de la liquidation est fixé 22 Rue des Moulissards - 21240 TALANT.

Pour avis - Le Liquidateur.

AL211630367

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

AU DOUX LOGIE SARL au capital de 1000 euros, siège social 20b rue des Moulissards 21240 TALANT, 849801253 RCS Dijon. Aux termes d'une décision de dissolution en date du 22/03/2021, la société TENDRE UNE MAIN, SARL au capital de 1000 euros, sise 11 bis rue de la Maladière, 21380 MESSIGNY ET VANTOUX, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 534096276 a, en sa qualité d'associée unique de la société AU DOUX LOGIE, décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société AU DOUX LOGIE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce DIJON. Pour avis

AL211630369

AD2 DESIGN

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 2 000 euros. Siège social et de liquidation : 1 rue des Champs Perdrix, 21220 FIXIN. 821 777 273 RCS DIJON. Aux termes d'une décision en date du 31/01/2021 au siège de la liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Alexis DELINEAU, demeurant 1 rue des Champs Perdrix 21220 FIXIN, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis. Le Liquidateur.

AL211630372

G.D

Le 10/02/2021, l'associé unique de la SARL SOCIETE G.D, capital 15244,90€, siège social et de liquidation à TALANT (21240) 4 Allée Jules Renard, RCS DIJON 417504990, a approuvé le compte de liquidation, déchargé Dany GUSTIN de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus et a prononcé la clôture de la liquidation.

RCS DIJON

AL211630391

EURL MY KEBAB

L'associé unique de EURL MY KEBAB, SARL au capital de 100€, 2 Rue Marceau, 21000 Dijon, 833 871 858 RCS Dijon, a décidé, le 13/12/2019, la dissolution anticipée de la société, au 13/12/2019, désigné liquidateur Mr COSKUN Huseyin, 21 Rue De Verdun, 21000 Dijon et fixé le siège de liquidation au siège social de la société. Mention au RCS de Dijon

AL211630398

EURL MY KEBAB

L'associé unique de EURL MY KEBAB SARL au capital de 100€, 2 RUE MARCEAU, 21000 DIJON, 833 871 858 RCS Dijon, a approuvé, le 31/12/2019, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr COSKUN Huseyin, 21 Rue De Verdun, 21000 Dijon pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, au 31/12/2019. Mention au RCS de Dijon

AL211630399

AJWA

SASU au capital de 1000 €
Siège social : 13 Rue D'assas
21000 DIJON
819624172 RCS de DIJON

Par AGE du 12/04/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 12/04/2021. M. UL HUSSAN Naeem 4 Rue De Paris 77600 JOSSIGNY a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur ci-dessus, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de DIJON

AL211630410

LA TAVERNE

SARL en liquidation
au capital de 7622.45 euros
Siège
3H1 rue Majnoni d'Intignano
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS DIJON 391246253

Clôture de liquidation

Aux termes de l'AGE du 12 avril 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Paul Etienne BACHE demeurant 3H1 rue Majnoni d'Intignano, 21121 FONTAINE LES DIJON et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du de Dijon.

AL211630415

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à DIJON du 1/04/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée ; Dénomination sociale : 6 rue Bannelier ; Siège social : 17 rue des Pinsons, 21121 FONTAINE LES DIJON ; Objet social : L'exploitation d'un bar, Café Restaurant - Brasserie ; vente de plats à emporter ; vente de produits régionaux, épicerie fine, dégustation de vins, achat, revente de vin ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ; Capital social : 20 000 € ; Gérance : Mr Sébastien DARVIN, demeurant 17, rue des Pinsons 21121 FONTAINE LES DIJON Mr Romain LOCHEN, demeurant 23 rue Jeannin 21000 DIJON ; Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis La Gérance

AL211630277

DANDELION

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
5, place de l'Eglise
21190 MAVILLY MANDELOT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MAVILLY MANDELOT du 3 mars 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : DANDELION

Siège : 5, place de l'Eglise, 21190 MAVILLY MANDELOT

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : la culture de la vigne, négociant et vinificateur, conseils et prestations viti-vinicoles, cultures et transformation de fruits, plantes aromatiques et médicinales, production de boissons fermentées.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Morgane SEUILLOT, demeurant 5, place de l'Eglise, 21190 MAVILLY MANDELOT

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS, le Président

AL211630303

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 31/03/2021 : forme: SCI, dénomination sociale : E2MA, siège social : 1 Rue de la Houe, 21800 QUETIGNY, objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, l'acquisition de terrains, l'exploitation et la mise en valeur de ces terrains par l'édification d'immeubles et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société ; durée : 99 ans, capital social : 2 000 euros, gérance : Mme Fanny CHAMPEAUX (31 Boulevard de la Motte 21800 QUETIGNY) et M. Régis CHAMPEAUX (31 Boulevard de la Motte 21800 QUETIGNY), cession : agrément en AGE, dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Dépôt légal au RCS de DIJON. Pour avis

AL211630337

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 12/04/2021 à PERRIGNY LES DIJON, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : GF BEAUNE - Siège social : 4 rue du Lavoir 21160 PERRIGNY LES DIJON - Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS - Objet social : Activités de bowling, billard, laser game, réalité virtuelle - Capital social : 10 000 euros - Gérance : FAUL Sébastien demeurant 4 rue du Lavoir 21160 PERRIGNY LES DIJON a été nommé gérant. Immatriculation au RCS de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL211630364

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PAGNY LA VILLE (21250) du 12 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : UNE PINTE DE BLUES Siège : 16 Grande Rue – 21250 PAGNY LA VILLE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1200 euros Objet : - toutes prestations d'intermédiaire entre les artistes et les organisateurs d'évènements artistiques et culturels; la production de spectacles, l'organisation de tournées, concerts et plus généralement tous spectacles vivants ; - l'organisation de dîner- spectacle, et plus généralement tous types de réception ; - la création, l'acquisition, la location, la prise de bail, l'installation, l'exploitation de tous établissement se rapportant aux activités spécifiées ci-dessus ; - la commercialisation de divers objets et supports publicitaires, et plus généralement tous les produits dérivés à l'effigie d'artiste. - l'activité d'agent artistique, d'imprésario, de manager, de tourneur et d'attaché de presse, et toutes activités de promotion d'artiste, et de gestion éditoriale d'artiste ; - et plus généralement, toutes activités d'intermédiation autour de la gestion de la carrière d'artiste, quel que soit son secteur d'activité ; - la réalisation de vidéoclips, ou vidéo-musiques, relevant de la famille d'activités liées au code APE 5920Z (enregistrement sonore ou édition musicale) ; - et plus généralement, la conception, la production, la réalisation, l'exploitation, l'achat, la vente, la location, la distribution, la diffusion d'œuvres audiovisuelles de toutes natures (films de court et long métrage, vidéo-musiques, programmes de télévision,) et ce, par tous moyens connus ou inconnus à ce jour ainsi que toutes les opérations dépendantes annexes ou s'y rattachant, telles que l'édition de toutes œuvres littéraires, de tous documents ou réalisations photographiques ou publicitaires. - plus généralement, la conception, la production, la réalisation, l'exploitation, l'achat, la vente, la location, la distribution, la diffusion de toutes œuvres et supports d'œuvres ayant un rapport avec les industries culturelles ; - école de chant et de musique ; et plus généralement tout enseignement musical, artistique sous toutes ses formes ; - l'organisation d'événements ayant pour but divers objectifs bénéfiques ou collectes de fonds, au profit associatif ou en vue d'une collecte de fonds pour diverses causes associatives ou humanitaires. - la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandes, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou d'association en participation ou autrement ; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Mme Marjorie BAKER-SARI, demeurant 16 Grande Rue-21250 PAGNY LA VILLE, La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL211630378

SAINT BLAISE

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 2 avril 2021, à VERONNES.

Dénomination : SAINT BLAISE.

Forme : Société civile régie par les dispos du titre IX du livre III du Code civil.

Objet : Acquisition, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de biens et droits immobiliers.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 1 500 euros.

Cession de parts et agrément : Toutes les cessions de parts à titre gratuit ou onéreux sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Siège social : 9 rue du Pont, 21260 VERONNES.

La société sera immatriculée au RCS DIJON.

Sont nommés co-gérants de la société, sans limitation de durée : M. Marc DELLA PATRONA, demeurant 9 rue du Pont, 21260 VERONNES, et Mme Isabelle DELLA PATRONA, née JUILIEN, demeurant 9 rue du Pont, 21260 VERONNES.

Pour avis.

la Gérance

AL211630387

SCP Gilles SERAPHIN et Edouard LAMOUR 18 Place Carnot - 21200 BEAUNE

SCI DE LA COMBE

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Edouard LAMOUR , Notaire Associé le , a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI DE LA COMBE

Forme : Société civile, régie par les dispositions du Titre IX du Livre III du Code civil.

Siège social : 17 Rue de la combe 21190 VOLNAY

Objet : Acquisition, administration, gestion de tous bien immobiliers

Durée : 99 ans

Capital : 1.000,00 EUR

Gérance : Monsieur Fréderic LAFARGE et Madame Chantal LAFARGE demeurant ensemble à 17 Rue de la combe 21190 VOLNAY

Immatriculation auprès du greffe de tribunal de commerce de Dijon

Pour Avis.

AL211630395

IMMISS

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Couchey (21) du 15 avril 2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : IMMISS

OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

SIEGE SOCIAL : 3 bis route de Norges, 21380 SAVIGNY LE SEC

DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS.

CAPITAL : 1.000 Euros.

CESSION DE PARTS :

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant.

Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés.

GERANTS : Monsieur Luc REBOURSEAU, demeurant 2 ruelle Alfred de Musset, 21160 COUCHEY,

Monsieur Hervé NAWROCKI, demeurant 3 bis route de Norges, 21380 SAVIGNY LE SEC

La société sera immatriculée au RCS de DIJON.

POUR AVIS

AL211630400

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 9 Avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : - Forme : Société par Actions Simplifiée - Dénomination : C.L.T. PRO - Siège : 25, rue de Lorraine - 21200 BEAUNE - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés - Capital : 500 Euros - Objet : - le nettoyage et l'entretien de locaux commerciaux, industriels, professionnels, privés et de tous véhicules, - prestations de petit bricolage, paysagiste, petite maçonnerie paysagère, manutention diverse, et ce, hors activité de services à la personne et hors activité réglementée, - entretien de piscine, vente et installation de spa, - vente de tous produits et la location de tous matériels liés à ces différentes activités. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. - Président : Mr Carlos GONCALVES demeurant à RUFFEY-LES-BEAUNE (21200) 4, impasse des Roses Trémières. La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON

Pour avis Le Président

AL211630404

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Gilles GUILLAUME , Notaire à NOGENT-LE-ROTROU (28-Eure et Loir), 10 Clos Couronnet, le 16 avril 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI SAINTE ANNE. Le siège social est fixé à : SAINT-JULIEN (21490), 24 Allée en Grand Loup. La société est constituée pour une durée de 99 années. Le capital social est fixé à la somme de : MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,00 EUR) et les apports sont en numéraire. Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Donation de parts sociales : les parts sociales sont librement transmissibles par donation entre ascendants et descendants. La donation à une personne autre qu'un ascendant ou un descendant reste soumise à l'agrément préalable des associés. L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Monsieur Patrick Jean Louis COTINET, né à NOGENT-LE-ROTROU (28400) le 16 septembre 1963, époux de Madame Nathalie Lucette Raymonde PRENANT, demeurant à SAINT-JULIEN (21490) 24 allée en Grand Loup est nommé gérant de la société pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

Le notaire.

AL211630408

NIÈVRE

DÉSIGNATION

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

FINANCIERE BONGARD

SARL au capital de 76.000 €
Siège social : 183 route de Lyon
58000 CHALLUY
450 023 338 RCS NEVERS

L'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2021 a désigné la société CECOTTI THIERRY ET ASSOCIES ayant son siège social 22 route d'Espagne – 31100 TOULOUSE en qualité de commissaire aux comptes titulaire et la société AGM AUDIT LEGAL ayant son siège social 3 avenue de Chalon – 71380 SAINT MARCEL en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Pour avis, le gérant, G. BONGARD

AL581630358

SUCCESSION

SUCCESSION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :

Suite au décès survenu à NEVERS (58000) le 28 janvier 2021 de Monsieur Maurice FAVIER, né à PARIS (75015), le 26 septembre 1920, veuf de Madame Yvonne LAMPIS, demeurant à NEVERS (58000) 29 rue des Petites Carrières, Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS, a été chargée du règlement de la succession, et il est précisé qu'il existe un testament olographe contenant un legs universel.

Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire susnommé.

Pour avis

AL581630355



NOMINATION

ALPHA EXPERTS

NEVERS - BOURGES

MATHELO

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 30 000.00 €.
Siège social
Boulevard du Grand Pré des Bordes
ZAC Les Grands Champs
58000 NEVERS
829 900 646 RCS NEVERS

L'AGO du 01/03/2021 a nommé en qualité de directrice générale Madame Stéphanie DELALANDE, demeurant 4 rue Jeanne d'Arc, 58000 NEVERS, à compter du même jour. Modification au RCS de Nevers

AL581630384

TRANSFERT DE SIÈGE

YANN PISCINES

SASU au capital de 500 €
Siège social : 5 IMPASSE DE LA LICOTTE
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
878101468 RCS NEVERS

Par décision de l'associé Unique du 01/03/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 1 RUE DES FORGERONS - 58200 COSNE SUR LOIRE à compter du 01/03/2021.Présidence : M YANN PANATIER demeurant 5 IMPASSE DE LA LICOTTE - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE.Mention au RCS de NEVERS.

AL581630133

SAINT BARTH

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 52 boulevard de la République
58000 NEVERS
803 437 573 RCS NEVERS

Transfert du siège

Aux termes d'une décision en date du 1er mars 2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 52 boulevard de la République 58000 NEVERS au 1 rue Jean Desveaux 58000 Nevers à compter du 1er mars 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis, La Gérance

AL581630346

SAINT SEBASTIEN

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 52 boulevard de la République
58000 NEVERS
791 629 827 RCS NEVERS

Transfert du siège

Aux termes d'une décision en date du 1er mars 2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 52 boulevard de la République 58000 NEVERS au 9 place Saint-Sébastien 58000 Nevers à compter du 1er mars 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis, La Gérance

AL581630347

MODIFICATION DE CAPITAL

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufau
58000 NEVERS

MCTA

SAS au capital de 42.000 euros
Siège social : Zone Artisanale « La Copine »
58300 CHAMPVERT
834 422 685 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 27 février 2021, les modifications ci-après à publier :

Ancienne mention

Capital : 60.000 euros

Nouvelle mention

Capital : 42.000 euros

Pour avis, le Président

AL581630352

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'annonce publiée dans TERRES DE BOURGOGNE édition 58 daté du 09/04/2021 concernant la cession de fonds SARL MAGUY/MIMAZ situé 35 et 37, RUE SAINT JACQUES 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, il y a lieu de lire : Oppositions : Pour la validité au fonds cédé, et en l'office notarial, pour la correspondance.

AL581630362

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net
Tel. 03 80 78 90 42

MODIFICATION DE STATUTS

iD3 AVOCATS

SELARL d'Avocats
11 Allée du Groupe Nicolas Bourbaki
63170 AUBIERE
803 467 166 RCS CLERMONT FERRAND

ETABLISSEMENTS GAUBIER

Société par actions simplifiée
au capital de 64 000 euros
Siège social : 92 rue Saint Agnan,
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
306 065 658 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 01.04.2021, l'associé unique a décidé de :

- modifier l'objet social qui est désormais le suivant : « Toutes activités commerciales, artisanales, industrielles, d'entreprises de pompes funèbres et toutes prestations afférentes aux obsèques, thanatopraxie, fournitures de cercueils et accessoires pour inhumations, exhumations, incinérations, articles funéraires, utilisation des chambres funéraires, traitement de déchets liés à l'activité, ainsi que toute activité connexe de réception des familles ; intermédiation en assurances ; Toutes activités commerciales, artisanales ou industrielles de marbrerie, ainsi que toutes activités relatives à la vente, la pose, la fabrication de monuments funéraires et toutes prestations d'entretien de cimetières, tombes et monuments ; La prise de participations dans toutes sociétés ou groupements, l'achat et la vente de ces participations. »
- nommer la société INFINI DEVELOPPEMENT (499 091 361 RCS CLERMONT-FERRAND), ayant son siège social à BEAUMONT (63110), 14 rue Jules Verne, en qualité de Présidente à compter du 01.04.2021, en remplacement de Monsieur Michel LUTIGNIER, Président démissionnaire,
- nommer Monsieur Bruno SPAGNUOLO, demeurant à LE SUBDRAY (18570), 31 Les Ouches du Grenouillat, en qualité de Directeur Général, à compter du 01.04.2021, en remplacement de Monsieur Bruno LUTIGNIER, Directeur Général démissionnaire.

POUR AVIS

Le Président

AL581630357

FIDUCIAL SOFIRAL

SARL MTMS

SARL au capital de 7 500 €
3 Route de la Tuilerie
58420 CHEVANNES CHANGY
753 975 994 RCS NEVERS

Assemblée Générale Extraordinaire du 22/03/2021 :

1) Augmentation de capital social de 93 000 € par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 7 500 €

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 100 500 €.

2) Transfert du siège social au 18 Rue du Père Castor 58420 BRINON SUR BEUVRON à compter de ce jour, et modification en conséquence de l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL581630364

COTEKA

Société par actions simplifiée
au capital de 480.000 Euros
Siège social : 1 rue Guy de Jean
58220 DONZY
818 467 771 RCS NEVERS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mars 2021, les articles 3 et 24 des statuts ont été modifiés comme suit :ARTICLE 3 : DENOMINATION SOCIALE :Ancienne mention : KEVADELNouvelle mention : COTEKAARTICLE 24 : COMMISSAIRES AUX COMPTES :Un ou plusieurs Commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont nommés dans les hypothèses prévues par la loi. Ils exercent leur mission conformément à la loi.

AL581630365

SCI BLANVILLAIN-LESDEMA

Société Civile au capital de 1 000,00 €
Siège social : 2, chemin de la Laque
47310 LAPLUME
492 699 848 RCS AGEN

MODIFICATIONS DIVERSES

Décisions de l'AGE du 6 mars 2021, à compter de cette date : 1) Transfert du siège social à MARZY (58180), 23 rue des Chèvres. 2) Nomination en qualité de gérants de M. Alain LESDEMA, demeurant 1 rue Irena Sendler, Bât. B, appart. 41, 31200 TOULOUSE et de M. Pascal LESDEMA, demeurant 23 rue des Chèvres, 58180 MARZY, en remplacement de M. Jean BLANVILLAIN, décédé. Statuts modifiés en conséquence. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS et radiée du RCS d'AGEN. Pour avis, la gérance.

AL581630368

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

SCI REGOR

Société Civile au capital de 3.048,98 €
Siège social : 16, bd St-Exupéry
58000 NEVERS
326 750 973 RCS NEVERS

L'assemblée générale du 03 mars 2021 a désigné M. William ROUX dt 16 rue de la Chaume – 58130 SAINT MARTIN D'HEUILLE et M. Emmanuel ROUX dt 16 rue de Plouzeau – 58130 GUERIGNY en qualité de cogérants en remplacement de M. Roger ROUX, décédé.

Pour avis, la gérance

AL581630379

CUMA DE ST GEORGES

N° d'agrément : 58-245
RCS NEVERS 321 894 933

MODIFICATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA « DE ST GEORGES » à Anlezy, réunie le 25 mars 2021, a décidé

- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 20 Février 2020,
- de transférer son siège social de Mairie d'Anlezy – 58270 ALNEZY à Néronde – 58270 ANLEZY

Le Président de la CUMA

AL581630381

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

GROUPE DANIELSON

Société anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 1.881.900 euros
Siège social
Technopole 58470 MAGNY-COURS
507 748 283 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2021, les changements ci-après concernant les commissaires aux comptes de la société.

Anciens commissaires aux comptes :

Titulaire : M. Christian LEICK 108 avenue Jean Jaurès – 93130 NOISY LE SEC

Suppléant : M. Michel COQUEL 27 rue Alfred Nobel – 77420 CHAMPS SUR MARNE

Nouveau commissaire aux comptes :

FIDUCIAIRE JOUFFROY D'ABBANS 11 rue Jouffroy d'Abbans – 75017 PARIS

Pour avis, le Président,

AL581630386

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

DANIELSON ENGINEERING

SAS au capital de 280.160 euros
Siège social : Technopole
58470 MAGNY-COURS
409 564 481 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2021, les changements ci-après concernant les commissaires aux comptes de la société.

Anciens commissaires aux comptes :

Titulaire : M. Christian LEICK 108 avenue Jean Jaurès – 93130 NOISY LE SEC

Suppléant : M. Michel COQUEL 27 rue Alfred Nobel – 77420 CHAMPS SUR MARNE

Nouveau commissaire aux comptes :

FIDUCIAIRE JOUFFROY D'ABBANS 11 rue Jouffroy d'Abbans – 75017 PARIS

Pour avis, la Présidente,

AL581630385

CESSION

AVIS DE CESSION

Suivant acte reçu par Me Patrice PERRET Notaire à FOURCHAMBAULT, le 8 avril 2021, enregistré au SPFE NEVERS 1, le 9 avril 2021, Dossier 2021 00013914 référence 5804P01 2021 N 00184, a été cédé un fonds de commerce de BOULANGERIE PATISSERIE par :

M. Gilles François RITTER et Mme Estelle Ginette ALLAUD, 32 rue Edouard Vaillant 58160 IMPHY immatriculé au RCS de NEVERS sous le n°435 195 169

A Mme Marine Léa GUYON, rue Neuve 58160 IMPHY.

Propriété du fonds vendu et entrée en jouissance à compter du jour de la signature de l'acte.

Prix : SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour VINGT-SEPT MILLE EUROS (27 000,00 EUR)
- au matériel pour QUARANTE-TROIS MILLE EUROS (43 000,00 EUR)

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude du notaire soussigné où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Maître Patrice PERRET

AL581630359

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

Me E. DIAS-SOUVANT
Notaire à Corbigny 58
22, avenue du Champ de Foire

CESSION DE FONDS ARTISANAL

Suivant acte reçu par Me E. DIAS-SOUVANT, notaire à Corbigny le 2 avril 2021 enregistré à Nevers 1 le 07/04/021 dossier 2021 13426 2021 N 183, la Société à responsabilité limitée à associé unique GARAGE DU MORVAN, siège social à Brassy (58140) Le Bourg, n° SIREN 532820776 - RCS NEVERS.

A cédé à : Mr Alexandre Jean SILVAIN, demeurant à Lormes (58140), 4 avenue du 8 mai 1945, né le 02/05/1986.

Un fonds artisanal de garage, achat, vente de véhicules neufs et d'occasion, réparation de véhicules, exploité à BRASSY (58140) Le Bourg.

Cette vente a été consentie au prix de 75 000,00euros (éléments incorporels 65 000,00euros - éléments corporels 10 000,00euros)

Jouissance au jour de l'acte.

Oppositions sous formes légales dans les 10 jours de la publication au BODACC en l'office notarial ou domicile a été élu.

Pour insertion unique.

AL581630366

SCP GUYARD & BLOIN
Notaires à Châtillon-en-Bazois (Nièvre)
3, rue Saint Goar
Bureaux annexes
à La Machine-Saint Saulge
et Moulins-Engilbert

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Denis BLOIN, notaire associé à CHATILLON EN BAZOIS (58110), le 22 mars 2021, enregistré le 26 mars 2021 au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1 dossier 2021 00011970 référence 5804P01 2021 N 00154, il a été constaté la cession de fonds de commerce dans le cadre d'une levée d'option en exécution d'un contrat de crédit bail en date du 24 janvier 1996 enregistré à CHATEAU CHINON le 2 février 1996 folio 97 numéro 308/3, par la Commune d'AUNAY EN BAZOIS (58110), au profit de Monsieur Laurent Bernard LATUYT, artisanboucher-charcutier, demeurant à AUNAY-EN-BAZOIS (58110) lieu-dit Le Bourg, célibataire, né à NEVERS (58000) le 2 août 1959.

D'un fonds de commerce de BOUCHERIE-CHARCUTERIE ET TOUS COMESTIBLES sis et exploité à AUNAY EN BAZOIS (58110) lieudit «Le Bourg» pour lequel Monsieur LATUYT est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 404097602,

Cette vente a été consentie au prix de 1,00 euros symbolique, le prix stipulé à l'acte de crédit-bail du 24 janvier 1996 soit la somme de 33.081,43 euros ayant été entièrement réglé depuis par le paiement régulier de ses loyers.

L'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 24janvier 2006 et la location-gérance consentie par la commune d'AUNAY EN BAZOIS au profit de Monsieur LATUYT aux termes de l'acte du 24 janvier 1996 est résiliée à compter rétroactivement du 24 janvier 2006.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'Office Notarial dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC.

Pour avis

Le notaire

AL581630378

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 01.04.2021 enregistré le 16.04.2021 au SIE de NEVERS, Dossier 2021 00014923, référence 5804P01 2021 A 00265,

BV STORE Fr

SAS au capital de 4.038.000 euros, dont le siège social est 25, rue du Gros Caillou 78340 CLAYES-SOUS-BOIS, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 792 115 149,

A cédé à

CHACRA COSNE

SAS au capital de 40.000 euros, dont le siège social est 67, avenue du 85ème de Ligne 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 894 671 544,

Son fonds de commerce d'équipement du bureau et du foyer qu'elle exploitait 67, avenue du 85ème de Ligne 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE.

Cette vente a été consentie au prix de 279.000 euros, avec entrée en jouissance au 1er avril 2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par le cabinet LEGALYS.CONSEILS - CHAINTRIER AVOCATS sis 3, rue du Bengy 58640 VARENNES-VAUZELLES;

Pour avis.

AL581630391

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCP GUYARD & BLOIN
Notaires à Châtillon-en-Bazois (Nièvre)
3, rue Saint Goar
Bureaux annexes à La Machine-Saint Saulge
et Moulins-Engilbert

LOCATION - GÉRANCE

Suivant acte reçu par Maître Denis BLOIN, notaire associé à CHATILLON EN BAZOIS (58110) le 29 mars 2021, enregistré le 2 avril 2021 au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1 Dossier 2021 00013041 référence 5804P01 2021 N 00172, Monsieur Thierry Jacques DELASAUVAGERE, dirigeant d'entreprise, époux de Madame Sylvie RIGAUD, demeurant à POUGNY (58200) 53 rue de Donzy, né à SAINT-DENIS (93200) le 17 mai 196, a donné en location gérance à la Société dénommée DEPAN'N AUTO 3000, Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 5000 euros, dont le siège est à POUGNY (58200), 55 rue de Donzy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 892 716 937,

Son fonds de commerce de GARAGE, MECANIQUE AUTOMOBILE, MECANIQUE GENERALE, TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES AVEC DES VEHICULES DE PMA MOINS DE 3t5, LOCATION DE VEHICULES POUR LE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES DE PMA DE MOINS DE 3t5, ACHAT VENTE ET REPARATION DE VOITURES NEUVES ET D'OCCASION, LOCATION DE MATERIEL DE CHANTIER, MANDATAIRE EN VENTE AUTOMOBILES, LOCATION DE VOITURES PARTICULIERES qu'il exploitait à POUGNY (58200), 55 rue de Donzy. La présente location-gérance a été consentie et acceptée pour une durée de 5 ans à compter 1er avril 2021, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Pour avis

Le notaire

AL581630377

MISE EN LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 avril 2021 à Vitry-sur-Seine, la société LEADER PRICE EXPLOITATION, Société par Actions Simplifiée au capital de 169.141.592,20 euros, dont le siège social est situé 123, quai Jules Guesde, 94400 Vitry-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 419 695 341,

A donné en location-gérance à la société ALDI MARCHE DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000.000 d'euros, dont le siège social est situé 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035,

L'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché exploité à Varennes-Vauzelles (58640) – Lieu dit Champs des Noyers /Rue Henri Bouquillard, pour lequel la société LEADER PRICE EXPLOITATION est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 419 695 341 01685.

La présente location-gérance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 12 avril 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis.

AL581630388

NON DISSOLUTION

SAS 7'IDEAL

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 20 000 Euros
Siège social : 7 Rue du Commerce
58170 LUZY
844 229 609 RCS NEVERS

Avis

Aux termes d'une délibération en date du 31/10/21, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, en application de l'article L.223.42 du Code de commerce.

Pour avis,

La gérance

AL581630369

DISSOLUTION LIQUIDATION

RDV GRIP

SARL en liquidation
au capital social de 1000 Euros
Siège social : 20 Boulevard de la République
58200 COSNE-SUR-LOIRE
SIREN 789 046 489 R.C.S. NEVERS

Clôture de liquidation

Le 31 Août 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31 Août 2018.

Madame DE VADDER, Martine, 20 Boulevard de la République 58200 COSNE-SUR-LOIRE.

Le 31 Août 2018 à COSNE-SUR-LOIRE.

La société sera radiée au RCS de NERVERS.

Pour avis.

AL581630170

SCI SL & ASSOCIATES

L'AGE de SCI SL & ASSOCIATES, SCI au capital de 150€, 1 bis Rue Armand Morizet, 58400 La Charité sur Loire, 480 521 483 RCS Nevers, a décidé, le 9/4/2021, la dissolution anticipée de la société, au 9/4/2021, désigné liquidateur Mr LAMOTTE Thierry, 1 Route d'Avrillac, 44117 Saint André des Eaux et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Nevers

AL581630350

FIDUCIAL SOFIRAL

SARL DA SILVA GEORGES

SARL au capital de 7 600 €
RUE DE LA LIBERTE 58500 RIX
448 588 608 R.C.S. NEVERS

Assemblée Générale Extraordinaire du 24.02.2021 : Dissolution anticipée de la Société à compter du 31.03.2021 avec cessation d'activité à la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Liquidateur : M. Georges DA SILVA ADAO dt Rue de la Liberté 58500 RIX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS. La Gérance

AL581630353

SARL ATELIER SERVICE

SARL au capital de 1000.00 €
Route d'Orléans 58500 CLAMECY
RCS Nevers 823 297 742

Le 12 avril 2021, l'AGO a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au Liquidateur, M. RABDEAU Gilles, demeurant 7 Rue des Margotins – 58500 SURGY, pour sa gestion et le décharge de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de l'AGO.

Radiation au RCS de Nevers

Pour avis et mention.

AL581630356

J.M NEGOCE

SARL en liquidation
au capital social de 3 000 Euros
Siège social : 26, route de Marce
58180 MARZY
R.C.S. NEVERS 521 992 339

Clôture de liquidation

Le 15.11.2020, l'Assemblée générale extraordinaire a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 15.11.2020.

La société sera radiée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL581630372

FIDUCIAL SOFIRAL

JOËL THEBERIC

SARL au capital de 15 300 €
16, Rue Roger Melnick 58130 GUERIGNY
R.C.S. NEVERS 408 130 284

Assemblée Générale Extraordinaire du 26.02.2021 : Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour avec cessation d'activité à la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Liquidateur : M. Saïd BECILI dt 16 Rue Roger Melnick 58130 GUERIGNY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS. La Gérance

AL581630380

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 08/04/21 à PLANCHAY (58230), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière (SCI).

DENOMINATION :. DB LA CORSE.

SIEGE SOCIAL : PLANCHAY- 58230 - Le Bourg.

OBJET : La société a pour objet la propriété, la gestion et l'administration, par bail ou autrement, de tous les immeubles et droits immobiliers composant son patrimoine et l'acquisition, ainsi que la cession, desdits immeubles et droits immobiliers.

DUREE : 99 ans RCS de NEVERS.

CAPITAL : 1 000 euros.

GERANCE : Monsieur Joseph BONNERY et Madame Christine DELIPERI demeurant ensemble à Place de la résistance - Le Bourg - PLANCHEZ (58230).

CESSION DE PARTS : Les cessions de parts sociales autres qu'entres associés sont soumises à l'agrément des associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire. Pour avis et mention

La Gérance

AL581630349

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 29/03/2021, il a été constitué une Société Civile dénommée :

SCI SOGEPO

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

Siège social : 24 route de Moulins - « Les Oudilles » - 58300 TOURY-LURCY

Capital : 1500 euros en numéraire

Gérance : M. Jérôme FOUQUET demeurant 24 route de Moulins - 58300 TOURY-LURCY

Agrément des cessions de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'AGE des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL581630351

AVIS DE CONSTITUTION

EARL DUCHATEAU
Au capital de 7 500 euros
2 Rue du Bois de la Cour -
Hameau de Breugny - 58140 EMPURY

Par acte sous seing privé en date du 10 avril 2021, il a été procédé à la création de l'EARL DUCHATEAU prenant effet le 10 avril 2021 et disposant des caractéristiques suivantes :

FORME : SOCIETE CIVILE à RESPONSABILITE LIMITEE

OBJET : activités réputées agricoles

DENOMINATION SOCIALE : EARL DUCHATEAU

SIEGE SOCIAL : 2 Rue du Bois de la Cour - Hameau de Breugny - 58140 EMPURY

GERANT : M DUCHATEAU Vincent - 2 Rue du Bois de la Cour - Hameau de Breugny - 58140 EMPURY

CAPITAL SOCIAL : 7 500 euros divisé en 750 parts de 10 euros représentant du numéraire

DUREE : 99 ans

CESSION DE PARTS : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint, à ses ascendants ou descendants, à l'un de ses co-associés ou au conjoint de l'un d'eux. Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.

IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au RCS de Nevers. Pour avis, Les fondateurs

AL581630363

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à SAINT-GERMAIN-CHASSENAY du 12/04/2021, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes : - Dénomination sociale : LM AUTOS - Siège social : 3 Le Longriot, 58300 SAINT-GERMAIN-CHASSENAY - Objet social : La Société a pour objet en France ou à l'étranger, l'activité de garage automobile impliquant la réparation de tous véhicules à moteurs neufs ou d'occasions, et notamment les véhicules automobiles. La vente de tous véhicules d'occasion, la vente de pièces détachées neuves ou d'occasions, de pneumatiques et lubrifiants et de tous autres accessoires ou produits pouvant se rapporter à l'activité de la Société. - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S. - Capital social : 6 000 euros - Gérance : Ludovic MIALON demeurant 3 Le Longriot 58300 Saint-Germain-Chassenay et Emrick LEROY demeurant 116 Route Nationale 58300 Saint-Léger-des-Vignes. Immatriculation de la Société au R.C.S. de NEVERS. Pour avis - La Gérance.

AL581630367

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 14 avril 2021, il a été constitué une EURL dénommée:

Pur'Elégance

Objet social : soins esthétique, épilation, maquillage

Siège social : 6 Place du 19 Août 58500 CLAMECY

Capital : 1 000 euros

Gérance : MME MARINE LIEVRE demeurant 1 rue du 20 Juillet 1944-Le Paumier 89480 CRAIN

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL581630370

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à CHEVENON du 14/04/21, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société par actions simplifiée
- Dénomination : SOLAIRE MANICROT
- Siège : Manicrot - 58160 CHEVENON
- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
- Capital : 500 Euros
- Objet : Toutes activités en lien avec le photovoltaïque.
- Admission aux associés et droit de vote : chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
- Agrément : Si la société ne comporte qu'un associé unique, toutes les cessions et transmissions d'actions s'opèrent librement. De même, les cessions et transmissions d'actions entre associés s'effectuent librement lorsque la société ne comporte que deux associés. Toutes les autres ces-

sions d'actions à un tiers, un associé, un conjoint, ascendant ou descendant d'un associé ou du cédant, sera soumise à l'agrément préalable de la société

Président : M. Jean-Noël ROCHE demeurant à Manicrot - 58160 CHEVENON

Directeur général : Mme. Anne REULLON demeurant à Manicrot - 58160 CHEVENON

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

Le Président

AL581630373

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : LES FLOTS DE L'ARCH ; Forme sociale : SARL à associé unique ; Siège Social : 209 Bis, Route de Lyon - 58000 CHALLUY ; Objet social : Location, achat, vente de bateaux de tourisme avec ou sans permis – Location, achat, vente d'équipements de loisirs - Location d'équipements de loisirs et de sports - Location, achat, vente de véhicules de tourisme ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 5 000 € ; Gérance : M. Vincent ARCHAMBAULT dt à MARZY (58) - 32, rue du Clos des Roches ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL581630375

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte ssp du 01/04/2021, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

FORME : Exploitation agricole à responsabilité limitée

DENOMINATION : « EARL DE LA VALLEE RIVIERE »

SIEGE SOCIAL : DONZY (58220), 2 rue de la Vallée de la Rivière

OBJET : Exploitation d'une activité agricole

DUREE : 99 années

CAPITAL : 7 500 euros

APPORTS : 7 500 euros en numéraire

GERANTS : M. Pascal LEGUAY, dmt à DONZY (58220), 2 rue de la Vallée de la Rivière et M. Hubert LEGUAY, dmt à DONZY (58220), 2 rue de la Vallée de la Rivière

IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS

AGREMENT DES CESSIONS DE PARTS : Cession libre entre associés ; Agrément pour toute autre cession.

Pour avis, les gérants

AL581630376

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à ST MARTIN SUR NOHAIN du 16/04/2021, il a été constitué, pour 99 ans, une société civile d'exploitation agricole dénommée SCEA DE PAILLOT, dont le siège est à ST MARTIN SUR NOHAIN (58150) – 7 Allée des Sources.

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation.

Capital : 206 000,00 € (apports en nature et numéraire).

Gérance : M. Emmanuel CHARRIER demeurant 3 Allée des Sources – 58150 ST MARTIN SUR NOHAIN,

Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés. Toute autre cession de parts ne peut intervenir qu'avec l'agrément unanime des associés.

Immatriculation au RCS de NEVERS. Pour avis, la gérance

AL581630389

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de cinquante années de l'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité limitée qui sera immatriculée au RCS de Nevers sous la dénomination « AUVRAY – TAILLE DE PIERRE & PATRIMOINE – RESTAURATION», au capital social de 10 000€, dont le siège social se situe Le Bourg, Commune de 58270 SAINT JEAN AUX AMOGNES, ayant pour objet : Taille de pierre, maçonnerie, restauration, monuments historiques, rénovation bâti ancien, entreprise générale de maçonnerie et tous travaux relatifs à la pierre, taille, mise en œuvre, carrelage, terrasses, béton armé... ravalement, taille de pierre et marbrerie, fabrication et pose de cuisines, salle de bains, éléments mobiliers divers et dont le Gérant est Monsieur Victor AUVRAY, demeurant 17 rue des Copins, 58240 LANGERON.

AL581630390

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Saint Parize Le Chatel du 17 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI ANELAM

Siège social : Limoux 58490 Saint Parize le Chatel

Objet social : l'acquisition, l'administration, l'exploitation par bail de tous immeubles bâtis ou non bâtis et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social : 500 € par apport en numéraire

Gérance : Mme BIARD Françoise Limoux 58490 Saint Parize le Chatel

Clauses relatives aux cessions de parts : les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé et soumises à agrément préalable à l'unanimité des associés pour les autres cessions

La société sera immatriculée au RCS de Nevers

Pour avis la gérance

AL581630392

YONNE

➜ DÉSIGNATION

ETA FRANCK BOUCHOT

Par ordonnance en date du 18 mars 2021, Monsieur le Président du Tribunal Judiciaire de Sens, a désigné Maître Alexandre BORTOLUS, membre de la SELARL CARDON - BORTOLUS, dont le siège social se situe à 49 Avenue Salvador Allende - 77100 MEAUX et l'établissement secondaire 7 rue Pithou - 10000 TROYES, en qualité d'administrateur provisoire de L'ETA FRANCK BOUCHOT immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 830 062 212, dont le siège social est sis 2B le Petit Chaumont 89110 CHASSY.

L'Administrateur Provisoire

AL891630378

➜ SUCCESSION

Notaires
SELARL Julien MILLARD
Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)
et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo
et 22, rue du Puits des Dames

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 5 juillet 1996,

Madame Andrée Madeleine BOUVIER, en son vivant retraitée, demeurant à TONNERRE (89700) rue des Jumériaux Résidence Jacques Suisse.

Née à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012), le 15 décembre 1922.

Veuve de Monsieur André Charles MARTIN et non remariée.

De nationalité française.Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à TONNERRE (89700), le 4 décembre 2020.

A consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt-descriptif de testament reçu par Maître GOUX Manon, Notaire à SAINT FLORENTIN (89600), 26 Rue Dilo, le 13 avril 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Les oppositions à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Julien MILLARD, notaire à SAINT-FLORENTIN (89600), 26 rue Dilo, chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

Le notaire

AL891630377

Notaires
SELARL Julien MILLARD
Laure BERTHELIN NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)
et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo et 22, rue du Puits des Dames

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

**Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe
en date du 25 mars 2009,**

Monsieur Jean-Pierre Georges Paul BENOIST, en son vivant retraité, demeurant à TURNY (89570) 12 rue de Cornat, l'Hopital, né à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100), le 3 juillet 1936, veuf de Madame Marie-Thérèse Georgette Adreinne DEFAYE et non remarié, décédé à TONNERRE (89700) le 8 mars 2021, a consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt-descriptif reçu par Maître Manon GOUX, Notaire à SAINT-FLORENTIN (89600), 26 rue Dilo, référence CRPCEN 89017, le 9 avril 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Les oppositions à l'exercice de ses droits pourront être formées par tout intéressé auprès de Maître Julien MILLARD, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis

Le notaire

AL891630382

➜ DROIT DE PRÉEMPTION

COMMUNE DE CHEMILLY-SUR-YONNE

Approbation de la mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par déclaration de projet et modification du périmètre du Droit de Préemption Urbain (DPU)

Par délibérations en date du 14/04/2021, le conseil municipal de Chemilly-sur-Yonne a décidé d'approuver la mise en compatibilité n°1 du PLU par déclaration de projet sur l'ensemble du territoire communal et de modifier le périmètre du DPU en conséquence sur la zone à urbaniser supprimée.

Le dossier du PLU ainsi que le plan du DPU approuvés sont tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la DDT.

Ces délibérations peuvent être consultées en mairie.

AL891630270

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

PRETEUX

**Société à responsabilité limitée
au capital de 11 000 euros
Siège social : 8 Rue de Paris
89250 MONT ST SULPICE
839 891 215 RCS AUXERRE**

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 8 Rue de Paris 89250 MONT ST SULPICE au 28 Rue Jean Clavel 11590 SALLELES D'AUDE à compter du 1er avril 2021. Pour avis, la Gérance

AL891630372

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

SCI LES COTEAUX Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social: 8 Avenue Sainte Marguerite - 89000 AUXERRE 503 000 192 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 29 MARS 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 8 Avenue Sainte Marguerite, 89000 AUXERRE au 16 Rue de Venoy – LABORDE - 89000 AUXERRE, à compter du 29 MARS 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL891630401

LEDUC NÉGOCE AUTOS

**SARL au capital de 1.000€
Siège social
105 RUE DES MIGNOTTES, 89000 AUXERRE
850 552 084 RCS d'AUXERRE**

Suivant délibérations en date du 15/04/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au : 7 rue de l Europe, 89380 APPOIGNY, à compter du 15/05/2021. Modification au RCS d'AUXERRE

AL891630403

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

OMNI SERVICE

**SARL au capital de 70 000 €
Siège social
8 RUE ST SAUVEUR DES VIGNES
ZI DES VAUGUILLETTES
89100 SENS
433 958 337 RCS SENS**

En date du 01/04/2021, l'associé unique a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 70000€ à 100000€. Dépôt RCS SENS

AL891630314

SAS KERKRI

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 000 €
Siège Social : 9, avenue du 8 mai 1945
89100 SENS
830 235 792 R.C.S. SENS**

L'AGE du 08/04//2021 de la SAS KERKRI a décidé d'augmenter le capital de 4 500 € pour être porté à 6 500 € par incorporation de créances liquides et exigibles.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention est faite au RCS de SENS.

AL891630373

AUGMENTATION DU CAPITAL

**SELARL PHARMACIE DE LA REPUBLIQUE
capital : 1 213 020 €
Siège social : 2 bis Place de la République
89700 TONNERRE
RCS AUXERRE N° 452 177 579.**

Selon un acte SSP en date du 17/07/2020, l'AGE a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 313 020 € pour le porter de 900 000 € à 1 213 020 € par apport en nature de titres.

En conséquence, l'article des statuts a été modifié.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 900 000 €.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 1 213 020 €.

Pour avis,

AL891630375

SCEA DRIAT

Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 1 000 €, Siège social : 7 rue Carnot - 89100 MALAY LE GRAND, 882 575 996 RCS SENS. L'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2021 a décidé d'augmenter le capital social de 609 500 € pour le porter à 610 500 €. Pour avis, la gérance.

AL891630400

SAS DE LA PROPRETE

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 €
Siège Social
105, rue des Mignottes 89000 AUXERRE
822 023 362 RCS AUXERRE**

Par décisions du 09/04/2021, l'associé unique a décidé l'augmentation du capital en numéraire de 9 100 € pour le porter à 14 100 €. La même assemblée a décidé l'augmentation du capital de 140 900 € pour le porter à 155 000 €, par incorporation de la prime d'émission pour 140 900 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

AL891630404

➜ CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

Mme Caroline Citlali TOQUART 6 rue du Bordeau, 89100 COURTOIS-SUR-YONNE, née le 17/09/1999 à PARIS (75) dépose une requête auprès du garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : HERNANDEZ BELTRAN.

AL891630411

➜ APPEL D'OFFRES

E.H.P.A.D. FONDATION BURLOT

**30 Rue Pierre Burlot
89420 THIZY
Tél : 03.86.32.09.09**

Objet du marché : Le présent marché a pour objet le remplacement du S.S.I. existant et la maintenance incendie des bâtiments de l'EHPAD à Thizy.

Critères d'attribution : Capacités techniques financières et professionnelles en adéquation avec l'objet du marché. La capacité des candidats sera jugée à partir des éléments demandés dans le dossier de consultation.

Critères de choix des offres : Se reporter au règlement de consultation.

Visite des lieux : Une visite des lieux est obligatoire. Les modalités d'organisation de la visite sont indiquées dans le règlement de consultation.

Retrait du dossier de consultation : Par voie électronique sur http://www.e-marchespublics.com

Date limite de réception des offres : Vendredi 07 MAI à 16 H00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08 AVRIL 2021

AL891630387

➜ MODIFICATION DE STATUTS

LEGA SPHERE AVOCATS

SCOBAT

Dénomination : SCOBAT. Forme : SARL. Capital social : 85000 euros. Siège social : 60 Route de Paris, 89210 CHAMPLOST. 385196480 RCS de Sens. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 mars 2021, les associés ont décidé de transformer la société en société par actions simplifiée. Président : SAS LTB CONCEPTION, sise 4 Chemin des Mares, Lieu-dit Les Champs Blancs, 89110 SAINT-AUBIN-CHATEAUNEUF, RCS SENS 82612005, représentée par Mr Thibaud BELHADJ, demeurant 4 Chemin des Mares, Lieu-dit Les Champs Blancs - 89110 SAINT-AUBIN-CHATEAUNEUF. Directeur général : Monsieur Jean-Marie BELHADJ, demeurant 1 Route de Merry La Vallée 89110 SAINT-AUBIN-CHATEAUNEUF. Accès aux assemblées et vote : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées quelque soit le nombre de ses actions, et a autant de voix que d'actions qu'il possède ou représente. Transmission des actions : La cession d'actions à un tiers est soumise au respect du droit de préemption des associés défini par les statuts. Lorsque la cession n'aura pas été préemptée, la cession sera possible avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Les cessions entre associés ainsi qu'à leurs descendants et l'apport des actions de la société dont l'associé apporteur contrôle la majorité du capital, ne sont pas soumis à agrément. Mention sera portée au RCS de Sens.

AL891630387

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

JUGEMENTS RENDUS À L'AUDIENCE DU 12/04/2021

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/04/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl ANTALIMON FRANCE** Ferme du Château de Montfort RN77 89230 MONTIGNY LA RESLE. RCS Auxerre 514790997. CIP 4034.

AL891630391

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/04/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL PIZZERIA DU RAMI** Rue Robert Raclos 89290 CHAMPS SUR YONNE. RCS Auxerre 790420756. CIP 4359.

AL891630392

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/04/2021 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Monsieur Cédric HARDY** 78 Avenue Hoche 89000 Auxerre. RCS Auxerre 429184286. CIP 4452.

AL891630393

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/04/2021 prononçant l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée au profit de la **Sàrl à associé unique SL PRO** 6 la Verrerie Basse hameau 89240 Diges (distribution de systèmes et logiciels informatiques). RCS Auxerre 848697389. CIP 4468. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le site https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891630388

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/04/2021 prononçant l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée au profit de la **SELARL Pharmacie de Thury** Place de l'Église 89520 Thury (officine de pharmacie). RCS Auxerre 843577610. CIP 4469. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le site https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891630389

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/04/2021 prononçant l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire au profit de la **SAS SAS ROND'HOME** 18 bis route de Bonnard 89400 CHENY (conception et réalisation de panneau préfabriqués et/ou structures modulaires.). RCS Auxerre 810506642. CIP 4470. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le site https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891630390

Liquidation Judiciaire simplifiée et décidant de faire application des dispositions de la liquidation judiciaire simplifiée au profit de la **Sàrl CENTRAL AMBULANCES** 55 avenue de la Tournelle 89000 Auxerre (achat, vente de matériel médical, ambulance). RCS Auxerre 422835223. CIP 3271. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL891630394

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/04/2021 modifiant le plan de redressement de **Sàrl SARL QUINCY** 2 route de Paris 89200 Avallon (transports en ambulance). RCS Auxerre 383770344. CIP 3270. Commissaire au plan : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 AUXERRE

AL891630395

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/04/2021 autorisant la vente à forfait des lots N° 2, 4, 5 et 10 d'un immeuble situé 98 rue Véron 94140 ALFORTVILLE édifié sur la parcelle D112 et des lots 1, 2, 4, 6 et 8 d'un immeuble situé 100 rue Véron 94140 ALFORTVILLE édifié sur la parcelle D113 au profit de **Monsieur David BENCHETRIT**, appartenant à la Sàrl LA PHOCEENNE 89350 CHAMPIGNELLES. RCS AUXERRE 775718349. CIP 2740.

AL891630396

Jugement du Tribunal de Commerce de Lille-Métropole en date du 14-04-2021 prononçant la conversion en liquidation judiciaire après cession de la SAS CAMAIEU INTERNATIONAL centre Commercial Casino Local 14 15 les Clairions 89000 Auxerre et 53-55 rue du Temple 89000 Auxerre (commerce de détail de l'habillement) – RCS LILLE-METROPOLE 345.086.177. Liquidateurs : la SELARL MJ VALEM ASSOCIES prise en la personne de Me Emmanuel LOEUILLE 445 boulevard Gambetta Tour Mercure 6ème étage 59200 TOURCOING et la SELAS M.J.S.PARTNERS représentée par Maître Nicolas SOINNE 65 boulevard de la République 59100 ROUBAIX.

AL891630402

LA METAIRIE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
LA METAIRIE 89130 MEZILLES
523 740 991 RCS AUXERRE**

Aux termes d'une délibération en date du 1er mars 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'ajouter à l'objet social les activités suivantes : « location de chambres, de salles, gîtes, tables d'hôte, prestation de bien-être et animation » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis La Gérance

AL891630408

EARL MORIZOT

**Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 231 000,00 euros
Siège social
20 Rue de l'Eglise
89160 ARGENTEUIL SUR ARMANÇON
839 086 808 RCS AUXERRE**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2021, l'associé unique a décidé d'ajouter à l'objet social de la société, à titre accessoire, l'activité de production d'électricité d'origine photovoltaïque.

Pour avis, la Gérance

AL891630413

➜ VENTE

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

établie par Fiduciaire du Commerce et des Sociétés Avenue du Touring club 77300 FONTAINEBLEAU 27, Avenue Franklin Roosevelt 77210 AVON Téléphone: 01 64 22 80 82 – Télécopie : 01 64 22 01 74 _ Suivant acte sous seing privé en date à AVON du 31 mars 2021 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement MELUN 1, le 06 avril 2021 sous les mentions : Dossier 2021 00011820, référence 8904P01 2021 A 00546 La société « 5 A 7 », société par actions simplifiée, au capital de cent cinquante sept mille euros, dont le siège social est à SENS (Yonne) ,3, place de la République, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS, sous le numéro 791 440 936 a vendu à La société « LA BOURGUI-COMTOISE », société par actions simplifiée, au capital de mille euros, dont le siège social est à SENS (Yonne) ,3, place de la République, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS, sous le numéro 891 441 776 Un fonds de commerce de bar, brasserie sis et exploité à SENS (Yonne) ,3, place de la République, connu sous l'enseigne «CAFE DE LA HALLE – AUX CENT BIERES» pour lequel La société « 5 A 7 » est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS sous le numéro 791 440 936, Moyennant le prix principal de trois cent quatre-vingt dix mille euros (390.000,00 €). Avec prise de possession fixée au 31 mars 2021. Les oppositions, s'il y a lieu devront être faites dans les dix jours de la publication au BODACC au fonds vendu pour la validité et au Cabinet Fiduciaire du Commerce et des Sociétés, sis 27, Avenue Franklin Roosevelt 77210 AVON, pour la correspondance. Pour unique insertion.

AL891630374

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

CENTRE OPHTALMOLOGIQUE D'AUXERRE

**SCM au capital de 1 000 €
Siège social :
5 avenue de la Fontaine Sainte Marguerite
89000 Auxerre
838 538 809 RCS AUXERRE**

Par Décisions Unanimes du 2/04/2021 il a été nommé en qualité de co Gérant le docteur Catherine DESVAUX demeurant 3 A boulevard Eugène Spuller 21000 Dijon. Dépôt légal au RCS de AUXERRE

AL891630380

COMPOSE TA CREPE

SARL au capital de 1 000€, 57 Rue de Paris, 89000 Auxerre, 830 342 903 RCS Auxerre. L'AGE a décidé, le 1/4/2021, de nommer co-gérant, Mr BOUDJERADA Mohammed Haïdar, 5 Allee des fours à chaux, 89000 Auxerre. Mention au RCS de Auxerre

AL891630385

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 mars 2021 à MEZILLES, Monsieur Philippe SAVOURE, demeurant La Métairie, 89130 MEZILLES, et la société LA METAIRIE, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé La Métairie, 89130 MEZILLES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE sous le numéro 523 740 991, ont résilié d'un commun accord en date du 28 février 2021, la location gérance signée le 1er juillet 2010, portant sur un fonds d'hébergement touristique, accueil en gîte pédagogique, organisation, séminaires, manifestations et formation, vente de produits régionaux et accessoirement ferme pédagogique, sis et exploité La Métairie, 89130 MEZILLES. Pour avis.

AL891630407

MISE EN LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 avril 2021 à Vitry-sur-Seine, la société LEADER PRICE EXPLOITATION, Société par Actions Simplifiée au capital de 169.141.592,20 euros, dont le siège social est situé 123, quai Jules Guesde, 94400 Vitry-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 419 695 341,

A donné en location-gérance à la société ALDI MARCHE DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000.000 d'euros, dont le siège social est situé 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035,

L'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché exploité à Auxerre (89000) – Quartier des Clairions - 5, rue des Fourneaux, pour lequel la société LEADER PRICE EXPLOITATION est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre sous le numéro 419 695 341 01586.

La présente location-gérance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 12 avril 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis.

AL891630410

➜ NON DISSOLUTION

SERENITE-SAP

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
10 Rue du Maréchal Leclerc
89140 SERBONNES
811935782 RCS SENS

AVIS DE NON DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 15 avril 2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL891630406

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI LA GRANGE DES 3 MULETS

SCI au capital de 1 000 €
Siège social
18 bis, rue des Bouribouts
89100 SENS
809 594 971 R.C.S. SENS

Le 31/12/2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, -nommé M. Nicolas TRIGO DE AZEVEDO demeurant à SENS (89100), 18 bis rue des Bouribouts, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au siège social.

AL891630310

SCI LA GRANGE DES 3 MULETS

SCI en liquidation amiable
au capital de 1 000 €
Siège social
18 bis, rue des Bouribouts
89100 SENS
809 594 971 R.C.S. SENS

Le 31/12/2020 - 14 h, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Nicolas TRIGO DE AZEVEDO de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL891630311

SCI DE LA TOUR D'AUVERGNE

Société Civile Immobilière
au capital de 152.45 euros
Siège social sis
4bis rue de la Tour d'Auvergne
89000 AUXERRE
R.C.S. AUXERRE 380 757 948

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09/04/2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/04/2021, et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires, du fait de la vente du bâtiment de la sci. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au 1 route de Boiloup à CHEVANNES 89240.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Didier DAILLOUX, 1 route de Boiloup 89240 CHEVANNES, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de procéder à la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Le Gérant.

AL891630358

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

L'ELYSEE SAS

Liquidation Judiciaire simplifiée du 17/09/2019

29 B Avenue Vauban à 89100 SENS

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 13 avril 2021.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891630348

EARL 3L

EARL en liquidation au capital de 7 622,45 €, Siège social : Les Courants - Prunoy - 89120 CHARNY ORÉE DE PUISAYE, 350 325 817 RCS SENS. Liquidateur : Mme Muriel LHERMITTE, les Courants, Prunoy, 8912 CHARNU ORÉE DE PUISAYE. Clôture de liquidation. Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, un liquidateur.

AL891630376

GFA DES LOUÈVRES

Groupement Foncier Agricole
au capital de 130 343,91 euros
Siège social
Les Louèvres – Chevillon
89120 CHARNY ORÉE DE PUISAYE
341 623 304 RCS SENS

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er décembre 2020, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée du groupement à compter de cette date, et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé en qualité de liquidatrice, Mme Thérèse BAILLIET, demeurant Les Louèvres – Chevillon – 89120 CHARNY ORÉE DE PUISAYE, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à : Les Louèvres – Chevillon – 89120 CHARNY ORÉE DE PUISAYE, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).

Pour avis, la liquidatrice.

AL891630405

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/03/2021, il a été constitué une SASU dénommée : AMONTOU-RIMMO FORMATION Siège social : 17 rue du Stade, 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD Capital : 2.500€ Objet : Services de formations continue pour adultes Prestations de conseil et accompagnement auprès de particuliers, entreprises, collectivités et autres organismes publics ou privés. Président : M. Jonathan MARIE-SAINTE, 7 ter rue Duvergier, 75019 PARIS. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL891630371

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 avril 2021, à Saint Germain Des Champs.

Dénomination : ECHOZELLIA.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : Rue des Roussis - Montigny, 89630 St Germain des Champs.

Objet : acqusition, construction, administration,, exploitation par bail, location ou autrement des tous immeubles, fractions d'immeubles, parts ou actions donnant vocation à la jouissance ou à la propriété de biens immobiliers et plus particulièrement l'attribution en jouissance aux associés de biens immobiliers appartenant à la société.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Montant des apports en numéraire : 1000 euros.

Cession de parts et agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Toute autre cession est soumise à la procédure de l'agrément.

Gérant : Monsieur Alexandre DEVOIR, demeurant Rue des Roussis - Montigny, 89630 St Germain des Champs

La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

Pour avis.

La gérance

AL891630381

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seings privés, en date du 30/03/2021 à FOUCHERES (89150), il a été créé une Société, avec les caractéristiques suivantes :

Nom : FELICITA.

Forme : SCI.

Siège social : 5 Grande rue 89 150 FOUCHERES

Objet social : Achat Vente Exploitation Immobilière.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S.

Capital Social : 100 € divisé en 10 parts de 10 €.

Co-Gérants : Mme SIMON Carine et Mr VINCI Marco domiciliés 3 Rue de PARIS 92 190 MEUDON

Cessions de Parts : Libre

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS

AL891630382

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 01/04/2021 à ST JULIEN DU SAULT il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : SCI L'OLIVIER Siège social : 44 Les Tuileries, 89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT Objet social : L'acquisition d'un bien immobilier, administration et exploitation par bail, location ou autrement dudit bien et de tous autres biens immobiliers bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Sylvie DOSNON et Christophe DOSNON demeurant 44 Les Tuileries, 83330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales Immatriculation de la Société au RCS de SENS Pour avis La Gérance

AL891630384

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 12/04/2021, il a été constitué une SASU

Dénomination :

AD FORESTIERE

Siège social : 3 Rue Boileau 89100 SENS

Capital : 1000 €

Activités principales : exploitation forestière

Durée : 99 ans

Président : Mme DEVECI AREFE 3 Rue Boileau 89100 SENS

Cession d'actions : LIBRE

Immatriculation au RCS de SENS

AL891630397

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à AVALLON du 20 janvier 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : SACE
- Forme : Société par Actions Simplifiée
- Siège : Chez Ets SCHIEVER – Zone industrielle – rue de l'étang – 89200 AVALLON
- Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
- Capital : 50 000 euros.
- Associés :
- S.A.S. SCHIEVER INTERNATIONAL
- BEKAMIN B.V.
- SILK ROAD HERITAGE
- Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger la création, l'achat par voie d'apport ou autrement, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, l'installation et l'exploitation directe ou indirecte d'hypermarchés et/ou de supermarchés, G.M.S. (Grandes et Moyennes Surfaces) Textile, G.M.S. Bricolage, et de leur approvisionnement, et plus généralement de tous fonds de commerce d'alimentation ou autres produits tels que : textile, quincaillerie générale, électroménager, nouveauté, bazar, entretien, bricolage, outillage, jardinage, matériaux de construction, décoration...; le commerce de tous produits textiles, vêtements, sous-vêtements, sportswear, confection pour la femme, l'homme, l'enfant, le bébé et la maternité ; tous articles de mode, accessoires vestimentaires y compris tous accessoires de maroquinerie et chaussant ainsi que montres et bijoux ; et d'une manière générale, tous produits pouvant être vendus dans des G.M.S. Textile ; la vente ou location de produits de coiffure, cosmétique, mercerie, bonneterie, confection, ménage et entretien, objets pour cadeaux et décoration, parfumerie, vaisselle, verrerie, jouets, loisirs, appareils électroménagers, Télé, Hi-fi, articles pour électricité, disques, papeterie, librairie et journaux, blanchisserie, teinturerie ; la vente ou location de tous produits et articles se rattachant au jardinage et à l'environnement (y compris la vente de produits phytosanitaires), au bricolage, outillage, couleurs et peintures, quincaillerie, accastillage, chauffage, matériaux de construction, sanitaires, carrelage, décoration de la maison, vitrerie, miroiterie, vente de bois ; et d'une manière générale, tous produits pouvant être vendus dans des G.M.S. Bricolage ; la vente ou location et pose de tout appareil nécessitant une installation appropriée tel que : appareil de chauffage et climatisation, appareils de réception de type antenne ou parabole et généralement l'installation de tout appareil vendu par la société dans le cadre de son objet social ; Toutes activités de station-service, distribution de tous hydrocarbures avec station de lavage multiprogrammes, vente de lubrifiants et gaz ; Toutes opérations pouvant se rattacher au commerce, à la fabrication et vente d'épicerie, produits alimentaires, vins et spiritueux, ainsi que tous autres produits de toutes sortes que la société pourrait adjoindre à son commerce ; L'utilisation de distributeurs automatiques pour tous objets ; Le service-après-vente se rapportant à tout ce qui est énuméré. Pour réaliser cet objet tant en France qu'à l'étranger, la société pourra créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter, directement ou indirectement tous établissements industriels ou commerciaux, toutes galeries marchandes, toutes usines, tous ateliers ou tous chantiers et locaux quelconques, tous fonds de commerce, tous objets mobiliers et matériel ; Obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés ou marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays ; Et, généralement faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ; Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes physiques ou morales et réaliser, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet ;

Elle pourra réaliser toutes opérations de holding, prendre sous toutes formes tous intérêts et participations directes ou indirectes dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, groupements ou toutes sociétés, créées ou à créer, françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou pas, de nature à développer ses propres affaires notamment l'approvisionnement, la logistique en ce compris les activités de transports, et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou achats d'actions, de parts sociales, d'obligations ou de tous titres quelconques, de fusion, de scission, d'apport de société en participation, de groupement, d'alliance, de commandite ou autres, réaliser toutes opérations de trésorerie, qu'il s'agisse de prêts, d'avances, de cautionnement, de gestion de pool de trésorerie, de prestations informatiques, administratives, commerciales avec des sociétés ayant avec elles directement ou indirectement des liens de capital conférant à l'une des entreprises liées un pouvoir de contrôle effectif sur les autres.

Elle pourra gérer ses participations, opérer des prestations de conseils et d'assistance en France ou à l'étranger.

- Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
- Agrément : Les cessions d'actions à un tiers à quelque titre que ce soit sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
- Président : SAS SCHIEVER INTERNATIONAL, représentée par son Président, Monsieur Vincent PICQ.
- Membres du Comité de Direction : Monsieur Vincent PICQ, Monsieur Marc-Olivier COURGEON, Monsieur Alain DASSIEU, Monsieur ZIYAVIDDINOV Shukhrat et Monsieur Olimov KAKHRAMONJON ANVAROVICH.

La société sera immatriculée au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour insertion, la Présidence

AL891630399

Laurent Francin,
Stéphane Faivre Francin
& Elise Laroche-Sauterel
Notaires associés
10 boulevard du Maréchal
Davout
89000 AUXERRE

SCI TSTM

Suivant acte de Me Laurent Francin du 02/04/2021, enregistré à Auxerre, le 09/04/2021 doss 2021 00012276 réf 8904P01 2021 N 00359, a été constituée la société civile immobilière suivante :

Dénomination : SCI TSTM

Objet : acquisition et gestion par voie de location ou autrement de biens et droits immobiliers en quelque endroit qu'ils se trouvent

Durée: 99 ans

Siège : 9, rue Carnot à Auxerre (89000)

Co-gérants : Mr Thierry Prouveur et Mr Stéphane Wilzius demeurant aux Ormes (89110), 3 chemin des Terres Rouges

Les cessions de parts sont soumises à agrément sauf lorsqu'elles interviennent entre associés et/ou aux descendants.

La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

Pour avis, le notaire

AL891630409

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 52 €
- ◯ pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___

date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

Jeux

La bille n'a pas dit son dernier mot

Pratique ancestrale, le jeu de billes ne vit pas reclus aux côtés d'autres distractions délaissées par les écoliers une fois l'effet de mode passé. Bien au contraire, il continue aujourd'hui de jouir d'une belle popularité dans les cours de récréation.

À l'heure du tout internet, l'école élémentaire a des allures de sanctuaire : des jeux ancestraux continuent d'y faire recette. La concurrence vient parfois de loisirs qui repartent comme ils sont venus, à l'instar du *« hand spinner »* dernièrement mais certaines activités comme le football ou les billes restent indémodables. Les variantes ne manquent pas, qu'il s'agisse de *« dégommer »* celle du concurrent pour s'en emparer ou d'être le premier à envoyer la sienne à un endroit donné. *« Les billes font partie des jeux qui traversent le temps. Ce n'est pas notre activité première, mais le fait d'avoir diversifié la gamme a boosté les ventes »*, constate Philippe Teyssier, à la tête de l'enseigne stéphanoise Au Tapis Vert. *« Depuis vingt ans que je suis dans le commerce, elles se sont toujours bien vendues, même si la situation actuelle complique un peu les choses »*, confirme Jean-Michel Perrin, gérant d'établissements JouéClub. *« C'est un loisir intemporel, unisexe, accessible financièrement pour les parents et bien accepté par les enseignants notamment parce que leur valeur est moindre, ce qui limite les risques de vol »*.

« Toutes les civilisations y ont joué »

« La bille, c'est complètement universel, toutes les civilisations y ont joué à un moment ou un autre, sous diverses formes et avec des objets sphériques de différentes compositions ou tailles », assure Rémi Salon, fabricant de billes dans la Drôme, territoire où il demeure aujourd'hui l'un des derniers à en fabriquer. Désireux de préserver cette tradition, il a créé l'association L'Usine à billes basée à Mirabel-et-Blacons, entre Valence et Montélimar. *« Les premières traces écrites remontent à Ovide, un poète latin qui a décrit une tranche de vie et des jeux d'enfants auxquels ils s'adonnaient avec des noix et d'autres objets proches de la sphère tels que le crottin de chèvre. Tout cela s'est transmis jusqu'à nos jours »*, raconte-t-il. En France, la bille s'est surtout développée dans l'Est où l'on fabrique de la mitraille, des billes en pierre à vocation industrielle. *« En 1871, le traité de Francfort a autorisé les Alsaciens à émigrer dans le reste de la France métropolitaine avant l'annexion par l'Allemagne de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine. Alexandre Barral en a fait venir dans la Drôme et, par là même, a importé dans ce département tout un savoir-faire »*. Au sud de la région, l'idée germe de colorer et vendre les billes comme jeu. Mais leur production coûte cher car la fabrication à base d'argile et de glaise nécessite une cuisson. La solution émerge durant l'entre-deux-guerres. *« Le changement d'usine et de process, avec l'agrégation d'un mélange de chaux et de ciment autour d'un grain de sable, ont permis de produire un plus gros volume »*, retrace Rémi Salon.

La production française relancée

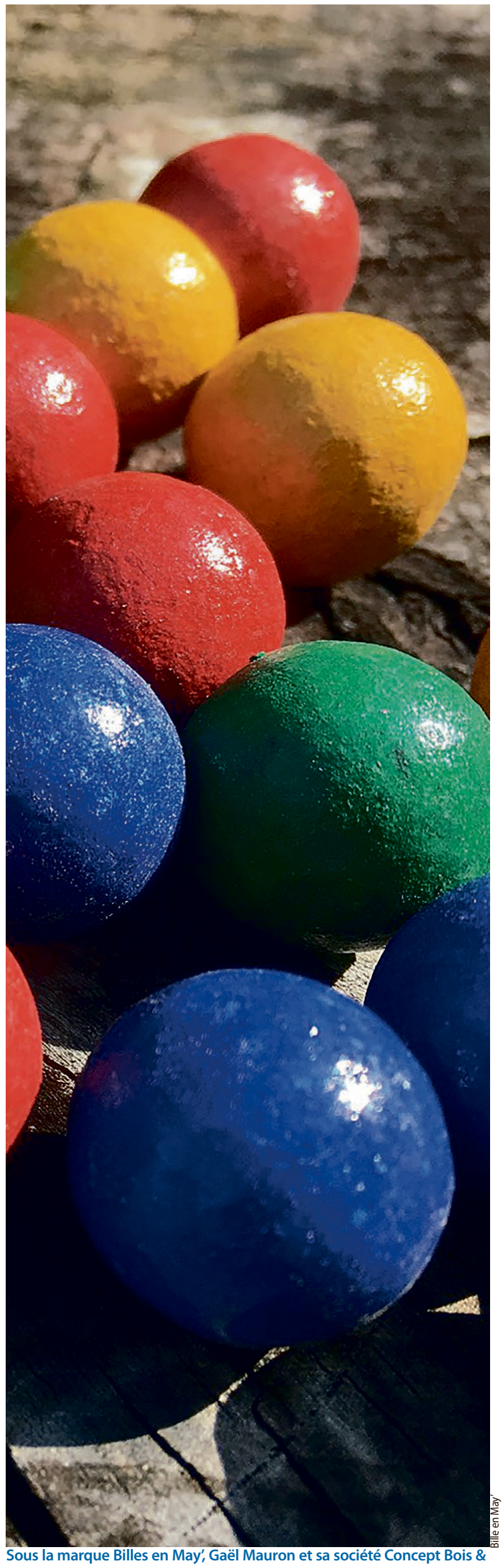
Peu à peu, l'industrialisation et le commerce global venu d'Asie ont eu la peau du secteur. Bille en Brousse, dernière entreprise de production, a fini par changer de propriétaire et de département en 2009 avant de fermer définitivement ses portes huit ans plus tard. Cela aurait pu marquer la fin de la fabrication de billes en terre en Europe si Gaël Mauron de l'entreprise Concept Bois & Jeux n'avait pas décidé de reprendre le flambeau. *« Il y a quelques années, quand j'ai voulu refaire du stock, j'ai cherché sur internet auprès de qui d'autre m'approvisionner, sans succès »*, raconte le chef d'entreprise. Ne parvenant pas à joindre les ultimes dirigeants de son ancien fournisseur, il a sollicité le précédent propriétaire. *« Yves Renou m'a expliqué la méthode et m'a informé qu'il possédait encore deux vieilles machines qu'il était prêt à me céder pour relancer la production de billes »* ajoute-t-il. Depuis, Concept Bois & Jeux propose des paquets de billes made in France pour les particuliers et les professionnels sous la marque Bille en May'. *« Ce n'est pas une production gigantesque mais bien complémentaire de nos activités »*, observe-t-il. *« Ça prend bien, même si c'est parfois compliqué car long à produire : il faut passer six heures devant la machine avant d'entamer la phase de peinture »*. Par son activité, l'entreprise, basée en Mayenne, contribue ainsi à perpétuer en France une tradition également bien ancrée à divers endroits de la planète. *« Les billes sont très populaires en Angleterre, en République tchèque, aux États-Unis mais aussi au Japon »*, témoigne Rémi Salon. Elles peuvent aussi compter sur des passionnés pour renouveler l'intérêt du grand public. Les courses sur circuit ont, par exemple, profité du premier confinement en 2020 pour s'offrir une belle exposition sur YouTube. Les billes n'ont décidément pas fini de rouler.

Franck Talluto



Bille en May'

Le temps passe, mais le jeu de billes et ses variantes sont encore bien présents dans les cours de récréation.



Bille en May'

Sous la marque Billes en May', Gaël Mauron et sa société Concept Bois & Jeux ont ressuscité la fabrication française de billes en terre.

Sécurité Pour que les vaches continuent à regarder passer les trains…

Gérard Lhomme, cheminot, officie en tant que préventeur - régulateur faune domestique, sur le réseau ferroviaire régional. Sa fonction est inédite en Bourgogne Franche-Comté : il sensibilise les éleveurs à la nécessité d'être vigilant sur l'état de leurs clôtures le long des voies, afin de limiter le risque d'accident.


La fonction de préventeur-régulateur faune domestique occupée par Gérard Lhomme est inédite en Bourgogne Franche-Comté.

Début mars, SNCF Réseau et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or ont officialisé un partenariat destiné à améliorer la coopération face au risque de collision entre les animaux d'élevage et les trains circulant sur le réseau. Des incidents à la gravité variable mais qui entraînent des coûts et génèrent des perturbations dans la circulation ferroviaire. Un tel partenariat ne peut être efficace s'il se limite à l'expression de bonnes intentions. Il faut une présence sur le terrain, pour faire de la prévention et assurer le lien entre la SNCF et le monde agricole. Ce lien, Gérard Lhomme lui donne un visage. Ce cheminot assume une fonction quasi inédite : celle de préventeur-régulateur faune domestique. Il est appelé à intervenir sur tout le territoire de Bourgogne Franche-Comté. Si cette fonction lui a été attribuée, ce n'est pas par hasard. Domicilié dans le nord de la Côte-d'Or, Gérard est entré à la SNCF il y a 29 ans, le 1er avril 1992. Il aime autant les trains que la nature et la vie rurale, comme il nous l'explique, alors que nous le rencontrons sur le parvis de la gare de Montbard.

« Une donnée importante »

Lorsqu'il a appris que cette fonction allait être créée, il a très vite fait connaître son intérêt. Il faut dire qu'il était déjà régulateur pour la faune sauvage, s'occupant des problèmes posés par des animaux sauvages de toutes sortes, que ce soit pour de la divagation sur les voies, mais aussi de la fragilisation d'infrastructures, en raison du creusement de terriers par exemple (voir encadré) : *« Je suis chasseur-piégeur agréé, par passion. J'aime être dehors, j'aime la nature, être au contact des humains comme des animaux. J'avais déjà travaillé sur du piégeage de blaireaux qui causaient du souci sur certaines lignes, en creusant leurs terriers sous le ballast. La régulation de la faune domestique est une donnée importante. Ici, dans la région de Montbard, nous sommes sur un secteur où nous avons eu d'énormes soucis avec de la divagation de vaches et des chocs avec des trains. Tout cela a occasionné de nombreux retards et de la casse sur les matériels roulants »*. En ajoutant la faune domestique à la faune sauvage, notre homme est conduit à travailler avec un univers agricole qu'il connaît bien, même s'il n'en est pas lui-même issu. *« Je suis un rural de naissance »*, explique-t-il. *« Je suis né à Athie, à quelques kilomètres au sud de Montbard. J'ai passé mon enfance avec les copains qui étaient agriculteurs, au milieu des vaches… c'est un milieu que je connais et qui me plaît. De plus, en étant chasseur, j'ai toujours croisé beaucoup de cultivateurs qui pratiquent aussi. C'est une ambiance dans laquelle je me sens bien… »*

Un long travail de repérage

Dans cette nouvelle fonction, Gérard Lhomme était à l'essai depuis septembre 2020 et son poste a été officialisé à l'échelon de toute la Bourgogne Franche-Comté le 1er avril dernier. Comme l'indique la dénomination de sa fonction, une grosse partie du travail du cheminot consiste à faire de la prévention. *« Dans le cadre du partenariat défini avec la Chambre d'agriculture, on cherche à œuvrer pour le bien de tout le monde, en trouvant des ententes, notamment avec les éleveurs concernés par la proximité de leurs prairies avec les voies. On souhaite limiter au maximum les risques de collisions qui se traduisent par des pertes pour les éleveurs. Pour nous, ce sont des retards de trains, parfois des billets à rembourser. J'ai commencé à prospecter les clôtures des riverains des voies, afin de repérer celles qui sont en mauvais état. Mais un incident peut aussi se produire avec une clôture neuve qui peut toujours casser. Lorsque je détecte un problème, je recherche le propriétaire de la parcelle, l'exploitant (qui n'est pas forcément la même personne). Avec les Jeunes agriculteurs, on fait le point sur ce que j'ai détecté, je refais une visite avec eux, on procède à une analyse commune et ensuite on va voir l'éleveur concerné pour qu'il puisse au moins procéder à une réparation provisoire. On est conscient que ce type de réparation prend beaucoup de temps et coûte de l'argent à des éleveurs déjà très pris par ailleurs »*. L'arrivée du printemps rime avec la remise à l'herbe de nombreux animaux d'élevage. La vigilance de Gérard Lhomme va donc devoir s'exprimer pleinement. *« Je dois vérifier qu'il n'y a pas de divagations d'animaux et si les travaux de réparation sur des clôtures qui ont été signalés ont bien été effectués »*. Ce travail de fourmi, il va devoir l'effectuer sur l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté : *« J'ai déjà commencé par un petit bout du département de l'Yonne, une bonne partie de la Côte-d'Or et prochainement, je vais attaquer sur la Saône-et-Loire. On opère sur les lignes principales : le PLM qui descend jusqu'à Marseille. Ensuite, j'irai sur la ligne Dijon - Besançon. Au-delà de la prévention, si des divagations d'animaux d'élevage sont signalées, mes collègues de la voie se chargent de rétablir la situation pour que les trains circulent de manière normale. De mon côté, je dois aller voir l'éleveur concerné pour lui faire signer la Constatation de matérialité des faits (CMF). Je lui remets aussi des brochures d'information, si c'est une personne que je n'avais pas eu l'occasion de rencontrer dans le cadre de la prévention. Si, par malheur, au-delà de la divagation, un accident se produit, ma hiérarchie peut intervenir. Dans la réaction, tout dépendra si l'éleveur en question est confronté pour la première fois à un incident de ce type, ou si c'est récurrent et que c'est la conséquence d'une négligence alors que nous avions alerté »*.


Dans ses missions, Gérard Lhomme consacre énormément de temps à arpenter les prairies qui longent les voies, afin de scruter l'état des clôtures.

Un motif de fierté

Dans ses tournées d'inspection, Gérard marche énormément, le long des voies, et scrute l'état des clôtures. *« J'observe la bonne tenue des piquets, qu'il n'en manque pas, je vérifie le nombre de fils de fer que l'agriculteur a placé entre les piquets. Ce qui peut m'alerter, c'est de voir des piquets qui commencent à se coucher, un fil cassé, des agrafes qui manquent… Mais même si la clôture est neuve, j'inspecte, parce qu'il m'est déjà arrivé de trouver des fils cassés. Ce n'est pas forcément de la négligence : parfois l'agriculteur peut accidentellement casser un fil parce qu'il taille une haie. Mais si un fil manque, un veau ou un broutard a vite fait de passer la tête et de sortir »*. Par le passé, la fonction d'agent de voie de Gérard Lhomme l'a amené à sortir pour des divagations. Il est aussi intervenu une fois, il y a six ou sept ans, sur une collision entre un TGV et des broutards. Aujourd'hui, conjuguer son métier de cheminot et son plaisir de côtoyer la nature est pour lui un motif de fierté : il a le sentiment d'être utile à de multiples titres. Il lui reste à faire connaître et comprendre sa fonction à ses autres collègues cheminots, partout en Bourgogne Franche-Comté. Les secteurs de Dole - Dijon, de Chagny ou de Montchanin attendent aussi son regard d'expert.

BERTY ROBERT

Les risques liés à la faune sauvage

Au-delà de la problématique des animaux d'élevage, Gérard Lhomme surveille aussi depuis plusieurs années les dégâts et les risques imputables aux animaux sauvages, en particulier les renards et les blaireaux : *« On n'imagine pas les dégâts qu'ils peuvent provoquer. Ils font des galeries sous les voies. Il y a des terriers qui descendent en profondeur et d'autres, plutôt longitudinaux. Ces terriers font parfois plusieurs étages et ils peuvent conduire à un affaissement du terrain. C'est particulièrement vrai depuis quelques années avec les sécheresses. Nous avons aussi des soucis sur les talus qui bordent les voies, où ces animaux creusent parfois leurs terriers. En cas de fortes pluies, il peut y avoir des effondrements et des coulées de boue sur les voies. Au pire, de telles situations pourraient entraîner des déraillements ».*